

I.S.S.N. 1141 - 135 X

**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



**TOME CXXV — ANNEE 1998**  
**1<sup>ère</sup> LIVRAISON**

# TARIFS

|   |       |
|---|-------|
| Cotisation (sans envoi du bulletin) .....                         | 90 F  |
| Pour un couple, ajouter une cotisation .....                      | 90 F  |
| Droit de diplôme.....   | 50 F  |
| Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires.....          | 150 F |
| Abonnement pour les particuliers non membres .....                | 270 F |
| Abonnement pour les collectivités .....                           | 270 F |
| Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) .....            | 70 F  |
| Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas. |       |

Il est possible de régler sa cotisation 1998, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

*Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

---

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange**  
**S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX**

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél 05 45 63 59 19  
SIREN 345 305 254 - R.M. 18

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXXV — ANNEE 1998  
1<sup>ère</sup> LIVRAISON

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 FEVRIER 1998

### RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 1997

Grâce à l'adoption de nos statuts par le cabinet du Premier ministre, qui contrôle le fonctionnement des sociétés reconnues d'utilité publique comme la nôtre, l'année 1997 a été marquée par le fonctionnement de notre compagnie avec des règles actualisées. Certaines rubriques consacraient des habitudes depuis longtemps acquises, comme l'adoption du premier mercredi du mois pour les séances mensuelles. Les modifications les plus sensibles concernent les assemblées générales, avec des élections triennales et la possibilité donnée à chaque membre d'y participer grâce au vote par correspondance. Le 5 février 1997, 124 membres de notre compagnie étaient réunis pour vivre en direct l'application de notre nouveau règlement. Tout était si bien organisé sous la présidence de M. Filhol qu'à 19 h le dépouillement des 527 bulletins de vote était achevé et les résultats proclamés : 479 suffrages exprimés sur les 1511 inscrits, soit près de un tiers.

Après les élections, le conseil d'administration a choisi en son sein les membres du bureau et reconduit son président, le père Pommarède. François Bordes, le nouveau secrétaire général, a dû interrompre son mandat à la fin de cette année pour cause de nomination à Toulouse. Brigitte Delluc, secrétaire générale adjointe, assure l'intérim, dans l'attente de la nomination d'un nouveau secrétaire général. C'est la raison de ma présence à cette place aujourd'hui.

Les travaux de recherche se sont poursuivis dans la continuité de l'année précédente, avec les groupes de recherche travaillant sur les archives de Vincennes et les monuments aux morts.

Les réunions mensuelles attirent toujours beaucoup de monde. Les travaux d'aménagement commencés dans la salle de réunion ne sont pas encore achevés, mais les entrepreneurs nous annoncent une solution prochaine.

Les soirées bimestrielles du mercredi ont permis à nos collègues, et tout particulièrement à ceux indisponibles pendant la journée, de suivre la présentation de plusieurs communications de grande qualité. C'est ainsi que nous avons écouté avec intérêt les conférences de Brigitte Le Varlet sur son métier de romancière et l'origine de son inspiration périgourdine, Mlle Lecour-Grandmaison sur la maison de Montaigne, Mme Bénéjean sur les trésors impériaux du comte de Witt conservés en Dordogne, Pierre Ortéga sur l'église de Saint-Estèphe, François Bordes sur l'histoire des diverses préfectures de la Dordogne, M. Cruège sur les faïences de Thiviers.

Le *Bulletin* compte cette année plus de 600 pages, avec la publication de 24 études inédites, touchant toutes les périodes depuis la préhistoire, dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie. J. Lagrange, qui dirige cette publication avec tant de compétence, a fait preuve d'heureuses initiatives, comme l'utilisation de dépliant pour insérer des illustrations qui

n'auraient pas supporté d'être ramenées à la taille de notre *Bulletin*, ainsi dans l'article de B. Fournioux sur la forêt Barade, ou encore la publication à épisodes des très longs mémoires comme celui de Louis Grillon sur l'hôpital Sainte-Marthe, celui de F. Le Nail sur le château d'Azerat ou celui de R. Bouet sur l'abbé Nicolas Laulanié. Cette année, l'archéologie était aussi à l'honneur avec plusieurs belles publications, comme celles de B. et G. Delluc sur Bara-Bahau (avec F. Guichard) et sur Oreille d'Enfer, celle de L. Chiotti et R. Nespoulet sur l'abri Pataud, ou celle de P. Garrigou Grandchamp sur l'habitat et la topographie du Puy-Saint-Front à Périgueux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Enfin l'année s'est achevée avec un superbe cadeau, l'index analytique des années 1985-1994, remarquable travail dû à Jacques Lagrange, Jeannine Rousset et Marie-Pierre Mâteau-Thomas avec la collaboration de Brigitte Delluc et Hervé Lapouge. Il vient compléter les deux volumes de *La Mémoire du Périgord* (index des années 1874-1984), outil indispensable pour les chercheurs, disponible à la bibliothèque de la Société et dans toutes les grandes bibliothèques.

La sortie de printemps a permis à une centaine de membres de notre compagnie de découvrir le pays de Vergt et celle de septembre, limitée à l'après-midi, nous a conduits à Chancelade et dans ses environs. Que les organisateurs et les personnes qui nous accueillent si généreusement et si efficacement trouvent ici nos remerciements.

Chaque samedi, la bibliothèque a ouvert ses portes pour accueillir les chercheurs et les étudiants. Que les bibliothécaires soient remerciés de leur infatigable dévouement. Après 15 ans passés à son service, Gérard Mouillac a décidé de quitter cette responsabilité au 31 décembre 1997. Le conseil d'administration a nommé Bernard Fournioux pour le remplacer. Une commission de la bibliothèque, qui regroupe plusieurs membres du conseil d'administration, a été créée pour aider le bibliothécaire dans la lourde tâche de la gestion et de l'enrichissement de notre fonds documentaire.

Je ne voudrais pas achever ce compte rendu moral sans remercier au nom de nous tous celui qui chaque jour veille sur nos finances, je veux parler de Charles Turri, notre dévoué trésorier, à qui je laisse la parole.

*La secrétaire générale par intérim  
Brigitte Delluc*

Le rapport moral donne lieu à trois interventions de Gilles Delluc, président d'honneur, qui souhaite davantage d'interventions au cours des réunions mensuelles, rendant compte de l'activité de recherche des membres de notre compagnie et condition nécessaire pour l'alimentation en articles de notre *Bulletin*. Il souligne la nécessité de trouver rapidement un nouveau secrétaire général, à ce poste très important pour le bon fonctionnement de notre compagnie. Enfin il demande que les acquisitions effectuées par la bibliothèque soient régulièrement publiées, comme cela est prévu statutairement.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 1997

### Commentaire du trésorier de la S.H.A.P. sur l'exercice 1997

L'examen des comptes de la S.H.A.P. pour 1997 appelle quelques remarques d'ordre général. L'exercice clos le 31 décembre s'est révélé globalement conforme au budget prévisionnel d'un montant de 520 500F.

Les recettes de 531 305, 42 F accusent une augmentation de 2,08 % alors que les dépenses de 520 967, 39 F font apparaître un écart de 0,09 %.

Un autre aspect met en évidence une progression d'ensemble des recettes et des dépenses par rapport à l'année 1996, respectivement de + 5,93 % et de + 5, 87 %. Bien entendu, certains postes analysés ci-après s'écartent de ces variations minimales.

Les produits qui reflètent l'apport des sociétaires (diplômes, cotisations, abonnements, dons) sont en augmentation de 2,64 % et traduisent aussi la vitalité de notre compagnie.

La progression de 275 % du montant des ventes mérite d'être signalée. L'importance du stock d'ouvrages encore disponibles et les reliquats des bulletins permettent à nos adhérents de compléter leurs collections.

D'autres postes présentent des variations spécifiques ainsi le remboursement d'un trop perçu de T.V.A. de 4 850,12 F qui relève d'une erreur de notre imprimeur, ou bien la diminution du montant des recettes et des dépenses d'excursion (une sortie d'une journée en juin 1997 et d'une demi-journée en septembre contre deux journées entières en 1996).

L'examen des charges montre des disparités plus grandes d'une année sur l'autre. En matière d'édition du bulletin, le budget de 1996 avait supporté les frais de 5 livraisons (la 4e de 1995 et les 4 parutions de l'année). En 1997 la situation s'est améliorée (règlement de 4 bulletins), mais grâce aux démarches du directeur de publications, de meilleures conditions de prix - à qualité égale sinon supérieure - ont été obtenues et une économie de plus de 15 % a pu être réalisée.

Notre société a participé en outre à l'édition 'à l'identique' de *Histoire du Périgord* de Léon Dessales ; la réimpression de l'édition de 1883 a été augmentée d'une préface par Mme Anne-Marie Cocula-Vaillières, et d'une table analytique de plus de 200 p. par M. Gérard Mouillac.

Reste un poste important de dépenses concernant les travaux. Le réaménagement de notre salle de réunion n'a pu être mené à terme en temps voulu, d'où la somme de 100 000 F provisionnée qui figure dans les charges. Le compte de gestion dégage un excédent de 10 338,03 F comparable à celui de l'année précédente qui était de 9 483,67 F.

L'examen de l'actif de la société au 31 décembre 1997 permet de constater une augmentation de 116 805,28 F provenant du montant de l'excédent comptable, de la somme provisionnée pour travaux et des plus values des titres en dépôt.

Le budget pour 1998 d'un montant de 576 000 F en augmentation de 10,66 % par rapport à celui de 1997 tient compte des incidences financières

liées à la consolidation de l'emploi sous contrat et au recrutement en cours d'année d'un 'emploi-jeunes' qui sera affecté à la mise en route de l'informatisation de notre bibliothèque. Ceci entraînera l'achat d'un ordinateur et le renouvellement de certains matériels de bureau (photocopieuse en particulier).

L'installation d'un système audio-visuel déjà envisagé l'an passé ne manquera pas de compléter nos équipements pour le bénéfice de nos sociétaires.

Compte tenu de la réalisation de l'ensemble de ces projets et pour préserver une situation financière saine, il est proposé pour 1998 une légère augmentation de 10 F, le montant de la cotisation restant inchangé pour la troisième année consécutive.

Dans cette perspective, le conseil d'administration et le trésorier soumettent à votre approbation les comptes de trésorerie de 1997 ainsi que le budget pour 1998 en vous remerciant de votre confiance.

Le trésorier : Charles Turri

MM. Gaillard et Mention ont, après contrôle et vérification, donné un avis favorable au rapport du trésorier.

### **COMPTE DE GESTION DE LA S.H.A.P. Exercice 1997**

#### **Produits**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Droits de diplôme.....                              | 2 950,00          |
| Cotisations.....                                    | 112 050,00        |
| Abonnements.....                                    | 171 270,00        |
| Dons.....   | 16 160,00         |
| Ventes.....   | 23 907,00         |
| Intérêts.....                                       | 8 811,33          |
| Loyers.....   | 119 850,00        |
| Remboursement traitement (emploi sous contrat)..... | 39 473,88         |
| Remboursement redevance eau.....                    | 5 678,09          |
| Remboursement droit au bail.....                    | 1 725,00          |
| Remboursement trop perçu T.V.A.....                 | 4 850,12          |
| Excursions.....                                     | 21 820,00         |
| Divers.....   | 2 760,00          |
| <b>TOTAL.....</b>                                   | <b>531 305,42</b> |

#### **Dépenses**

|   |            |
|---|------------|
| Edition du bulletin.....                  | 149 535,20 |
| Cotisations et abonnements.....           | 5 155,00   |
| Correspondances et envoi du bulletin..... | 17 390,60  |
| EDF-GDF - Eau.....                        | 12 093,37  |
| Impôts et assurances.....                 | 57 947,00  |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Bureau et papeterie .....                    | 17 054,65         |
| Salaires et charges .....                    | 51 223,70         |
| Achats de livres .....                       | 23 620,52         |
| Travaux extérieurs .....                     | 1 877,74          |
| Travaux intérieurs - Mobilier .....          | 17 872,96         |
| Réceptions - Publicité .....                 | 4 629,65          |
| Excursions .....                             | 20 298,00         |
| Edition .....                                | 39 719,00         |
| Divers .....                                 | 2 550,00          |
| Provisions pour travaux .....                | 100 000,00        |
| <b>TOTAL .....</b>                           | <b>520 967,39</b> |
| Excédent des recettes sur les dépenses ..... | 10 338,03         |

#### ACTIF DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1997

##### *Disponible en compte*

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Caisse d'Epargne ..... | 226 212,21 |
| Espèces .....          | 302,65     |
| Chèques postaux .....  | 21 356,99  |
| BNP .....              | 5 437,83   |

##### Titres en dépôt

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Natio-Revenu .....       | 22 352,40  |
| Natio-Epargne .....      | 11 240,60  |
| Natio-Sécurité .....     | 56 574,80  |
| SICAV Associations ..... | 232 734,80 |

TOTAL .....

322 902,60

##### *Immeubles de la Société, 16-18, rue du Plantier*

(pour leurs valeurs d'achat) .....

4 456,20

TOTAL GENERAL .....

580 668,48

#### BUDGET PREVISIONNEL POUR 1998

##### *Produits*

|  |            |
|--|------------|
| Droits de diplôme .....                              | 3 000,00   |
| Cotisations .....                                    | 112 000,00 |
| Abonnements .....                                    | 180 000,00 |
| Dons .....   | 20 000,00  |
| Ventes .....   | 20 000,00  |
| Intérêts .....                                       | 9 000,00   |
| Loyers .....   | 121 000,00 |
| Remboursement traitement (emploi sous contrat) ..... | 58 200,00  |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Remboursement redevance eau .....          | 6 000,00          |
| Remboursement droit au bail .....          | 1 800,00          |
| Remboursement édition .....                | 20 000,00         |
| Excursions .....                           | 22 000,00         |
| Divers .....                               | 3 000,00          |
| <b>TOTAL .....</b>                         | <b>576 000,00</b> |
| <b>Charges</b>                             |                   |
| Edition du bulletin .....                  | 160 000,00        |
| Cotisations et abonnements .....           | 5 000,00          |
| Correspondances et envoi du bulletin ..... | 20 000,00         |
| EDF-GDF - Eau .....                        | 12 500,00         |
| Impôts et assurances .....                 | 60 000,00         |
| Bureau et papeterie .....                  | 15 000,00         |
| Salaires et charges .....                  | 96 500,00         |
| Achat de livres .....                      | 25 000,00         |
| Travaux extérieurs .....                   | 20 000,00         |
| Travaux intérieurs -Mobilier .....         | 110 000,00        |
| Réceptions .....                           | 6 000,00          |
| Excursions .....                           | 22 000,00         |
| Edition .....                              | 20 000,00         |
| Divers .....                               | 4 000,00          |
| <b>TOTAL .....</b>                         | <b>576 000,00</b> |

Pour l'année 1998, M. Turri, notre trésorier, a proposé au conseil d'administration de conserver la cotisation au même tarif, soit 90 F et d'augmenter le prix de l'abonnement de 10 F, soit 150 F. Sa proposition a été acceptée. Cotisation + abonnement passe donc de 230 F à 240 F.

M. Bousquet souhaiterait que soit distribué en janvier, avant l'assemblée générale, les textes du rapport moral et du rapport financier. Compte tenu des dates d'obtention des divers documents nécessaires pour l'établissement de ces pièces, cette demande ne peut être satisfaite et la proposition n'est pas retenue.

M. Jacques Lagrange rappelle que la Société historique et archéologique du Périgord est reconnue d'utilité publique et qu'elle est habilitée à recevoir des dons et des legs. L'anatomiste Léo Testut fut l'un de nos grands donateurs et c'est grâce à lui que notre compagnie est propriétaire de l'immeuble qui abrite son siège, sa bibliothèque et sa salle de réunion. Les dons et legs sont nécessaires au bon fonctionnement d'une société telle que la nôtre car, selon les termes de la loi, ils conditionnent l'obtention des subventions, de plus en plus difficiles à obtenir.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 1998

Président : père Pommarède, président.

Présents : 130 - Excusés : 10

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité, moyennant deux précisions : Roland Nespoulet est nommé maître de conférences au Muséum national d'Histoire naturelle, détaché à l'abri Pataud ; l'un des deux anges porte-flambeaux de la sacristie de Négrondes signalé par le père Pommarède porte une tiare.

### ENTREES DE LIVRES ET DE DOCUMENTS

#### Dons :

- Thibaud (P.), 1997 : *Journal d'un cochon de l'an III entre Double et Gironde*, Fanlac, Périgueux.

- Nay (J. G.) 1997 : *Le Dilemme de Pelikan*, roman, L'Harmattan, Paris (don de l'auteur).

- Bordes (F.), Melon (B.) et Nury (R.), 1997 : *La Préfecture de la Dordogne*, plaquette réalisée par la préfecture de la Dordogne à l'occasion des journées du Patrimoine.

- Lafont (C.) 1997 : *Cyrano de Bergerac ; description de l'acqueduc ou la fontaine d'Arcueil à mes amis les buveurs d'eau*, édition critique, avec une biographie de Cyrano de Bergerac.

- *Cîteaux 1998, l'épopée cistercienne*, Dossiers d'archéologie, n° 229, décembre 97-janvier 98, avec une photo de Cadouin, abbaye fondée en 1115 et devenue cistercienne en 1119.

- Iakovleva (L.) et Pinçon (G.) 1997 : *Angles-sur-l'Anglin (Vienne). La Frise sculptée du Roc-aux-Sorciers*, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie. Remarquable ouvrage sur l'un des plus beaux abris sculptés magdaléniens jusqu'ici très mal connu, avec des photographies superbes et des relevés détaillés.

- *Hommes et ateliers du PO (1863-1960)*, livret paru à l'occasion de l'exposition des Archives, avec un article de J.-E. Bonnichon sur les ateliers de la compagnie d'Orléans (1863-1899).

- Catalogue de l'exposition du musée d'Aquitaine : *L'Espace grec. 150 ans de fouilles de l'école française à Athènes*.

#### **Travaux manuscrits déposés à la bibliothèque :**

- *Inventaire des dessins de Léo Drouyn*, état provisoire au 17 novembre 1997, par Brigitte et Gilles Delluc (188 feuilles, 420 dessins et topographies originaux).

#### **REVUE DE PRESSE**

- *Bilan scientifique de la région Aquitaine 1995*, par la direction régionale des Affaires culturelles, service régional de l'Archéologie, avec une notice sur les différents chantiers archéologiques en Dordogne. On peut citer en particulier le premier chantier de fouilles de l'abri Castanet à Sergeac (Aurignacien), les fouilles de Combe Saunière à Sarliac-sur-l'Isle, les fouilles de la falaise du Conte dans les grottes XIV et XVI, les différents chantiers gallo-romains à Périgueux (caserne Bugeaud, cité administrative, lycée Bertran de Born, villa des Bouquets), le chantier de Cadouin avec les observations sur la salle voûtée effondrée dans le prolongement méridional du cellier, les travaux dans le château de Commarque.

- Dans la *Dordogne libre*, un article sur le futur musée gallo-romain de la villa des Bouquets par M. Labussière et Mme Caillat-Girardy.

- *Taillefer*, bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer pour la connaissance du pays de Villablard, n° 2, avec un article de M. Combet sur Pierre de Belleyme, le cartographe de la Guyenne.

- *Pont sur l'Isle*, Mussidan, n° 117, avec un article sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Périgord et une mention du cluzeau de la Croix de Bauby.

- *L'Archéologue*, n° 24, octobre 1997, bulletin de la Fédération Française d'archéologie.

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir*, n° 71.

- *Feuillets Sem*, n° 39, novembre 1997, avec des remerciements adressés à notre société et tout particulièrement à M. J. Lagrange, à Mme J. Rousset et à Mlle M.-P. Mazeau.

- *ARAH*, décembre 1997, bulletin de l'association de Recherches archéologiques et historiques du pays de La Force.

- *Cercle d'Histoire et de Généalogie du Périgord*, n° 49, décembre 1997.

- *Lo Bornat*, 1997, n° 4.

- *La Semaine religieuse*, n° 45 à 50.

- *Périgord moun país*, n° 771, 1997, gazette de liaison des Périgordins de Paris.

- *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne*, tome LXI, n° 230, 1993 avec un article de J. Vircoulon sur le prieuré de Ligueux (canton de Sainte-Foy-la-Grande).

- *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, juillet-décembre 1997, avec un article de A.-M. Cocula.

- *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, tome 43, 1997, avec des notes concernant le célèbre géographe Elisée Reclus et sa famille à Sainte-Foy-la-Grande.

- *Les Amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, n° 12, 1997.

- Signalons enfin que nous recevons régulièrement diverses publications extra-périgordines (*Informations A.G.B.*, Amitiés généalogiques bordelaises, n° 59, 1997 ; *Aquitaine historique*, n° 32, 1998 ; *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts*, n° 12, 1997 ; *Bulletin de la Diana*, tome LVI, n° 4, 1997 ; *Subterranea*, n° 104, 1997 ; *Pastel*, musiques et danses traditionnelles en midi-Pyrénées, n° 35, 1998 ; *Atti e memori della Societa Tiburtina di storia e d'arte* (Tivoli), vol. LXVII et LXVIII, 1994 et 1995).

#### COMMUNICATIONS

Le président adresse ses vœux et ceux du conseil d'administration aux membres de notre compagnie. Il se réjouit de l'assiduité aux séances mensuelles et aux excursions, des nombreux travaux de recherche publiés dans notre *Bulletin*, de la convivialité des réunions malgré l'inconfort de notre salle. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale est reportée au mercredi 4 février.

Nous avons reçu une vingtaine de vœux, parmi lesquels ceux de notre doyenne, Mme Sadouillet-Perrin, qui va entrer dans sa 98<sup>e</sup> année, et ceux de M. Lebrette sous la forme d'une poésie, comme à l'accoutumée.

M. de La Clergerie nous informe de ses recherches de radiesthésie à La Boissière d'Ans, au château des Brouillats et à Cubjac.

Le président Pommarède a vu dans *La Vie des collectionneurs* (26-12-97, n° 205) une série d'étiquettes imprimées au XX<sup>e</sup> s. parmi lesquelles plusieurs concernent des entreprises périgourdines (Asperges en branches, maison Regnard frères à Bergerac ; Crème de marron Audebert à Périgueux...). Il signale, dans *Echo du Ribéracois* (5 XII 1997), à l'occasion du centenaire de sa mort, un article sur "Oscar de Fourtou, le ministre que Ribérac donna à la France", avec, en illustration, le duel qui l'opposa à Léon Gambetta.

M. Soulier a lu dans le *Bull. de la Société historique et archéologique du Limousin* un article daté de 1995 sur un incident survenu le 24 août 1317 à la foire de la Saint-Barthélémy à Saint-Yrieix avec des bandes armées levées par le vicomte de Limoges dans tout le nord-est du Périgord.

Le P. Pommarède et le colonel Santenard ont déjà reçu une partie des dossiers concernant les monuments aux morts. La publication devrait commencer prochainement pour célébrer le 80<sup>e</sup> anniversaire de 1918. Les retardataires sont priés de prendre contact avec eux pour faire le point de l'avancement de leur travail. Une première publication concernera les monuments aux morts de 1870.

Le p. Pommarède, accompagné du Dr Brachet, a visité quelques églises à la limite nord-ouest du département autour de La Roche-Chalais. Dans l'église de Chenaud, il a remarqué deux panneaux de bois doré représentant deux évêques identiques tenant des ciboires. Renseignement pris cette figuration inhabituelle représente saint Côme et saint Damien, tenant à la main des pots de pharmacie. A Saint-Michel-L'Ecluse-et-Léparon, une cloche porte une inscription mentionnant son parrain, l'ancien député Louis-Marie de Belleyme, député en 1829-1830, membre de la Cour de cassation, président du tribunal de la Seine. Sa famille vendit des terrains pour bâtir les prisons, d'où le nom de place Belleyme.

Il salue le retour de M. Guy Penaud, notre ancien secrétaire général, et de M. et Mme Salviat.

Mercredi 14 janvier prochain, au cours de notre soirée bimestrielle, M. Combet présentera les principaux résultats de sa thèse de doctorat d'histoire, "Jeux des pouvoirs et familles : les élites municipales de Bergerac au XVIII<sup>e</sup> siècle" (composition, comportement, activités politiques des élites nouvelles, nées de la Révocation de l'Edit de Nantes ; le cas des Gontier de Biran).

Le chanoine Jardel signale qu'il est entré en possession d'une lettre datée de 1848, signée par le général comte Fournier Sarlovèze et adressée à Thiers au sujet d'un projet d'érection d'un monument à la gloire de Napoléon Bonaparte à Nogent-sur-Marne. Il s'interroge sur les relations de ce personnage avec le héros périgourdin. Le Dr Delluc et Mme Bénéjean rappellent qu'un Fournier Sarlovèze eut son heure de gloire à Compiègne à cette époque-là.

Pour célébrer le début de cette nouvelle année, le p. Pommarède présente des extraits d'une chronique sur la vie de notre société rédigée il y a 37 ans par notre ancien président, le Dr Lafon (sa fille, Mme Barathieu, fait don d'une copie de cet épais dossier de 230 pages à notre bibliothèque). Les sources de ce dossier sont essentiellement les comptes rendus des séances et les annotations manuscrites de ces documents. La communication de ce jour se limite aux 25 premières années de notre compagnie, réservant la suite pour d'autres occasions. La société est active, avec des vœux pour défendre ou empêcher la destruction de monuments (avec ou sans succès), mais le nombre des membres présents aux séances mensuelles est très faible, les assemblées générales ont des difficultés car le quorum est rarement atteint, la salle de réunion reste au musée jusqu'en 1894, puis elle déménage dans une salle louée rue de Paris, les excursions regroupent une dizaine de membres dans les hauts lieux du Périgord et des environs. Quelques faits marquants marquent son histoire en cette fin de siècle : la S.H.A.P. , en corps constitué, est reçue sous la halle Saint-Martin par le président Félix Faure le 3 juin 1895 et participe le 1<sup>er</sup> août de la même année à la pose de la première pierre du musée ; elle est à l'initiative d'un banquet organisé en 1898 pour le 4<sup>e</sup> centenaire de l'impression du premier livre périgourdin ; M. Léo Drouyn offre à notre compagnie 170 dessins qu'il avait réalisés pour un ouvrage de MM. de Gourgue et des Moulins, ces dessins étant restés inédits car la révolution de 1848 empêcha de les éditer.

Ce précieux dossier est remis par l'intermédiaire de M. de Fayolle le 1<sup>er</sup> avril 1897.

*ADMISSIONS DU 5 MARS 1997*

- M. Soulard Laurent, 8, place A.-Rigoulet, 33192 La Réole Cedex, présenté par M. F. Fournioux et Mme Cl. Veaux ;
- M. Lenogré Yves, 19, bd A.-Claveille, 24000 Périgueux, présenté par Mme Lenogré et le père Pommarède ;
- M. et Mme Giraudou Claude-Louis, 20, rue Léon-Dessalles, 24000 Périgueux, présentés par le chanoine J. Beaupuy et le général H. Delabrousse-Mayoux ;
- Mme Guy Emmeline, 5, rue Romaine, 24000 Périgueux, présentée par Mme S. Miquel et M. L. Baylac ;
- M. Labrousse Pierre, 2, rue Claude-Pouillet, 75017 Paris, présenté par le père Pommarède et le général Delabrousse-Mayoux ;
- M. Poinet Alain, 6, place du Canton, 24300 Nontron, présenté par MM. H. Lapouge et L. Le Cam ;
- M. et Mme Escarment Jacques, 24400 Bourgnac, présentés par le père Pommarède et M. J.-L. Audebert ;
- M. Hoade Bille, The Old Rectory, Edmondsham, Dorset BH 21.5 RG, Angleterre, présenté par MM. G. Mouillac et Ch. Turri.

*ADMISSIONS DU 3 DECEMBRE 1997*

- M. Ouilhade Christian, 5, rue Philippe-Parrot, 24000 Périgueux, présenté par Mme S. Miquel et Mlle N. Alexis-Vidal ;
- M. Rodrigo Julien, Le Couquet, 24120 Terrasson, présenté par MM. B. Fournioux et Ch. Turri ;
- Marquise de Livron, Brochard, 24460 Saint-Front-d'Alemps, présentée par Mlle G. Thibault et Mme F. de Chasteigner ;
- M. Chautru Paul, château du Roc-Chautru, 24640 Le Change, réinscription ;
- M. Bernard Michel, 24140 Jaure, présenté par le père Pommarède et M. S. Avrilleau ;
- M. et Mme Grosso Lucien, château de Beynac, 24220 Beynac, présentés par Me J. Labaisse et le père Pommarède ;
- M. Grézis Philippe, Le Peyrat, 24220 Beynac, présenté par M. L. Grosso et le père Boissavy ;
- M. l'abbé Costisella Emmanuel, curé de Sigoulès, 24240 Sigoulès, présenté par le colonel M. Santenard et le père Pommarède ;
- Mme Rouvidant Michelle, 31, rue du Professeur-Peyrot, 24000 Périgueux, présentée par Mme D. Robin et Mlle F. Chevé.

*ABONNE AU BULLETIN NON ADHERENT*

- M. Garelli Pierre, 94, rue Amelot, 75011.

#### ADMISSIONS DU 7 JANVIER 1998

- M. Robin Michel, au bourg, 24480 Alles s/Dordogne, présenté par M. Pierre Labrousse et le père Pommarède ;
- M. Virecoulon, Pt de la Société historique de Libourne, réintégration ;
- M. Glenisson J.-L., 42, rue de Varsovie, 24000 Périgueux, directeur de la bibliothèque municipale, présenté par M. François Bordes et le père Pommarède ;
- M. Andrieux Benjamin, Les Vignauds, 24330 Saint-Pierre-de-Chignac, étudiant, présenté par M. et Mme G. Rousset.

Le président  
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim  
Brigitte Delluc

#### SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 1998

Président : père Pommarède, président.

Présents : 110 - Excusés : 14

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

#### FELICITATIONS

Monsieur l'inspecteur d'Académie, J.-E. Bonnichon, pour la médaille d'or de la Ligue de l'enseignement.

#### ENTREES DE LIVRES

##### Acquisitions récentes (listes établies par Bernard Fourniou)

##### Acquisitions en décembre 1997 :

- Pierre Riché, *Dictionnaire des Francs. Les temps mérovingiens*, Bartillat, 1996.
- Pierre Riché, *Dictionnaire des Francs. Les Carolingiens*, Bartillat, 1997.
- A. Poitrineau, *Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest*, Institut du Massif central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1996.
- Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Poitiers, Fayard, 1997.
- André Chastel, *L'Art français. Ancien Régime, 1620-1775*, Flammarion, 1995.
- André Chastel, *L'Art français. Le temps de l'éloquence, 1775-1825*, Flammarion, 1996.
- Georges Duby, *Féodalité*, Gallimard, 1996.

- Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, 1991.
- *Histoire de femmes en Occident* (sous la dir. de Georges Duby), Plon, 1991, tomes 3, 4 et 5.
- Jean Froissard, *Chroniques*, textes traduits et présentés par Andrée Duby, Stock, 1997.
- Raymond Chevallier, *Les Voies romaines*, Picard, 1997.
- Michel Martin, *La Statuaire de la mise au tombeau du Christ, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles en Europe occidentale*, Picard, 1997.
- Claude Andrault-Schmitt, *Limousin gothique*, Picard, 1997.
- Robert-Henri Bautier, *Chartes, sceaux et chancelleries (études de diplomatique et de sigillographie médiévales)*, Paris, Ecole des chartes, 1990, tomes I et II.
- *Archives de la France XVI<sup>e</sup> siècle* (sous la direction de Jean Favier), Fayard, 1997, tome 3.
- J.-M. Pérouse de Montclos, *Architecture, vocabulaire, principes d'analyse scientifique*, Paris, Imprimerie nationale, 1993.
- Jean Duvernoy, *La religion des Cathares*, Privat, 1996.
- Jean Duvernoy, *L'histoire des Cathares*, Privat, 1992.

#### Souscriptions en cours :

- *La maison du castrum de la bordure méridionale du massif central (XI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècles)*, Archéologie du Midi médiéval, supplément n° 1.
- *Archéologie du Midi médiéval*, tome 13, 1995, tome 14, 1996.
- *L'ordre de Grandmont. Art et histoire*, Actes des journées d'études de Montpellier.
- *Le Quartier canonial de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse*, Archéologie du Midi Médiéval, supplément n° 2 (non acquis).
- *La nécropole mérovingienne de la Grande Orje à Doubs*, Association française d'archéologie mérovingienne (non acquis).
- Christophe Bonneau, *L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1946*, publication de la Fédération historique du Sud-Ouest.

#### Acquisitions en janvier 1998 :

- Jean Favier, *Dictionnaire de la France médiévale*, Poitiers, Fayard, 1995.
- *Dictionnaire de l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> s.)*, sous la dir de Lucien Bély, P.U.F., 1996
- J.-F. Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Lexique latin médiéval Français/Anglais, Brill, Leiden-New-York-Köln, 1997.
- *Les journées d'archéologie expérimentale du parc de Beynac*, Bilan des années 1996 et 1997, publication de l'Association des musées du Sarladais.
- *Dictionnaire du Moyen Age. Histoire et Société*, Encyclopaedia Universalis, Albin Michel, 1997.

- André Goineaud-Bérard, *Maquisard en Périgord*, Périgueux, 1997.
- *La prédication en Pays d'oc (XII<sup>e</sup> - début du XV<sup>e</sup> siècles)*, Privat, 1997, dans *Cahiers de Farjeaux*, n° 32.
- *Chronologie de l'histoire de France*, P.U.F., Paris, 1994.

#### **Dons :**

- Bordes F. et Laborie Y. 1997 : Archives orales et batellerie en Dordogne, in : *La Gazette des Archives*, n° 174-175, p. 404-409.
- *L'Art des mégalithes peints et gravés* (sous la di. De Marc Devignes), *Dossiers d'Archéologie*, n° 230, février 1998.
- Coste B. et Charles I. 1998 : *Acquisitions patrimoniales de l'année 1997, Fond Périgord et bibliophilie contemporaine*, Bibliothèque municipale de Périgueux, 51 p.

#### **Travaux manuscrits déposés à la bibliothèque :**

- Berthier M. : *Cadouin et l'Europe cistercienne*, 6 p., riche illustration en couleurs.
- Boutet F. : *Protestantisme et état-royal sous l'ancien régime*, 11 p.
- Fontaine G. et Mouillac G. 1997 : *Le Cloître de Saint-Front*, photocopie.

#### **REVUE DE PRESSE**

- *Paléo*, n° 9, décembre 1997, avec un article nécrologique de Paul Fitte et six articles concernant le Périgord : les lamelles Dufour du Flageolet 1, les Jamblancs, la vallée de l'Isle et Solvieux (par notre collègue, Jean Gausson), les restes humains du Moustier au Field Museum de Chicago, sans parler des articles qui font référence aux sites périgourdins comme celui de M. Allard et col. sur le gisement lotois des Peyrugues et ses perles en bois de renne qui ressemblent à celles de l'abri Pataud.
- *Le 5-9*, bulletin de liaison de l'amicale des anciens et amis du 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> chasseurs et A.B.C. Périgord, n° 20, décembre 1997.
- *Périgord moun país*, n° 772, 1998, gazette de liaison des Périgourdins de Paris.
- *Eglise en Périgord*, semaine religieuse de Périgueux et Sarlat, n° 1 et 2, 1998.
- *L'Agriculteur de la Dordogne*, livraison régulière.
- *Le Périgourdin de Bordeaux*, 74, n° 553, 1998, avec une note sur la devise de Périgueux (la fidélité de mes citoyens fait ma force) et une autre sur La saga de saint Front de notre président.
- *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, tome 44, 1998, avec de nombreuses contributions sur l'édit de Nantes.
- Signalons enfin les publications extra-périgourdines dans lesquelles nous n'avons pas relevé d'informations concernant le Périgord (*Bulletin de la Société des études du Lot*, CXVIII, 1997, 4<sup>e</sup> fasc. ; *Les Cahiers du Bazadais*, 37, n° 119, 1997 ; *Lemouzi*, n° 145, 1998 ; *Revue de l'Agenais*, n° 124, n° 4, 1997 ; *Sites et Monuments*, n° 160, 1998 ; *Documents d'Archéologie lot-et-*

garonnaise, n° 3, 1996 ; *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne*, LXV, n° 246, 1997 ; *Annales du Midi*, 109, n° 219-220, 1997 ; *Bull. de la Soc. d'Etudes Historiques de Nouméa*, n° 114, 1998).

### COMMUNICATIONS

La réunion commence par l'assemblée générale ordinaire. Les comptes rendus moral et financier sont adoptés à l'unanimité, à main levée, par les membres présents, à jour de leur cotisation pour l'année 1997.

Le président annonce la décision du conseil d'administration de créer un emploi-jeune, pour aider à l'informatisation de la bibliothèque, son projet d'honorer les jubilaires de notre compagnie, ceux qui sont membres de la S.H.A.P. depuis 50 ans et plus, sans oublier le Dr. Magimel, plus que centenaire, entré dans notre société en 1927, et celui de célébrer le 5<sup>e</sup> centenaire du premier livre imprimé en Périgord (1498). Il rappelle que l'accès à la bibliothèque est strictement réglementé et qu'il n'est pas possible d'emprunter soi-même les ouvrages dans les rayons. Cette recommandation est valable aussi bien avant les réunions mensuelles, pendant la pause ou après les réunions, que le samedi après-midi. Il est demandé à chacun de s'adresser aux bibliothécaires. Il annonce la date des excursions de l'année : le samedi 20 juin en Nontronnais sous la conduite de nos amis du G.R.H.I.N. et le samedi 26 septembre après-midi, probablement dans le Ribéracois.

Par courrier, Mme A. Sadouillet-Perrin, qui regrette de ne pouvoir se joindre à nous (elle aura 99 ans le 17 juillet prochain), nous annonce qu'elle vient d'écrire ses *Mémoires*. Le p. Pommarède nous en cite un extrait plein de saveur dans lequel A. Sadouillet-Perrin raconte une de ses premières expériences au confessionnal et la surprise du prêtre lorsqu'il entendit la petite fille s'accuser d'avoir "trop bu", parce que la veille elle avait bu trois verres d'eau.

Le p. Pommarède rapporte quatre nouvelles découvertes frontonniennes : saint Front est mentionné dans le calendrier d'un missel romain daté du XV<sup>e</sup> s., conservé au chapitre d'Albenga (entre Vintimille et Gênes) ; un collectaire de Spolète (Ombrie), daté du XV<sup>e</sup> s., mentionne la fête de saint Front à la date du 25 octobre, comme à Périgueux (ces deux mentions ont été repérés par "le père Amiet, spécialiste des livres liturgiques à l'Institut catholique de Lyon, parmi les 140 manuscrits italiens éparpillés entre Rome et Bénévent"). Les deux autres proviennent de l'église de La Roche-Chalais : un bas-relief sur l'autel central et un vitrail (observations de P. Pommarède).

Il a lu deux ouvrages dus à Marcel Girault, un érudit d'Eure-et-Loir, qui a rassemblé 2400 fiches sur le pèlerinage du chemin de saint Gilles : *La Vie de saint Gilles et Les Chemins de saint Gilles* (XI<sup>e</sup> -1965). Ce dernier ouvrage cite le vitrail de Marsaneix, représentant saint Gilles avec une biche. Le père Pommarède signale qu'il existe dans la même église un tableau du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le même thème. M. Girault en rapproche Gillas (Chancelade), la Croix de Saint-Gyré (Paunat), Saint-Géry (Saint-Laurent-La-Vallée, Saint-Médard-de-Mussidan). Le p. Pommarède est beaucoup moins convaincu par ces derniers rapprochements.

Le président et le colonel Santenard présentent leur travail sur les monuments aux morts de 1870. Actuellement 15 ont été recensés, dont un douteux et un resté à l'état de projet (Eymet). M. Chassaing en signale un à Cause-de-Clérans. J. Lagrange indique que Sorges organise tous les ans une manifestation en souvenir de la guerre de 1870, mais que le monument semble avoir disparu. La parution de cette étude est prévue dans le 2<sup>e</sup> fascicule de 1998 de notre Bulletin.

M. Jean-Pierre Bitard présente un ensemble de dessins inédits ou peu connus, dus à Xavier Pascal Coste (1787-1879), architecte, qui séjourna à Périgueux en août 1874 et en profita pour dessiner divers monuments de la ville (la cathédrale Saint-Front, permettant de suivre l'état d'avancement des travaux de d'Abadie, en particulier l'état du clocher dont la restauration n'avait pas commencé, une vue perspective prise du pont coudé près de la rive gauche, la maison des "Consuls", le pont Saint-Georges avec Ecomeboeuf au fond, la tour de Vésone avec un aperçu sur la tranchée du chemin de fer inauguré depuis dix ans, les arènes avec une maison d'habitation encore en place au-dessus d'une voûte). Ces dessins sont conservés à la bibliothèque municipale de Marseille et ont été repérés par J.-P. Bitard lors d'un dépouillement systématique de l'index des manuscrits des bibliothèques. Les photocopies de ces dessins seront remises à l'iconothèque de notre compagnie.

Mme Chassain, nouvelle présidente de l'association des chemins de Saint-Jacques, serait reconnaissante si on voulait bien lui signaler les éléments jacquaires repérés en Dordogne (son adresse : château de Belcayre, 24290 Thonac).

J.-P. Bitard indique que, selon M. Rousset des Eyzies, l'animal qui somme le monument aux morts de Sireuil n'est pas une poule, comme il l'avait signalé il y a quelque temps, mais bien un coq avec des ergots, tourné vers le nord, c'est-à-dire vers les champs de batailles.

#### ADMISSIONS DU 4 FEVRIER 1998

- M. Chabbert Eugène, Le Ranquet, 24330 Saint-Laurent-sur-Manoire, présenté par le père Pommarède et M. J. Lagrange ;
- Mme Civetta Georgette, 47, rue de La Boétie, 24000 Périgueux, présentée par le père Pommarède et Mme Caroline Civetta ;
- M. Puyraveau Paul, La Bauberie, 24800 Nanthiat, présenté par le père Pommarède et Mme Clotilde Pottier ;
- M. Linarès Stéphane, 13, route d'Agonac, 24000 Périgueux, présenté par Mme Marguerite Linarès et le père Pommarède ;
- Mlle Desport Catherine, Tassat, 24300 Javerlhac, présentée par MM. Louis Le Cam et Pierre Ortéga ;
- Mme Suchareaud Francine, 44, rue Gambetta, 24000 Périgueux, présentée par M. Jacques Labaisse et Mme Colette Chaissac ;
- Mme Etchechoury Maïté, Archives départementales, 24000 Périgueux, présentée par le père Pommarède et M. Michel Combet ;
- Mme Massarelli Huguette, 24320 Chapdeuil, présentée par Mme Jeannine Rousset et Mlle Marie-Pierre Mazeau-Thomas ;

- M. Marchand Jean, L'Escure de l'Orme, 24210 Thenon, présenté par Mme Annie Marchand et le père Pommarède ;
- M. Levoy André, 24750 Atur, présenté par Mmes Hélène Lestang et Marguerite Malherbe ;
- M. Goineaud-Bérard André, 90-92, av. de Choisy, 75013 Paris, présenté par le père Pommarède et M. Charles Turri.

Le président  
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim  
Brigitte Delluc

### SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 1998

Président : père Pommarède, président.

Présents : 100 - Excusés : 6

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

#### ENTREES DE LIVRES

#### **Acquisitions récentes (listes établies par Bernard Fournioux, bibliothécaire)**

##### **Acquisitions en février 1998 :**

- D. Gaborit-Chopin, *La décoration des manuscrits à Saint-Martial de Limoges et en Limousin, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles*, Mémoires et documents publiés par la société de l'Ecole des Chartes, Droz, Paris, Genève, 1969 (acquis en décembre 1997).
- Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Principes d'analyse scientifique, Architecture, vocabulaire*, Imprimerie nationale, Paris, 1993 (acquis en décembre 1997).
- *Château et territoire. Limites et mouvances*, 1<sup>ère</sup> rencontre internationale d'archéologie et d'histoire du Périgord à Périgueux en septembre 1994, Besançon, 1996 (acquis en janvier 1998).
- Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1997.
- Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie (sous la dir. de), *Mémoire et histoire : la Résistance*, Privat, 1995.
- Daniel Ligou (sous la dir. de), *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, P.U.F., Vendôme, 1991.
- Hervé Gaillard, *Carte archéologique de la Gaule, la Dordogne, 24/1*, Paris, 1997.
- Jean-François Lemarignier, *La France médiévale, Institution et société*, Armand Colin, Paris, 1995.
- Jean Verdon, *Voyager au Moyen Age*, Perrin, 1998.
- *L'Emigration Aquitaine en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle*, collection de la maison des pays ibériques, Bordeaux, 1995.

- Jean Favier, *La Guerre de Cent ans*, Fayard, 1996.
- Janine Garrisson, *Henri IV*, Seuil, 1984.
- Brieux Fages, *Carte archéologique de la Gaule, le Lot-et-Garonne*, 47, Paris, 1995.
- Guy Cabourdin, Georges Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1995.
- Alain Peyrefitte, *C'était de Gaule. La France redevient la France*, Fayard, 1997.
- Alain Peyrefitte, *C'était de Gaule. La France reprend sa place dans le monde*, Fayard, 1997.
- Alexandre Marciel, *Maurice Faure, l'étonnant destin politique*, Publifusion, Cahors, 1997.
- Frédéric Mistral, *Dictionnaire Provençal-Français. Lou tresor dou Felibrige*, Edisud, 1983, 2 volumes.
- Eugène Martres, *Le Cantal de 1939 à 1945, les troupes allemandes à travers le Massif central*, De Borée, 1994.

#### **Dons :**

- Aubarbier J.-L. 1998 : *Sarlat*, éditions Ouest-France. Belle plaquette bien illustrée avec des photographies de Francis Lasfargue.
- Labatut F. 1988 : *La Révolution à la Teste (1789-1794)*, Soc. historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch.
- *L'anatomie*, Dossiers d'Archéologie, n° 231.

#### **Travaux manuscrits déposés à la bibliothèque :**

- Ortéga P. : *Les bonhommes en Périgord. Quelques aspects de l'ordre de Grandmont*, 11 p.
- Clergerie M. de : *Recherche radiesthésique sur le château disparu de Saint-Pardoux-la-Rivière*, 3 p.

#### **Don à l'icônathèque :**

- Une photographie d'une brique séchée au soleil avant la guerre de 1914, de la tuilière de la Genèbre à Hautefort, propriété de la famille de Mlle Cusset.

#### **REVUE DE PRESSE**

- *Aquitaine historique*, mars-avril 1998, n° 33, avec un article de Stéphane Rousseau sur la villa gallo-romaine de Montcarret et une présentation du musée de la carte postale à Saint-Pardoux-la-Rivière par son fondateur, Henri Brives.
- *Bilan scientifique de la région Aquitaine, 1996*, publication du Ministère de la Culture, 1997, avec les comptes rendus des recherches effectuées dans 35 sites archéologiques de Dordogne (fouilles induites par les travaux routiers, fouilles de la falaise du Conte à Cénac-et-Saint-Julien dans les grottes XIV sous la direction de J.-L. Guadelli et XVI sous la direction de J.-Ph. Rigaud et J. Simek, celles du site de Barbas sous la direction de E. Boëda, fouilles sur le site du château de Commarque...).

- *Eglise en Périgord*, n° 3 et 4.
- *Le Périgord hebdo, L'agriculteur de la Dordogne*, livraison régulière.
- Nous n'avons pas relevé d'informations concernant le Périgord dans les publications suivantes : *Bull. de la Soc. historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch*, n° 95, 1998 ; *Annales du Midi*, 110, n° 221, 1998 ; *Bull. de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais*, XIV, n° 115, 1997 ; *Rocafortis* (Bull. de la Soc. de géographie de Rochefort), III, n° 21, 1998 ; *Bull. de la Soc. historique et scientifique des Deux-Sèvres*, V, 1997 ; *Archives en Limousin*, n° 11, 1997 (dossier sur l'eau) ; *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, comptes rendus des séances de l'année 1996 ; *Bull.* ; et *Mémoires de la Soc. archéologique et historique de la Charente*, 153<sup>e</sup> année, n° 4, avec un article de J. Clottes et col. sur la grotte ornée du Placard à Vilhonneur ; *L'Archéologue* (Bull. de la Fédération française d'Archéologie), n° 25, 1998 ; *Bull. Monumental*, 155, IV, 1997 ; *Bull. historique et scientifique de l'Auvergne*, XCVIII, n° 734, 1997 ; *Bull. de la Société archéologique du Gers*, XCVIII, 1997 ; *Nouvelles de Mouzens*, n° 15, 1997.

#### COMMUNICATIONS

Pour remercier le président de lui avoir envoyé une photographie due à Jacques Brachet d'un tableau de paille conservé à l'évêché et représentant Fénelon ramenant une vache à un paysan, notre collègue, M. Faille nous offre divers ouvrages sur le Cambrasis.

Le président a noté, dans le bulletin municipal de Mouzens (n° 15, 1997), une reproduction d'un document concernant la construction du presbytère en 1737 ; dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français dans la vallée de la Dordogne*, dont le siège est au Temple de Sainte-Foy-la-Grande, le mémoire de DEA de Nathalie François sur "Prêtres et Pasteurs à Sainte-Foy-la-Grande au XIX<sup>e</sup> siècle".

M. de La Clergerie s'intéresse maintenant aux ruines du château de Mussidan. Le p. Pommarède signale que la chapelle du Roc à Mussidan est en cours de restauration et qu'il y a constaté avec regret la disparition d'une inscription.

La ville d'Agen se prépare à célébrer, le 30 mai, le bicentenaire de la naissance du poète-troubadour Jasmin, qui animait des soirées pour permettre la construction des églises. L'église Saint-Jean de Vergt lui doit son clocher. Une plaque avec l'inscription "Clocher Jasmin" en rappelait le souvenir. Elle a été déposée il y a environ un an. Le président a écrit à l'abbé Dufraiche, curé de Vergt, pour lui proposer une célébration ageno-vernoise.

Le p. Pommarède a repris la piste de l'ancienne cloche du Consulat qui avait été placée autrefois dans le clocher de Saint-Front (*B.S.H.A.P.*, 1997, p. 308). Cette cloche datée de 1675 provenait de la refonte à la Bachelierie de celle de 1509. En 1850, elle servit de monnaie d'échange pour en fondre une autre. Qu'est-elle devenue ? Il met ses espoirs dans les recherches de M. Bollée, directeur de l'entreprise chargée de la réparation et de la modernisation du carillon de Saint-Front.

Les découvertes frontoniennes continuent : le p. Pommarède a identifié le saint sur le vitrail éclairant l'autel de Biras et il a retrouvé son souvenir en pays catalan à 17 km de Perpignan.

Le dossier sur les monuments aux morts de la Guerre de 1870 est presque terminé : 18 monuments ou stèles ont été recensés, sur 14 communes. Récemment, le postier d'Eymet a signalé dans le cimetière une stèle qui avait été démantelée en quatre morceaux. Un autre monument de 1870 a été signalé à Villefranche-de-Lonchat dans le cimetière.

La recension des monuments de la Grande Guerre est en chantier. Certaines communes réservent des surprises, ainsi M. et Mme Rousset ont appris que la petite commune de Saint-Crépin-d'Auberoche s'était offert deux monuments, l'un édifié dans le cimetière en 1921, l'autre sur la place, d'abord en face de l'église, puis, dix ans plus tard, sur le côté. J. Bonnichon est à la recherche du monument qui avait été élevé dans le parc de l'école normale de Périgueux. Le père Pommarède a trouvé aux Archives un dossier sur les "trophées de guerre" attribués aux communes, à leur demande. Il a pu suivre quelques pistes curieuses, comme celle des quatre canons envoyés à Périgueux, refusés par la municipalité communiste, en attente à la gare de Périgueux, demandés par l'évêque de Périgueux, dont l'un au moins a été attribué par le Préfet au musée militaire.

Le 11 mars à 18 h 30, Gérard Mouillac présentera le trésor lapidaire du cloître de Saint-Front dans le cadre de nos conférences bimestrielles.

Pierre Ortéga s'est intéressé aux établissements de l'ordre de Grandmont. Il s'agit d'un ordre religieux fondé dans le grand mouvement réformateur de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et du début du XII<sup>e</sup> siècle par Etienne de Thiers (1043-1124), ermite à Muret puis dans l'abbaye de Grandmont dans les monts d'Ambazac. Les règles rigoureuses de cet ordre (pauvreté extrême, travail agricole, prière, gestion des biens par des frères non prêtres, s'interdisant la recherche de ressources à l'extérieur) ont été vécues par des communautés d'une vingtaine de personnes (les "bonhommes") dans des prieurés ("celles") dont l'architecture dépouillée est caractéristique : en général, les chapelles présentent peu d'ouvertures, une entrée latérale et des façades aveugles. L'ordre de Grandmont a été dissous en 1770. Le Périgord compte sept fondations : Badeix (Saint-Estèphe), Belleelve (Tursac), Boisset (Saint-Aquilin), Bredier (Queyssac), La Faye (Jumilhac-le-Grand), fondé en 1194 par Etienne Cortez et ses fils, la Plaigne aux Bonhommes ou la Plaigne (Lanouaille), qui est la première fondation dans notre département, Les Vayssières (Vitrac). Il indique que, de nos jours, il en subsiste de notables vestiges sur les sites de Badeix avec, en particulier, la chapelle (aujourd'hui maison particulière), Boisset, La Faye, Les Vayssières. A la Plaigne, les traces sont peu identifiables. Il présente des diapositives de La Faye et de Badeix, ainsi que du prieuré de Rosé en Charente, car la chapelle lui paraît un bon exemple de l'architecture dépouillée des Grandmontains, avec sa façade percée seulement d'une baie, son entrée latérale, son choeur éclairé par deux baies, sans aucun ornement. Gilles Delluc indique qu'à Belleelve (Tursac), il reste les ruines d'un bâtiment rectangulaire, dans lequel on peut encore déchiffrer les restes de la chapelle avec le chevet ; Jean-Marie

Bélingard n'a pas pu en voir grand chose un jour où il avait tenté de s'en approcher, car les ruines étaient noyées dans les ronces ; en revanche, à proximité, selon M. Boutet, il demeure un lac-abreuvoir qui passe pour avoir été pavé par les moines. Jean-Marie Bélingard signale une chapelle, à chevet plat, près de Redon-Espic, qui lui fait penser à l'ordre de Grandmont. Il a visité à Lodève le seul prieuré de cet ordre, intact, qui a été restauré, il y a quelques années par l'entreprise périgourdine Dagand.

Mgr Briquet signale que le prénom de l'abbé H. Brugière est Hippolyte.

Michel Combet nous présente ensuite ce que lisaient les Périgourdins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Parmi les documents utilisables, il cite les inventaires après décès, rares et peu détaillés, la diffusion de l'encyclopédie de d'Alembert, mais surtout deux inventaires de librairies, l'un daté de 1779, correspondant au fonds d'un marchand forain mort à Bergerac (7000 titres) et l'autre de 1778 correspondant à une liste établie par un libraire-imprimeur de Sainte-Foy-la-Grande en vue d'une loterie (437 titres). Dans le fonds du marchand-forain, il y a surtout des ouvrages en petit format (ouvrages d'apprentissage, de pédagogie, d'éducation pratique, ouvrages de piété et de dévotion, ouvrages de médecine populaire) ; 16% sont des livres d'histoire (classique et anecdotique) ; les ouvrages de littérature légère et édifiante sont nombreux ; il y a aussi quelques titres de philosophie.

#### ADMISSIONS DU 4 MARS 1998

- Le lieutenant-colonel et Madame Jean-Claude Nemorin, place du 11 novembre, Agonac, présentés par le colonel Christian Gay et le père Pommarède.

- Musée du Périgord, service de documentation, 22 cours Tourny, 24000 Périgueux (abonné).

- Service de l'Archéologie, Conseil Général de la Dordogne, 2 rue P.L. Courier, 24009 Périgueux cedex (abonné).

Le président  
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim  
Brigitte Delluc

# De Peyragude en Peyrevive : microtoponymes périgourdin évoquant des mégalithes

Par Jean-Pierre BITARD

La Dordogne est un des dix départements abritant (ou plutôt ayant abrité) le plus de mégalithes. Peut-être la richesse du Périgord en vestiges paléolithiques a-t-elle masqué ce fait. A la date du 1<sup>er</sup> mai 1996 treize de ces monuments et un polissoir étaient classés ou inscrits à l'Inventaire des monuments historiques, ce sont :

- Dolmen, dans la propriété de monsieur Albert Lansade. Monument historique, 1<sup>er</sup> mars 1940. Beauregard-et-Bassac. Le propriétaire est, bien sûr, celui de 1940.
- Dolmen dit "La Pierre Levée". Brantôme. Parcelle 673, section C du cadastre. Monument historique en 1887.
- Dolmen de Peyre Levade. Condat-sur-Trincou. Monument historique : 24 novembre 1960.
- Dolmen de Giverzac. Homme. Sur la voie publique, à l'intersection de trois chemins confrontant aux parcelles n<sup>o</sup> 470 et 471, section A du cadastre. Inscrit à l'inventaire : 17 mai 1962.
- Dolmen d'Eylas. Eymet. Parcelle n<sup>o</sup> 13 à Eylas sud, section ZC. Inscrit à l'inventaire : 22 avril 1981.
- Dolmen, lieu-dit "Peyrelevade". Limeyrat. Parcelle n<sup>o</sup> 241, section B du cadastre. Inscrit à l'inventaire : 27 juin 1980.

- Polissoir, lieu-dit "Les Justices". Mauzens-et-Miremont. Parcelle n° 43, section AM du cadastre. Monument historique : 4 janvier 1948. A noter que ce sont trois membres de notre Société, Gilles Delluc, Bernard Pierret et Pierre Vidal qui ont découvert ce polissoir. Les auteurs de certains inventaires de mégalithes incluent les polissoirs fixes, comme celui-ci, dans leur liste.

- Allée couverte du Blanc. Nojals-et-Clotte. Parcelle n° 43, lieu-dit "Peyrelevade", section A du cadastre. Monument historique : 4 mai 1971. L'appellation "allée couverte" est celle du dossier officiel, elle est récusée par Julia Roussot-Larroque. Le dolmen de [et non du] Blanc est la propriété de notre Société grâce au legs Testut.

- Dolmen dit "Pierre D'Ermale". Paussac-Saint-Vivien. Parcelle n° 60 p, section D1 du cadastre. Inscrit à l'inventaire : 8 novembre 1960.

- Dolmen de Peyrelevade. Paussac-Saint-Vivien. Parcelle n° 335 p, section D1 du cadastre. Inscrit à l'inventaire : 10 novembre 1960.

- Dolmen dit "La Peyre Levade". Rampieux. Près de Beaumont, parcelle 17, section A du cadastre. Monument historique : 1889.

- Dolmen de Peyrebrune. Saint-Aquilin. Monument historique : 1887.

- Dolmen au lieu-dit "Laprougès". Valeuil. Parcelle n° 598, section D du cadastre. Monument historique : 24 novembre 1960. Pauvert a fait l'inventaire des noms donnés à ce dolmen "cité selon les auteurs sous cinq noms différents et sur trois communes différentes."

- Mégalithe au lieu-dit "Les Coutoux". Valeuil. Parcelle n° 476, section C du cadastre. Inscrit à l'inventaire : 22 mars 1962. F. Benalloul est le seul à mentionner ce menhir, sous le nom de menhir de Jambe Grosse, sans mentionner d'ailleurs qu'il est inscrit à l'inventaire : c'est le seul menhir inscrit en Dordogne.

Cette liste comprend un mégalithe de trop, qui est en réalité une pierre à cupules, la Pierre Dermale. Les mégalithes sont des pierres mises en place par les hommes du néolithique, cette mise en place impliquant généralement un transport. La Pierre Dermale est un rocher en place. Cependant elle porte des cupules reliées par des sillons et un bassin, le tout dû à la main de l'homme. D. Pauvert dans son *Dolmens et menhirs de la Dordogne* — voir la bibliographie des ouvrages cités en fin d'article — rejette peut-être un peu vite l'origine néolithique de cet ensemble. Sans suivre l'abbé Chaumette qui y voyait une pierre de sacrifice, on doit prêter attention à ce qu'écrit Jean Abélanet (*Signes sans paroles*, p. 168) : "Ainsi donc, aussi bien en Europe qu'au Proche-Orient, l'aire de dispersion des rochers à cupules coïncide parfaitement avec celle des tombes mégalithiques et cette pratique des cupules doit trouver son explication dans le développement des cultes funéraires." Les cupules des rochers de Borie Belet autour du trône du Roy des Chausés, site classé depuis 1932, paraissent naturelles, mais une

vérification s'impose. M. Lavaud signale une pierre à cupules à Festalemps dans le *Bull. de la ShaP* [nous citerons sous cette forme abrégée le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*], vol. CX, 1983, p. 278.

L'ouvrage récent de Dominique Pauvert, *Dolmens et menhirs de la Dordogne*, avance le nombre de cent soixante treize mégalithes, dont trente menhirs, existant encore ou ayant très probablement existé dans le département : l'auteur a rassemblé, dans le cadre d'un mémoire de DEA, une documentation éparsée, principalement dans le *Bull. de la ShaP*, et utilisé le *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* d'Alexis de Gourgues et la *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits habités du département de la Dordogne* publié par l'INSEE de Limoges. C'est peu par rapport au Lot voisin, où Jean Clottes, dans sa thèse parue dans la collection de l'Inventaire des mégalithes de la France, propose le nombre de cinq cents. Les blancs des cartes indiquant les trouvailles archéologiques signifient plus un défaut de prospection qu'une absence réelle de vestiges : la multiplication des stations préhistoriques dans la vallée de l'Isle en aval de Périgueux, grâce aux prospections de Jean-Claude Moissat, en témoigne éloquemment, pour ne prendre qu'un exemple.

### SOURCES DES TOPONYMES

Cependant l'inventaire périgourdin peut être complété. La liste qui suit résulte du mélange de renseignements tirés de trois sources principales :

- *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* par Alexis de Gourgues, désigné par G. Il précise souvent si le lieu désigne un hameau, un bois, etc. et indique la date d'apparition du nom et la source d'où il l'a tiré ; l'indication cadastre (avec souvent le numéro de la section et celui de la pièce) renvoie au cadastre ancien, dit napoléonien. On peut le consulter aux Archives départementales. Gourgues, qui a fait un travail immense, n'a pas dépouillé tout le cadastre, mais a dû y effectuer des sondages. Le sujet "mégalithes" l'intéressait spécialement. Il écrit (p. XII de l'introduction) : "Dès le Moyen Age les blocs mégalithiques, que l'on a appelés pierres druidiques, dolmen, menhir, etc., avaient attiré l'attention des habitants et sont cités dans les actes du XII<sup>e</sup> siècle sous le nom de "Peyra Levada" ; ils servent aussi de bornes féodales." Il est clair que la plupart des occurrences anciennes qu'il fournit — celles qui ne figurent pas au cadastre — ne seront pas localisables ; elles ajoutent seulement des noms à la liste des mégalithes ayant existé. Cependant, les documents cadastraux ne retenant pas tous les microtoponymes, une enquête auprès des habitants pourra apporter des surprises. Un article paru dans le bulletin du deuxième trimestre 1997

(p. 29 39) de *Spéléo—Dordogne*, revue trimestrielle du Spéléo-club de Périgueux, a exploité "la mine" du Gourgues en ce qui concerne les cluseaux et les grottes : d'autres renseignements précieux y sont cachés, concernant par exemple les noms évoquant des métiers, des établissements industriels (tuileries, forges, papeteries), des maisons fortes, des espèces d'arbres, etc.

*Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits habités de la Dordogne*, 2 volumes publiés en 1954 par la direction régionale de l'INSEE de Limoges. Sa base est le recensement de la population de 1946. Comme son titre l'indique, elle ne concerne que les lieux-dits habités, à l'exclusion du nom des communes : dans notre liste un I signale les entrées prises dans la nomenclature. La Dordogne ne possède pas de commune, dont le nom évoque un mégalithe ; c'est pourtant le cas de près de trente communes françaises.

Cartes IGN, au 1/25 000°. Un dépouillement systématique, mais qui ne peut être exhaustif, a apporté de nombreux noms : 85 feuilles ont été examinées, seules manquent les cartes autour d'Eymet. Chaque nom est suivi d'une des abréviations conventionnelles de seize directions de la rose des vents : N désigne le Nord, on trouve ensuite en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, NNE, qui veut dire Nord-Nord-Est puis NE, qui est le Nord-Est, etc. Ceci indique l'azimut sous lequel on peut lire le toponyme en question à partir de l'église du chef-lieu de la commune concernée. Il est souvent suivi, entre guillemets, du nom sous lequel il apparaît, si sa forme diffère de celle des sources antérieures : la rapidité des déformations est étonnante (d'une édition à l'autre de la même feuille parfois), avec des "corrections" qui déforment encore plus les mots.

Lorsqu'un même toponyme apparaît dans plusieurs sources, celles-ci sont énumérées dans l'ordre chronologique de parution, soit : Gourgues, INSEE, IGN.

Trois ouvrages récents ont étudié les mégalithes de la Dordogne, apportant chacun leur pierre— si nous osons dire— à leur connaissance. Ce sont ceux d'Yves Chevalier, de Frank Benalloul et de Dominique Pauvert. Le dernier nommé analyse tous les renseignements fournis par ses prédécesseurs : la liste ci-dessous ne comprend que des toponymes jamais signalés.

En matière de toponymie, il n'est pas possible de se passer du "Nègre", *Toponymie générale de la France*, 3 volumes, 35 000 entrées, œuvre d'une vie. Pour l'archéologie des mégalithes on a utilisé *Le monde des mégalithes* de Jean-Pierre Mohen, *Les dolmens : sociétés néolithiques, pratiques funéraires* de Claude Masset, deux titres de la collection des *Inventaires des mégalithes de la France*, celui de Jean Clottes sur le Lot et celui de Marc Devignes sur la Gironde ; enfin un ouvrage destiné aux touristes, *Guide des mégalithes secrets d'Auvergne* de Frédéric Surmely (le

titre à la Charroux peut rebuter, mais le livre s'appuie sur de solides bases scientifiques). Les trois derniers ont été choisis parce qu'ils traitaient de départements peu éloignés du nôtre, tous de langue d'oc.

## LES TOPONYMES

Les noms retenus appartiennent à plusieurs familles. La plus vaste inclut la notion de pierre, roc ou caillou. Le mot apparaît seul sous la forme "cayre" ou "caire", racine pré-celtique (expression désignant des langues inconnues — mis à part la langue basque, qui occupait l'espace entre l'Atlantique et la rive gauche de la Garonne — antérieures à l'arrivée des Gaulois). L'occitan dira "peyra", francisé en "peyre" ; pour les puristes, précisons que nous employons le mot "occitan" pour regrouper les deux dialectes de langue d'oc présents en Périgord, le nord-occitan ou limousin et le languedocien ; nous excluons le mot patois, qui désigne plutôt, sauf pour l'abbé Grégoire et les instituteurs de la Troisième république, les dialectes de la langue d'oïl.

Le mot "roc" ou "roche" prête évidemment à confusion : il peut désigner un mégalithe, comme le Roc del Ser, le Roc Leva ou même le pléonastique Roc del Quayre (qui est un dolmen) ; mais il nomme plus sûrement un escarpement rocheux, un à-pic, un entablement — foin des falaises, qu'on ne trouve qu'à Étretat — tels que le Grand Roc et le Roc de Tayac aux Eyzies, la Roque Saint-Christophe au Moustier ou le Roc de l'Angle à Saint-Cyprien. Une recherche sur ces toponymes, si elle ne mène pas toujours à des mégalithes, permet de repérer bien des rocs fortifiés au Moyen Age et, qui sait, de trouver enfin le trésor des Anglais, caché, nous a-t-on murmuré, dans un fort des Beunes, ou peut-être dans une cour de ferme de la vallée de la Vézère, que nous nous garderons de préciser, parce que "tous ceux qui ont creusé pour le déterrer, monsieur, sont morts dans l'année".

Très souvent on a joint au mot "pierre" un qualificatif, généralement "levado" ou "levade". Il est difficile de dire si le mégalithe a donné son nom à la parcelle ou si l'informateur a dit à l'enquêteur : il y a là une pierre levée. Parmi les monuments existant encore en Gironde, M. Devignes ne reconnaît qu'une Peyrelevade pour vingt et un monuments n'ayant pas de noms particuliers. Au contraire J. Clottes nomme Peyrelevade ou Pierre Levée 60 % des monuments cités.

Tous les auteurs admettent que Peyrelevade désigne un dolmen (terme que les archéologues n'aiment guère, car il recouvre une grande variété de monuments), mais dans la liste de J. Clottes, dans trois cas (Nadillac, Livernon et Saint-Vincent-Rive-d'Olt) peyrelevade indique bel et bien un menhir. Nos ancêtres, qui ont appelé peyrelevades les dolmens et peyrefittes

les menhirs, ne les ont **jamais** confondus avec des amas de pierres gréseuses ou des tors granitiques, à la différence de certains "antiquaires" du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les qualificatifs précisent parfois la couleur, toujours différente de celle de la roche en place, le menhir, un ou plusieurs éléments du dolmen appartenant à une roche "étrangère" : Peyrenègre par exemple. Une liste rassemblera plus bas les qualificatifs cités par D. Pauvert et par notre étude.

Ces pierres ne sont jamais, comme on le lit souvent, des roches charriées ou moraines, transportées par les glaciers ou les torrents qui en sortaient au début du quaternaire, pour la simple raison qu'il n'y a pas eu de glacier dans notre région lors des glaciations quaternaires.

D'autres précisions portent sur la forme : par exemple Pierre Lade (c'est-à-dire large), Pierre Pointue ou plus souvent le mot occitan "Peyragude" (agudo venant, comme le français aigü, du latin acutus). Les mots occitans "taulo", table et "carto", quartier ont fourni quelques pistes, mais ces mots, que nous n'avons découverts qu'un peu tard, n'ont pas été cherchés systématiquement sur les cartes IGN.

La position, outre celle de la pierre levée du dolmen, est traduite par les Peyrefiche, Peyrefitte, qui sont des menhirs, pierres fichées là, comme d'autres ont été levées, Dieu sait quand, Dieu sait par qui. On ne peut guère dire plus à propos de ces pierres énigmatiques. W. de Taillefer écrivait, au tome I des *Antiquités de Vésone*, (p. 171-172), à propos de ce qu'il appelait peulvans ou obélisques : "Appartiennent-ils, comme quelques antiquaires l'ont prétendu, à un ancien système d'astronomie ? Indiquent-ils le lieu de quelque bataille célèbre ? Sont-ce des pierres dressées pour marquer quelque limite ? Doit-on les considérer comme des trophées ? On ne connaît point encore de réponse à ces questions." La pierre peut être couchée sans reposer sur des supports visibles (menhir renversé ou dalle seule à subsister d'un dolmen) et l'on a la Peyro Jazen (gisant). Dans le Lot une pierre est dite "cotado", ce qui veut dire calée : nous retrouvons l'idée dans le dolmen de Bien Assis à Saint-Antoine-de-Breuilh.

Les pouvoirs attribués aux pierres tiennent d'abord au fait qu'elles sont vivantes, témoins le Roc del Ser (qui tourne sur lui-même à l'Angéus du soir) et la Peyre daus Nau Tours (empêchée à jamais d'accomplir ses neuf tours, depuis qu'on vient de la bloquer dans le béton, à un carrefour de la Nationale 89 à Marsac). Deux volumes de l'ouvrage de Paul Sébillot, *Folklore de France : la terre et le monde souterrain et Les monuments* présentent de nombreux exemples. En 1963 à Meyrals il nous a été démontré que, sous terre, les pierres poussaient, grossissaient, comme des pommes de terre...

Il existe un lien entre certains mégalithes et l'eau : avec des pierres liées à de "bonnes sources", des pierres qui descendent boire à certaines

heures, des pierres qu'on ne doit pas déplacer sous peine d'inondation, mais aussi, en Gironde une pierre qui sauve un saint de la noyade. La Pierre de Rosette — veuillez excuser l'image — qui nous expliquerait ces mythes d'il y a cinq mille ans ne sera jamais découverte. Le Périgord fournit un bel exemple avec la Peyrebelaygue de Quinsac.

Les pouvoirs de certaines pierres sont clairement indiqués par leur nom : c'est le cas de la Pierre jovante, qui porte bonheur. Un menhir girondin, la Pierre de Pey Berland aurait été tant gratté par les femmes stériles qu'il n'en reste plus rien !

Les noms évoquent les habitants des mégalithes, comme l' Oustal del Loup, la Case du Loup (cet ennemi intime des paysans hante aussi les grottes), comme des créatures généralement moins maléfiques, les fées, d'où plusieurs Peyrefades. Les toponymes évoquant les fées n'apparaissent pas souvent en Périgord : outre le mot "fada", on trouve aussi "fatsiliera" ou "fachiliera", qui peut désigner aussi la sorcière. D'autres expliquent la mise en place et la construction de ces énormes monuments par l'intervention de forces surnaturelles, et ce sont les Pierres du Diable, par celle de la Vierge (à Mayac) ou de saints (Pierre Martine à Tocane). Parfois — et, dans ce cas le toponyme ne ment peut-être pas — il s'agit de la Tombe d'un capitaine (Campguilhem à Faux), d'un général (Faux et Grun) et même, en Gironde, d'un maréchal : on n'est pas si loin de ce que démontre C. Masset à propos des dolmens, tombe collective de la classe dirigeante.

Les mégalithes ne sont pas toujours solitaires ; quand ils vont en troupe, c'est, soit par trois (sept noms en Dordogne), soit par neuf (trois citations). Les audacieux évoqueraient, pour le chiffre trois, le symbole du sexe masculin (chiffre qui, additionné au quatre symbolisant le sexe féminin donne un autre chiffre très utilisé, le sept) ; d'autres rappelleront plus prosaïquement que les bornes féodales étaient parfois triples (une grande et deux petites)... Maurice Robert dans *La maison et le village en Limousin*, citant Fage, à propos de la Xaintrie après la guerre de 1914-1918 : "Le cortège de mariage s'est arrêté aux Triadoux, bornes-mères, aux frontières de villages, aux carrefours".

Il est possible de regrouper les toponymes pouvant indiquer des mégalithes en quelques catégories : rappelons que, mis à part des mots tels que "peyrelevade", "peyre fiche" et les pierres "vivantes" qui semblent désigner toujours des mégalithes, les autres toponymes cités par D. Pauvert et nous-mêmes indiquent seulement qu'il y a eu là une ou plusieurs pierres remarquables par leur couleur, leur forme, leur position, etc. Pour une part il s'agit bien de mégalithes. Dans beaucoup de cas il ne reste que le toponyme, sans description ancienne permettant une identification, et nous ne saurons jamais de quoi il s'agissait. Les noms simples, tels que La Pierre, Le Caillou ou Le Roc n'ont pas été pris en compte dans la liste qui suit, mais figurent dans la liste générale.

### La couleur

Les pierres brunes (8) : Peyre Brune, Roque Brune.

Les pierres rouges (8) : Peyre Rouille, Rouye, Rousse, Pierre Rouge, Ros Calhau, Carte Rosse, Tranche de Saumon.

Les pierres noires (7) : Peyre Nègre, dont une au moins est un dolmen.

Les pierres blanches (5) : Le Caillou Blanc, Le Roc Blanc, Peyreblanque.

On trouve aussi deux Peyre Bise et une Peyre Bure.

### La forme

Le volume (16) : Grosse Peyre, Gros Roc, Grand Caillou, Grosse Borne, Pierre Bœuf et Roque Timbaud (timbaud voulant dire courtaud selon Daniel et Barrier).

La longueur (11) : Peyre longue, Grand Pierre, Grand Roc, Grand Caillou, Grand Marteau, Peyre Billière (?), Roc de Bille.

La largeur (11) : Peyre lade, Carte Lade (dérive du latin "lata", large par l'occitan).

Pierres plates : Table, Taulo, Peyre Plate.

"Odontomégalithes" (5) : Male Dent, Belle Dent, Dentalie.

Pierres pointues (5) : Peyragu, Peyragude, Pierre pointue, Roquépine, Peyrelance.

Formes diverses : Pierre épaisse, Peyre Molle (meule de moulin ?), Pierre Redonde (ronde), Jambe Grosse (pour un menhir), Carte Toujel (peut-être tuyau, de l'occitan tuieu), Peyre Daille ou Daillot, en forme de faux (2).

### La position

Ces dénominations sont les plus nombreuses, surtout par la présence écrasante des Peyres Levades : Peyre ou Cayre Levade, Roc Leva, Pierre Pendue, Peyre Pincade (juchée en occitan) (78), Pierre Plantée, Pierre Fiche, Pique Caillou, Fixard, Roche Picoud (20), mais aussi Roc de travers et Bien Assis. Les toponymes ont traduit essentiellement la position des pierres, alors que le mot savant "mégalithe" fait allusion à leur taille (megas = grand).

### La vie des pierres

Elles font quelques tours sur elles-mêmes, jusqu'à neuf pour la Peyre daus Nau Tours, à des moments précis comme le Roc del Ser, qui ne bouge que lorsque les fidèles sont à l'angelus du soir : Pierre Tourmante (2), Pierre virade, Pierre Vive, Pierre Danse (la valse probablement), Roque Giral, Pierre Chaude, Pierre Folet, Pierre Foulée (?), elles sont une douzaine à être

dénoncées par leur nom, mais d'autres vivaient, comme la Peyre Levade de Rouffignac descendant boire à la Font Farge. Il faut lire sur ce sujet le chapitre IV : *Les rochers et les pierres* de Paul Sébillot : un rocher de La-Fère-en-Tardenois a une ombre, qui, à certaines heures, "boit" dans l'Ourcq : l'ombre de la Peyrelevade de Rouffignac, située à l'ouest de la Font Farges ne pourrait-elle y boire au soleil couchant ? La pierre vivante qui boit par son ombre, n'est-ce pas une idée manifestant une forme de plaisanterie, dont on a d'autres exemples (si les pierres ne grossissaient pas sous terre trouverait-on toujours autant de pierres après tous les labours et épierrages, nous a-t-on dit...) ; mais sous ces plaisanteries doivent se dissimuler des choses plus sérieuses.

### Influence des pierres

Essentiellement néfaste (11) : Malpeyre, Maledent, Malbarrière, Roche Malière contre une bénéfique, la Pierre Jovente : y-a-t-il là une tentative de l'Église catholique de transformer en repoussoir des pierres qui continuaient, au fil des siècles, à attirer les paysans ?

### Les pierres et l'eau

Plusieurs allaient boire à la source voisine, mais il n'y a pas de toponyme qui le dise. Le rapport avec l'eau est suggéré par le Roc de l'Aygue, la Peyrebélaygue et par des noms évoquant le bouillonnement, ce sont les Cayre Bru (2), où "bru" pourrait venir d'une racine pré-celtique signifiant, selon E. Nègre, une idée de bouillonnement, mais aussi la Peyre Buy avatar moderne de la Peyre Buly de W. de Taillefer ; on retrouve ici la vieille forme du participe passé de bouillir, celle de la ballade à Notre-Dame, de François Villon :

*"Au moultier vois, dont je suis paroissienne  
Paradis peint où sont harpes et luz  
Et un enfer où damnés sont boulus".*

### **LA RECHERCHE**

La liste ci-dessous peut servir à une recherche de mégalithes non encore décrits. Chaque publication fournit de nouveaux noms, par exemple celles de D. Pauvert (qui révèle encore de nouveaux monuments dans le dernier numéro des *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*), ou celle de F. Benalloul. Elles mentionnent aussi des dizaines de noms qui rappellent des mégalithes disparus. Ils ont été détruits au cours des siècles et ils continuent à l'être, parce qu'ils gênent la culture, le remembrement, se

trouvent sur le trajet d'une nouvelle route, parce qu'on utilise les pierres pour bâtir une maison ou un mur de pierres sèches : le menhir de la Pierre Fade (Lamazière basse, Corrèze) a servi à faire la première marche du perron du château de Roussille. Certaines pierres, qui étaient en grès ou en granit ont été débitées au XIX<sup>e</sup> siècle pour faire des pavés pour les petites villes périgourdines et pour Bordeaux : ce travail n'a à peu près cessé qu'au début des années 1950, où nous l'avons encore vu pratiquer dans le granit à Piégut et ce n'est qu'à ce moment que Bordeaux a commencé à goudronner ses rues.

La plupart des dolmens (qui sont des tombeaux collectifs) ont fait l'objet de fouilles sauvages, réalisées par des collectionneurs d'objets préhistoriques ou des chercheurs de trésor, catégories aussi anciennes — songez aux pilleurs des tombes égyptiennes — que maléfiques. Ils ont donc été vidés de leur contenu. Les fouilles scientifiques de dolmens périgourdins ne se comptent même pas sur les doigts d'une main et leur résultat demeure généralement dérisoire. Rappelons à ce sujet que la loi interdit les fouilles, même sur votre propre terrain, sans autorisation. Peu de dolmens ont encore figure de dolmen, comme les Peyrelevides de Brantôme (défiguré cependant par une restauration d'il y a cents ans) ou de Paussac. Très souvent les pierres ont été bousculées ou une partie d'entre elles a été débitée et emportée : témoin le Cayre de Rouffignac, dans lequel on a vraiment du mal à reconnaître un mégalithe. D'autres ne montrent plus qu'une table, comme la Pierre du Diable de Vitrac ou le Cayre de Paleyrac.

Des vestiges, souvent chaotiques, de grès tertiaires ont été pris pour des restes de dolmens, des cromlechs (cercles de pierre, dont aucun exemple certain n'est attesté en Dordogne), des alignements de menhirs. Il faudrait relire les notes de voyage de Mourcin, publiées dans les tomes IV à VIII de notre Bulletin et parcourir le terrain derrière ses pas, tout n'est pas imaginaire ou mal interprété.

Les dolmens et surtout les menhirs peuvent être confondus, comme nous l'a suggéré Bernard Fournioux, avec des bornes seigneuriales, parfois même avec des bornes romaines anépigraphiques (dépourvues d'inscription). Les limites de fiefs étaient jalonnées de bornes : il est vrai qu'elles ont en général moins d'un mètre de haut, comme la Pierre de Saint-Augûtre au Musée du Périgord, que les pierres qui servent de bornes ont été généralement retaillées et parfois armoriées. Mais de nombreux textes médiévaux montrent que les dolmens et menhirs ont servi de jalons, certaines peyrefittes devenant peut-être des peyres bouines (bornes) : D. Pauvert, citant Gourgues, parle d'une Pierre Martine (nom classique de dolmen) à Lempzours, servant de limite entre les justices de l'évêque de Périgueux et le fief de La Marthonie. Cette fonction de borne a dû protéger certains mégalithes de la destruction. Mais dans le tome XXXVI de notre Bulletin, E. Rivière conte le destin du Gros Caillou (à Paris), menhir, puis borne entre les

seigneuries de Sainte-Geneviève et Saint-Germain, puis enseigne (phallique) de bordel, enfin détruit par la poudre alors qu'on édifiait là l'église de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou.

## LISTE DES TOPONYMES

Cette liste ne retient pas les toponymes cités dans le travail de D. Pauvert, qui a vérifié l'existence ou l'absence de nombre de mégalithes en allant sur le terrain. Notre liste comprend 315 noms nouveaux. Les collègues amateurs pourraient regarder au cadastre ancien et actuel de la ou les communes qui les intéressent. Il y a dans chaque commune une ou plusieurs personnes, souvent des chasseurs, des chercheurs, des cantonniers — nous avons même connu une bergère intéressée par l'archéologie — qui ont observé bien des choses et retenu et qui sont heureux de guider l'amateur : ainsi nous avons aisément retrouvé, après notre collègue Tardy de Montagnac, la Pierre Grosse de Carlux, décrite dans la réponse du maire de Carlux à l'enquête de Cyprien P. Brard, pierre qui n'est pas un mégalithe, mais un énorme bloc de grès sur une pente ; notre informateur en connaît d'ailleurs un second, plus bas sur la même pente. Seuls des informateurs locaux peuvent indiquer des mégalithes, qu'aucun toponyme spécifique ne permet de repérer. Les enquêteurs doivent faire preuve de persévérance : lors d'une première visite, le pépé qui connaît toutes les bornes, toutes les grottes, tous les rochers, tous les arbres remarquables dira peut-être : "Non, je n'en connais pas, ça ne me dit rien." Mais repassez donc le voir, par hasard, deux semaines plus tard, il serait bien étonnant qu'il n'ait rien à vous montrer ; n'hésitez pas à renouveler encore la visite. L'idéal serait que les collègues intéressés rédigent des fiches sur chaque monument qu'ils retrouveraient ; sur ceux qui ont disparu mais pour lesquels ils ont reçu des témoignages et même ceux dont le toponyme est le seul vestige. Pour cela, voici, avec l'aimable autorisation de l'auteur, la grille utilisée par Marc Devignes dans son inventaire de la Gironde, récemment paru aux Éditions du CNRS : "La description des monuments s'articule autour de cinq rubriques numérotées de 1 à 5 :

1) Situation du monument ; cela comprend :

- distance et orientation par rapport au bourg ou au centre-ville ;
- distance et orientation par rapport aux habitations les plus proches ;
- coordonnées X et Y du quadrillage kilométrique Lambert zone III ;
- altitude ;
- topographie ;
- section, parcelle et lieu-dit du cadastre rénové (c. r. en abrégé) ou, à défaut, du cadastre ancien (a. c.).

2) Subdivisée en deux sous-rubriques : 2a, historique du monument (découverte, fouilles, classement...) et 2b, architecture ; ce second point comprend :

- type du monument ;
- grandes dimensions (la longueur, pour les dolmens, inclut l'épaisseur de la dalle de fond ; la largeur, pour les mêmes monuments, est une largeur intérieure) ;
- orientation (grand axe du monument ; pour les dolmens dans le sens chevet-entrée) ;
- description sommaire des éléments composites (les termes "à gauche" et "à droite", appliqués aux dolmens, s'entendent l'observateur face à l'entrée du monument) ;
- particularités (gravures...) ;
- nature pétrographique des éléments composites ;
- pour les dolmens, aspect apparent et particularités éventuelles du tumulus.

3) Résultats des fouilles ; celles-ci sont classées par ordre chronologique ; nous indiquons pour chacune ce qui a été conservé et le lieu de conservation.

4) Folklore (dénominations populaires des monuments, légendes, etc.).

### 5) Bibliographie

M. Devignes explique ensuite de façon détaillée la méthode et les conventions qu'il utilise pour les dessins des monuments : pour résumer disons que le dessin d'un mégalithe nécessite une équipe et des centaines de mesure. Chacun essaiera de réaliser un jeu de photographies, avec au moins une mire (par exemple un double décimètre) donnant l'échelle. Il va de soi que le propriétaire du terrain – et donc du monument – devra être contacté.

L'amateur pourra avoir recours à trois sources supplémentaires, auxquelles nous n'avons pu que quelques gouttes :

- les monographies communales et cantonales
- les registres du chanoine Brugière, qu'on trouvera en microfilms aux Archives départementales, en original (sur rendez-vous) aux archives diocésaines et en copies de la main de Jean Bouchereau dans la bibliothèque de notre Société,
- la collection de photographies de la ShaP.

La liste a été classée par arrondissements, cantons et communes, ceci pour permettre aux collègues intéressés de voir très vite leur "environnement mégalithique" ?

## COMMENT LIRE LA LISTE ?

Les noms de communes sont donnés dans l'orthographe officielle actuelle, empruntée au précieux *Atlas de la Dordogne-Périgord* de Patrick Ranoux. Certains résultent de fusions : ainsi Le-Buisson-de-Cadouin regroupe les anciennes communes du Buisson, Cadouin et Paleyrac ; dans ce cas l'orientation est parfois prise à partir de l'église du chef-lieu d'une des anciennes communes. Ces noms résultent aussi d'associations de communes, c'est le cas des Eyzies-de-Tayac-Sireuil : à noter que le dictionnaire de Gourgues mentionne un hameau des Eyzies, commune de Tayac, de même qu'un hameau de La Coquille, commune de Sainte-Marie-de-Frugie. Les mots évoluent au cours des siècles, qu'il s'agisse de substantifs, de noms propres ou de toponymes : l'usage — mot qui a la même racine qu'usage — est l'arbitre souverain. A. de Gourgues avait tendance à employer des formes anciennes, inusitées à l'époque où il écrivait. Les rédacteurs de la Nomenclature de l'INSEE et ceux des cartes IGN, outre la francisation des toponymes ou de parties de toponymes occitans, phénomène normal au fur et à mesure que l'occitan n'est plus compris, multiplient les erreurs de transcription.

On cite un lieu dans les Landes, nommé "Eslamio", parce que l'enquêteur ayant demandé quel était le nom de cette maison, le paysan interrogé avait répondu en gascon : "c'est la mienne". Il est d'ailleurs probable que certaines rectifications proviennent d'informateurs bien intentionnés signalant une "erreur" : à Beynac une très belle grotte a été trouvée en 1960 au lieu—dit "Crabic", toponyme venant du nom occitan de la chèvre "la crabo" ; au moment du classement de cette grotte comme site d'intérêt scientifique, notre regretté ami Claude Andrieux a "rectifié" le nom en "Crobique", mot doublement absurde parce qu'il réunit l'occitan "cro", trou et le français "bique" d'une part et parce que, la grotte s'étant ouverte récemment, le toponyme ne pouvait pas la désigner. C'est pour cela que les spécialistes de toponymie font leur miel des mots d'apparition ancienne, qualifiant de récente une citation du XIII<sup>e</sup> siècle.

La présence de certains mots dans la liste est expliquée par des notes suivant immédiatement la localisation. L'auteur, ni philologue, ni archéologue — d'où son emploi fréquent du prudent conditionnel —, écoutera volontiers les observations et critiques qu'on voudra bien lui adresser.

## ARRONDISSEMENT DE BERGERAC

### Canton de Beaumont

#### BEAUMONT

- La Roque : NO.

#### NAUSSANES

- Aux Rocs : SE.

#### SAINT-AVIT-SÉNIEUR

- Au Roc Noir : SE.

#### SAINTE-SABINE-BORN

- Le Caillau : G (hameau, commune de Born-des Champs). Cette commune est rattachée aujourd'hui à Sainte-Sabine-Born. Ce toponyme vient tout droit de l'occitan "calhau", caillou : nous l' avons repéré trop tard pour le rechercher sur les cartes IGN, cependant on peut l'identifier à un certain nombre de "Caillou" ou "Cailloux" figurant sur les feuilles IGN ou sur la Nomenclature. Gourgues aussi a francisé les mots écrits en occitan sur les parchemins qu'il déchiffrait.

### Canton de Bergerac-2<sup>e</sup>

#### COURS-DE-PILE

- Le Queyrat : E.

#### MOULEYDIER

- Caillou : ENE, à côté du Trou de l'Abime.

#### SAINT-GERMAIN-ET-MONS

- Peyre : I.

- Le Queyroux : I ; NO.

#### SAINT-SAUVEUR

- Piquecaillou : NO.

### Canton du Buisson-de -Cadouin

#### BOUILLAC

- Le Naud de la Pierre : E. Il semble que "nau" désigne un endroit marécageux.

**CALÈS**

- Le Roc de Calès : SE.
- Le Caire : I ; NE, "Le Cayre".

**MOLIÈRES**

- Le Roc Nègre : SSO.

**PONTOURS**

- Les Pierres : I ; SE.

**Canton d'Eymet****EYMET**

- Caillou : I, à Rouquette d'Eymet.

**RAZAC-D'EYMET**

- Peyre Longue : G (hameau).

**SADILLAC**

- Grand Caillou : I.
- Petit Caillou : I.

**SAINT-AUBIN-DE-CADELECH**

- Le Cayre : I.

**SAINTE-EULALIE-D'EYMET**

- Tumulus de l'Homme Mort : O. Voilà bien un lieu qui devrait être examiné par des archéologues.

**SAINTE-INNOCENCE**

- Queyrie : I.

**Canton d'Issigeac****BOISSE**

- La Grosse Peyre : G (cadastre, section A, feuilles 547 et 549).
- Dolmen sur le Pech Daurat : *Bull. de la ShaP.*, tome XI, 1884,

p. 93.

**PLAISANCE**

- Le Roc : I.
- Peyre Penot : I.

**SAINTE-RADEGONDE**

- La Grosse Pierre : I.

**SAINT-LÉON-D'ISSIGEAC**

- La Grosse Peyre : G.

**SAINT-PERDOUX**

- Les Trois Tables : I.

**Canton de La Force****BOSSET**

- Roquépine : NE. Probablement le même sens que les Peyragudes, pierres pointues.

**MONFAUCON**

- La Taula : I, signifie table en occitan.

**Canton de Lalinde****BANEUIL**

- Cartier : G (tenem. del Cartiers, Livre nofragé). Il s'agit peut-être de quartiers de pierre.

- Croix de la Peyre : G. On peut penser à une croix utilisant comme socle un menhir, comme il en existe un peu partout. Cependant on connaît peu de mégalithes christianisés en Périgord, même s'il y a une Pierre de Saint-Front à Cognac, une Pierre de la Vierge à Mayac et un rocher sur lequel le curé disait la messe à Liorac-sur-Louyre ; le curé du Pizou au début du XIX<sup>e</sup> siècle aurait fait transformer une pierre d'un dolmen guérisseur d'enfants... en bénitier.

- Le Sol de la Peyre : I.

**CAUSE-DE-CLÉRANS**

- Malpeyre : G (el Malpeyre, tènement, 1603) ; I. Les nombreux noms tels que "Male Peyre", "Male Dent", "Pierre du Diable", avec l'ancien sens de mauvais (du latin malus), pourraient bien ressortir de tentatives de "dévalorisation" de mégalithes, qui ont été, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'objet de cultes. Il n'est guère possible d'évaluer l'efficacité de cette entreprise de l'Église catholique, puisqu'on ignore tout, avant les quelques mentions des *Antiquités de Vézère* de W. de Taillefer, de la nature et de la fréquence de ces rites. Ces pratiques n'ont finalement disparu, comme toutes celles qui sont citées dans *Vieilles coutumes dévotieuses et magiques* de

Georges Rocal, qu'avec la "fin des terroirs" décrite par Weber. On peut avoir un aperçu de leur variété avec l'ouvrage de F. Massa, *Mégalithes et traditions populaires* et dans *Pierres qui guérissent* de Pierre Ribon.

- Le Roc de Contal : NE.

#### COUZE-ET-SAINT-FRONT

- Les Cercles : ENE. Aucun cercle de pierres ou cromlech n'est attesté en Dordogne, n'en déplaie aux "antiquaires" du début du XIX<sup>e</sup>, tels que Mourcin.

#### MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG

- Cayrebru : NE du Grand-Castang,

- Le Roc : O de Mauzac.

#### PRESSIGNAC-VICQ

- Cabane du Loup : G (hameau, Sol de la Peyre, 1649). Une cabane du loup au Sol de la Peyre, voilà qui "sent le mégalithe".

#### SAINT-FÉLIX-DE-VILLADEIX

- Tumulus : ONO, au nord de Caveroque. Il peut s'agir aussi bien d'une motte castrale que d'un tumulus abritant une sépulture mégalithique.

### Canton de Monpazier

#### BIRON

- Les Peyres : E.

#### CAPDROT

- Roc des Agasses : ENE. Les agasses sont les pies (et les arondes, les hirondelles), comme chacun sait.

- Roc Pointu, Roc de Michel, Roc de l'Aygue : E.

#### LOLME

- La Grosse Peyre : G.

#### MARSALÈS

- La Roque : E de la mairie.

#### SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER

- Roc de Monty : à côté de la mairie.

Canton de Sainte-Alvère

## SAINTE-ALVÈRE

- Au Caillou : I.

## SAINTE-FOY-DE-LONGAS

- La Roque : O.

## TRÉMOLAT

- La Grosse Peyre : G (broussailles, cadastre section A, feuilles 683, 689).

- Pierre à Bosredon : *Bull. de la ShaP*, tome CII, 1975, p.173. La pierre aurait 3 mètres 10 de haut.

Canton de Sigoulès

## FLAUGEAC

- Le Caillou : I.

## GAGEAC-ET-ROUILLAC

- Le Caillau : G (écart, Belleyme).

- Le Grand Marteau : SSE.

- Grand Pierre : N. On pourrait penser à un prénom, s'il n'y avait pas à proximité un autre lieu-dit "Grand Pierre", à Thénac.

## LAMONZIE-SAINT-MARTIN

- Peyremolle : SO. Ce nom, qui se retrouve ailleurs, pourrait rappeler une forme de meule (mola en occitan) : c'est ce que suggère Yves Lavalade.

- Queyries : SO, "Les Queyries".

## MONBAZILLAC

- Le Caillau : G (hameau, Belleyme) ; I, "Le Caillou".

## POMPORT

- Le Caillou : I.

## RAZAC-DE-SAUSSIGNAC

- Peyrelongue : I ; NNE, "Pierre Longue". On saisit bien le passage, en ces deux mentions séparées par une dizaine d'années, d'un toponyme déjà largement francisé à la traduction française.

## ROUFFIGNAC-DE-SIGOULÈS

- Le Caillou : I.

## SAUSSIGNAC

- La Roque : S.

## THÉNAC

- Le Caillou : I, à Monbos.
- Grand Pierre : NO.
- Larroque : N.

**Canton de Vélines**

## FOUGEYROLLES

- Peyre : O.

## LAMOTHE-MONTRAVEL

- Cailloux : I ; O, "Le Caillou".
- Les Trois Pierres : I.

## NASTRINGUES

- Roque : SE.

## SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH

- La Roque : NO.

## SAINT-VIVIEN

- La Grosse Peyre : *Bull. de la ShaP*, tome LXXXVI, p. 64. Non loin du Sol de la Dîme. Au XVIII<sup>e</sup> siècle on trouvait aussi des lieux-dits Pierre Plate, Pierre Redonde [ronde], Grande Borne ; ce dernier nom peut désigner une borne romaine ou médiévale, mais aussi un mégalithe "reconverti" en borne.

## VÉLINES

- Le Cailloucat : SO.
- La Grosse Pierre : S.

**Canton de Villamblard**

## CAMPSEGRET

- Le Caillau : G (écart, archives judiciaires) ; I : "Les Cailloux".

## DOUVILLE

- Le Caillau : G (hameau, "Le Calhaud", 1690, acte notarié. Ancien repaire noble).

ISSAC

- Le Caillou Blanc : N.

MAURENS

- Le Gros Roc.

MONTAGNAC-LA-CREMPSE

- Pierre Bise : NNO.

SAINT-JULIEN-DE-CREMPSE

- Le Cayre : I. ; SSE.

- Le Roc : SSE.

- La Roque : SE.

Villamblard

- Les Trois Cayres : G (bois).

**Canton de Villefranche-de-Lonchat**

SAINT-MARTIN-DE-GURÇON

- Les Taules : I. La taulo désigne une table en occitan.

*(à suivre)*

J.-P. B.

# Trémolat, l'église primitive et son monastère

par Marcel BERTHIER

*Les études publiées sur l'église de Trémolat, à l'exception de celle de notre collègue Pierre Dubourg-Noves (Congrès archéologique de France 187<sup>e</sup> session, 1979, Périgord Noir) passent sous silence la période antérieure à la construction de l'église actuelle (1), c'est-à-dire au XI<sup>e</sup> siècle.*

*On sait cependant que Cybard (Eparchius) serait né à Trémolat, peut-être au début du VI<sup>e</sup> siècle et mort, ermite à Angoulême, sans doute le 1<sup>er</sup> juillet 581. Sur le lieu de sa mort un monastère fut édifié et on y suivit selon les injonctions de Charlemagne la règle de Saint-Benoît. Les moines, ses disciples, voulurent aussi honorer le lieu de sa naissance et fondèrent à Trémolat un prieuré dans la dépendance de l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême. Ce pouvait être au cours du VIII<sup>e</sup> siècle. Que Charlemagne soit passé à Trémolat et, ait donné au petit monastère une chemise de l'Enfant Jésus est évidemment une pieuse légende. Par contre, on connaît un diplôme de Charles le Chauve daté du 6 septembre 852 et rédigé par Barthélemy. Ce diplôme fut délivré à la demande de Launus, abbé de Saint-Cybard qui venait d'être sacré évêque d'Angoulême. On peut y lire : "Tomolatam super Dordoniam, in quo est basilica in honore beati Dei genetricis Marie."*

*Il y avait donc à Trémolat au milieu du IX<sup>e</sup> siècle une basilique dépendant de l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême et placée sous le vocable de la Bienheureuse Marie, mère de Dieu. Il ne faut certainement pas prendre le mot 'basilique' dans son sens strict mais admettre qu'il s'agit d'un lieu de culte comprenant une nef centrale rectangulaire séparée par des arcades de deux collatéraux, un de chaque côté, sans doute plus étroits que la nef.*

A Trémolat, l'archéologie vient au secours de l'histoire. Il existe en effet à l'est de la nef actuelle aussi bien au nord qu'au sud, à l'angle des croisillons du transept, deux piles quadrangulaires qui sont visibles de l'extérieur. Ces piles supportent chacune une imposte en cavet taillée dans le calcaire blanc légèrement ocré. De chaque imposte part un arc dont il ne subsiste qu'une partie : au sud, neuf claveaux séparés par une brique plate, sauf entre le cinquième et le sixième (2) ; au nord, neuf claveaux dont les cinquième et sixième seulement sont séparés par une brique plate (3). Ces arcs étaient légèrement surhaussés et leur diamètre devait être à peu près égal au côté d'une travée. Du côté sud, l'imposte est très abîmée, elle l'est moins du côté nord. Pour comprendre comment ces impostes se présentent, on peut examiner l'entrée de ce que fut sans doute la salle capitulaire du monastère de Trémolat (4).

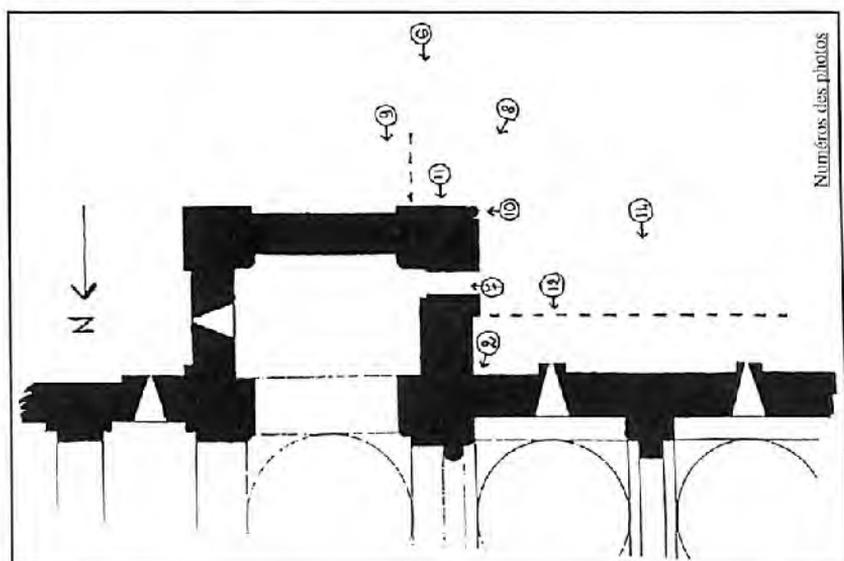
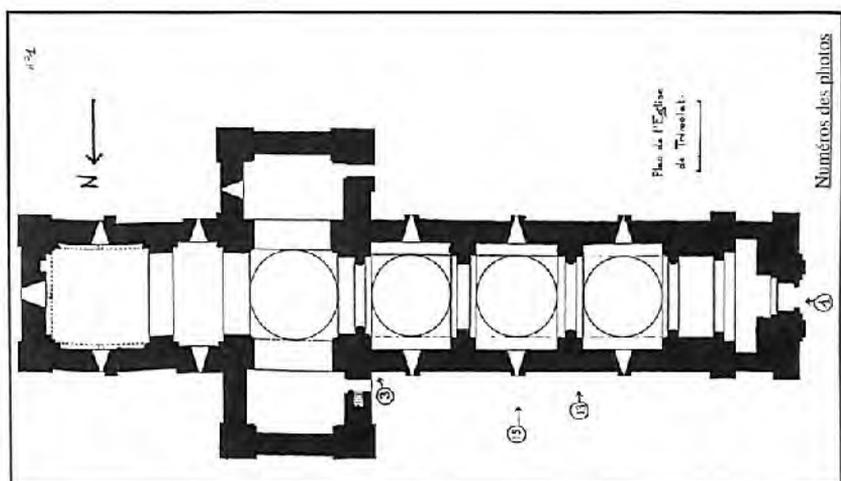
On voit qu'entre la partie verticale du mur et l'arc en plein cintre qui forme la partie supérieure de la porte, aussi bien que des deux fenêtres, une pierre placée horizontalement de chaque côté reçoit la poussée de l'arc (5). C'est exactement de cette façon que se présentaient les impostes de l'église à l'origine. Il existe aussi des impostes très bien conservées dans les arcatures aveugles du mur nord du transept de l'église de Pommiers (Loire). Pierre Dubourg-Novès a pu effectuer ou faire effectuer un sondage du côté sud de l'église de Trémolat. Celui-ci a révélé que l'imposte présentait, sur la surface maintenant cachée, un triple motif comportant des feuilles étroites et allongées taillées en biseau dans la pierre. "La pierre d'axe plus longue et droite est accostée de part et d'autre par deux feuilles plus courtes et deux feuilles extrêmes qui se recourbent vers la pointe de celle du centre." Malheureusement, depuis ce sondage effectué, il y a une vingtaine d'années les impostes se sont encore détériorées tant au nord qu'au sud.

Malgré tout, ces deux arcs avec les impostes qui les soutiennent sont des témoins précieux.

A l'origine, il y avait là un passage entre la nef et les collatéraux au nord et au sud. Pourquoi cette église primitive a-t-elle été détruite ? Fut-ce au moment des invasions normandes ? Nous ne le savons pas. Mais il est généralement admis que les constructeurs romans ont utilisé les pierres restées sur place pour reconstruire, au XI<sup>e</sup> siècle, les murs gouttereaux actuels.

La largeur de la nef est ainsi conditionnée par l'espace entre les deux arcs situés aux angles de la nef et des croisillons du transept, c'est-à-dire 8,40 m hors œuvre (6,50 m dans œuvre). On notera, que c'est à peu près la largeur des nefs de Saint-Amand-de-Coly, de Paunat ou de Cadouin (sans les bas-côtés dans ce cas).

Voilà donc ce qui subsiste de l'église primitive que Pierre Dubourg-Novès date de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire avant le diplôme de Charles le Chauve (852).



Au XI<sup>e</sup> siècle, on reconstruisit donc la nef mais sans bas-côtés. On sait qu'en Périgord, les constructeurs romans ne se risqueront que rarement à construire des églises à collatéraux (Cadouin étant l'exception la plus notable) par contre, avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'église de Trémolat sera voûtée de coupes et quelques années plus tard on construira le transept, le chœur et la travée occidentale avec le clocher. Mais les moines de Saint-Cybard ne s'étaient pas limités à construire l'église. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle au moins, il y avait une salle capitulaire dont l'entrée subsiste et au-dessus un dortoir qui communiquait avec l'église par une porte dont on voit toujours la trace dans le pignon du croisillon sud (6). Il y avait aussi un cloître. Ce n'était sans doute qu'une galerie ouverte sur un jardin intérieur et couverte par une charpente mais certainement pas une voûte. Ce cloître se trouvait évidemment au sud de l'église avec laquelle il communiquait par une porte à l'ouest du croisillon sud qui existe toujours.

Cet angle de la nef et du croisillon sud mérite une grande attention. Tout d'abord, il semble que la galerie du cloître (celle dite de la 'collation') ne s'appuyait pas sur la nef. Peut-on supposer que le cloître existait avant la destruction de l'église carolingienne et prenait appui sur son collatéral sud ? Au XI<sup>e</sup> siècle, on aurait laissé libre l'espace compris entre la nef nouvelle et la galerie nord du cloître. Etrange parti ? Peut-être pas. Un tel espace existait entre l'église bénédictine de Saint-Sever-de-Gascogne et le cloître. Cet espace était dit 'cour de Monsieur l'abbé' (cf. plan de 1659, An NII - Landes 2). Cela pourrait expliquer que la porte ouverte dans le croisillon sud soit déportée vers le mur pignon alors que du croisillon nord est ouverte au ras de la nef et sous l'escalier desservant les combles (7).

On peut éventuellement trouver confirmation de cette situation de la galerie nord du cloître en examinant les traces qui subsistent sur sa surface sud-ouest du croisillon sud.

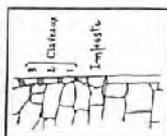
Ce contrefort présente sur sa surface ouest un décrochement au-dessus de la porte sur la gauche. De ce décrochement part une trace qui s'incline de gauche à droite et se poursuit horizontalement jusqu'à l'angle du contrefort, de là elle remonte sur la face sud du contrefort jusqu'au mur du dortoir (8). Cette trace pourrait être celle du toit du cloître qui présenterait ici un angle rentrant. On sait qu'il y avait un tel angle dans le cloître de l'abbaye cistercienne de Faise, fondée en 1137 par Cadouin, près de Bordeaux, ce que Jacques Gardelle n'a pas manqué de signaler en étudiant cette abbaye (cf. *Bulletin monumental*, 1983, tome 141, p. 8 plan de 1819). Sur cette face sud du contrefort, on peut aussi voir deux trous destinés à recevoir les poutres de la charpente du cloître (9).

Un autre élément intéressant est constitué par la colonne engagée qui garnit l'angle sud-ouest du croisillon sud jusqu'à environ 2 m du sol sur lequel repose la base de cette colonne.



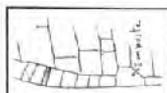
2 - Arc primitif  
à l'angle de la nef et  
du croisillon sud  
du transept

au sud



3 - Arc primitif à l'angle de  
la nef et du croisillon nord  
du transept

au nord



On connaît quelques exemples, assez rares il est vrai, d'une colonne semblable. On admet généralement qu'elle est destinée à supprimer l'angle vif du contrefort qui risquait d'abîmer les ornements au passage des processions dans le cloître dont la largeur était réduite à cet endroit par l'angle rentrant du transept (10).

Un dernier élément enfin à considérer. Il s'agit d'une niche aujourd'hui comblée mais dont la trace est très visible sur la face du même contrefort. Cette niche située donc dans le cloître était sans doute l'armarium, destiné à recevoir les livres pour la lecture avant Complies dans la galerie de la Collation (on y lisait autrefois les *Collationes* de Cassien) (11).

Nous avons ici une série d'éléments concordants en ce qui concerne l'angle des galeries nord et est du cloître mais nous ignorons tout des galeries sud et est. Nous ne savons pas non plus quand le cloître fut détruit. Ce fut sans doute lorsque le monastère devint prévôté et que quelques moines seulement y vinrent pour de courts séjours sous l'autorité du prévôt nommé par l'abbé de Saint-Cybard d'Angoulême. Il semble que ce soit la situation dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle et peut-être même avant.

Si les deux parties d'arc qui subsistent à l'est de la nef fournissent de précieuses indications sur l'église primitive de Trémolat, nous ignorons qu'elle pourrait être la longueur de cette église et si une abside la prolongeait vers l'est. La partie de la nef actuellement couverte de trois coupes a une longueur d'environ 20 m et le diamètre de l'arc qui subsiste partiellement est à peu près équivalent au côté d'une travée. Il se pourrait donc que chacune des trois travées actuelles corresponde à un arc. On peut remarquer qu'il existe au sud (12) comme au nord (13) des restes de piles anciennes qui sont à peu près au droit des doubleaux, c'est-à-dire, au centre de l'espace entre deux contreforts. Ce n'est qu'un indice très faible car les murs gouttereaux ont fait l'objet de nombreux et profonds remaniements qui rendent toute interprétation très délicate. Faute de mieux, on peut conserver cela comme donnée de base (14 et 15).

Après des sondages effectués au nord, à l'est et au sud de l'église en 1996, l'architecte en chef des Monuments historiques d'Aquitaine, Philippe Oudin, a retenu dans son rapport, la probabilité du plan basilical à l'église carolingienne de Trémolat et l'idée d'un cloître séparé du mur de l'église.

C'est une raison supplémentaire de retenir les éléments qui précèdent et de continuer à chercher dans les textes et sur le terrain.

M.B.

*Nota :* Les numéros dans le texte correspondent aux numéros des photos.

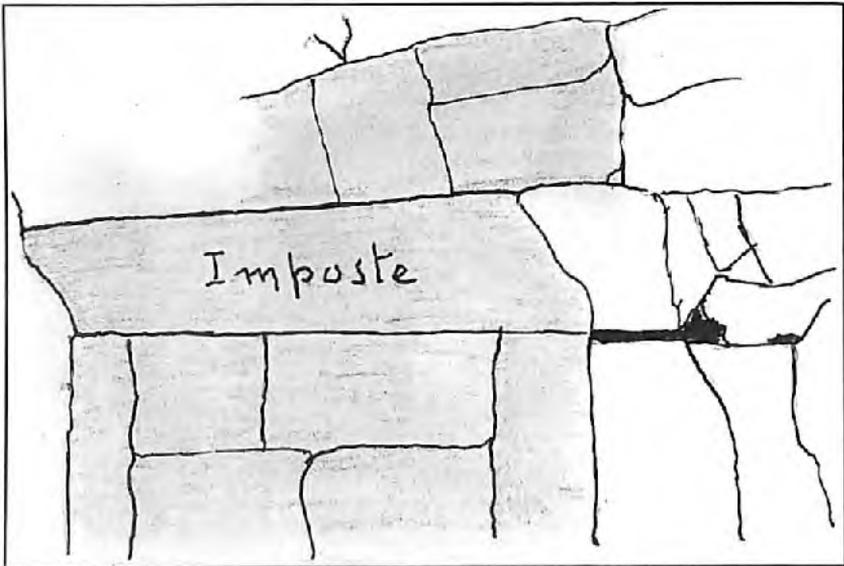


4 - Façade de la salle capitulaire



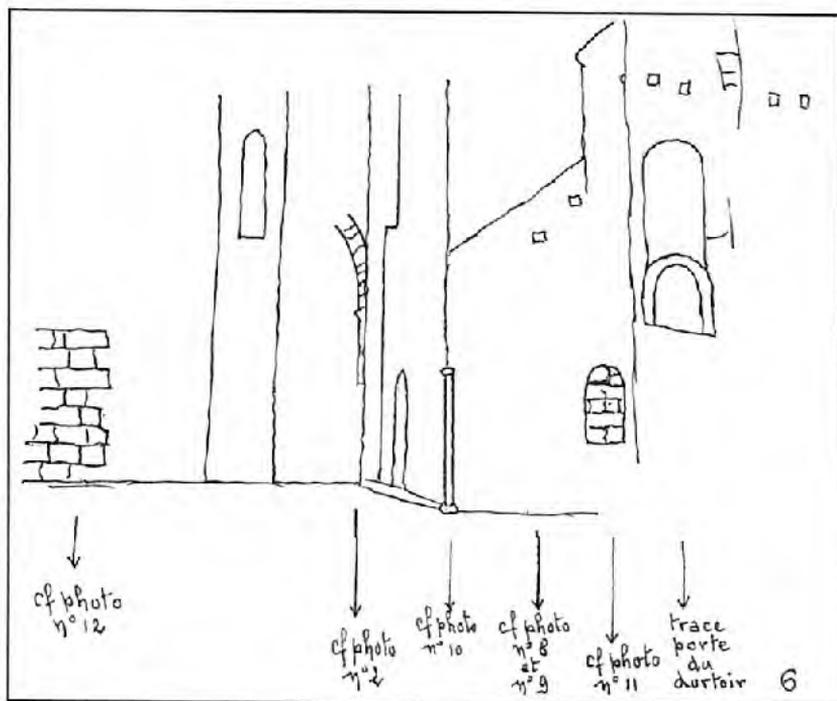


5 - Imposte à l'entrée de la salle capitulaire



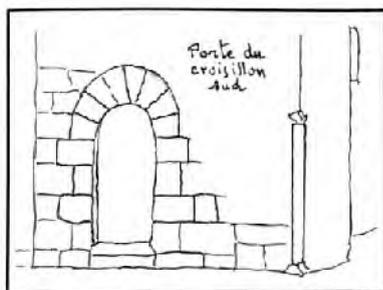


6 - Trace de la porte entre le dortoir et le croisillon sud du transept

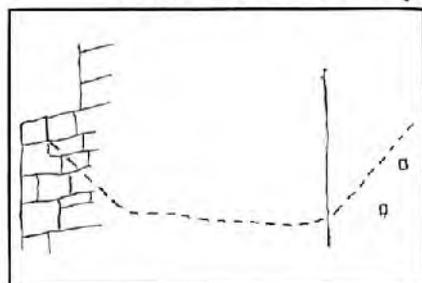


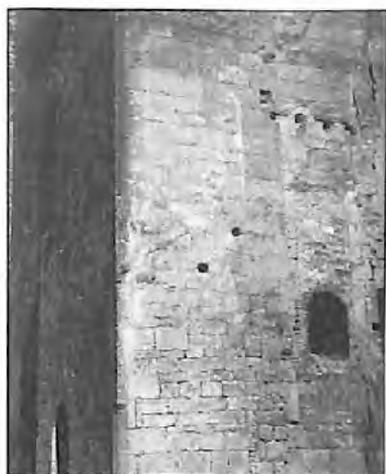


7 - Porte du croisillon du transept

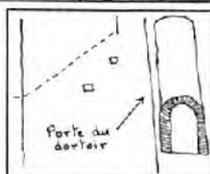


8 - Contrefort sud-ouest du croisillon sud du transept





9 - Pignon du  
croisillon sud  
du transept



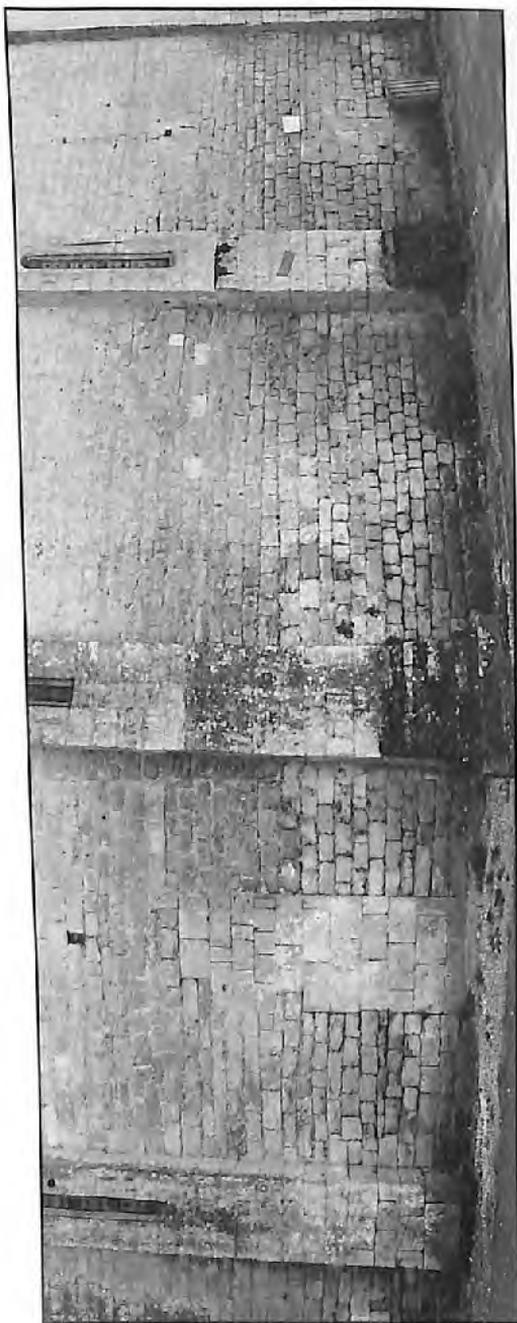
10 - Colonne engagée à l'angle  
sud-ouest du transept



11 - Armarium

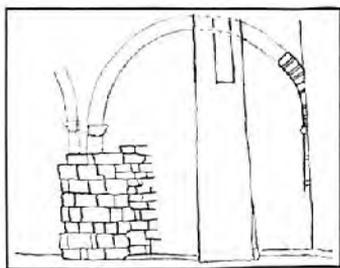


12 - Mur sud de la nef,  
travée orientale



13 - Mur nord de la nef, travée occidentale

15 - Mur nord de la nef, travée orientale



14 - Mur nord de la nef, vue d'ensemble

# Le Périgord dans le Grand Cartulaire de La Sauve Majeure<sup>1</sup>

par Arlette HIGOUNET-NADAL

La Sauve Majeure a été, au temps de son apogée, l'une des plus prestigieuses et des plus riches abbayes bénédictines de l'Europe occidentale. Elle a beaucoup souffert tour à tour de la guerre de Cent Ans, des guerres de religion, de la Révolution. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines assez imposantes toutefois pour permettre d'imaginer sa splendeur médiévale.

Elle est située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Bordeaux dans la région entre Dordogne et Garonne qui portait au Moyen Age le nom encore très vivant de nos jours, d'Entre-deux-Mers. Elle avait été fondée en 1079 par le moine Gérard de Corbie dans une vaste forêt dite *Sylva maior* d'où l'abbaye a tiré son nom. Cette forêt avait été donnée à Gérard et à ses compagnons par Guillaume VIII, duc d'Aquitaine<sup>2</sup>.

Elle devint rapidement riche et puissante. Toute la petite noblesse de la région lui donna des terres et aussi, grâce à l'essor démographique du moment, une partie de ses fils. Gérard de Corbie, son premier abbé, fut un remarquable rassembleur de terres. La Sauve essaima 24 prieurés jusqu'à la mort de son fondateur (1095) et elle en comptait 76 en 1197 lors de sa canonisation.

---

1. *Grand Cartulaire de La Sauve Majeure*, publié par Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal, avec la collaboration de Nicole de Peña, 2 volumes in-4°, 1076 p., Bordeaux 1996, Fédération historique du Sud-Ouest, Maison de l'archéologie, Université de Bordeaux III, 33405 Talence cedex.

2. Traissac (Elisabeth) a fait paraître en traduction française, *Vie de saint Gérard de Corbie, fondateur de l'abbaye de La Sauve Majeure*, 71 p. C.L.E.M., Bordeaux-Périgueux, 1995.

Dans la région proche de l'abbaye-mère, les plus importants furent Saint-Loubès, Baron, Daignac, Targon, Génissac, Nomdieu (auj. Saint-André-de-Cubzac) et, dans le diocèse de Bazas, Saint-Jean de Blaignac, Saint-Pey de Castets, Langon.

Ce réseau de prieurés s'étendit aussi dans les diocèses de Beauvais (Saint-Léger-aux-Bois), Cambrai (Saint-Denis de Broqueroie), Laon, Soissons (Saint-Paul-aux-Bois), Reims (Novy), Sens (Néronville), Châlons (Chaintrix), Orléans (Semoy). Il gagna l'Angleterre avec Burwell, dans le diocèse de Lincoln, et aussi l'Aragon (dont Rosta, Uncastillo et Exeia). Ces derniers renforcèrent son rôle d'étape sur le chemin de Compostelle.

Malgré ce rayonnement et cette implantation européenne, une histoire totale de cette abbaye est difficile à réaliser, car la plupart des documents concernant l'Eglise ont été détruits au moment de la Révolution. C'est dire toute l'importance que revêt la récente publication du Grand Cartulaire de La Sauve Majeure. Ce manuscrit de deux volumes *in folio* (28 cm x 37 cm) comprenant au total 492 pages de parchemin et 1480 rubriques a heureusement traversé toutes les périodes de crises. Il est déposé aujourd'hui à la Bibliothèque de Bordeaux référencé ms 769. Il provient de la bibliothèque du couvent.

Pourquoi ce cartulaire, ce rassemblement de chartes ? Ce n'est pas spécial à La Sauve Majeure. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle en effet, de très nombreuses abbayes (mais aussi des communautés laïques) ont senti le besoin de regrouper en "livre" leurs titres de propriété devenus très nombreux. La consultation en était ainsi plus facile qu'avec des chartes en vrac dans des sacs. Ces recueils portent le nom générique de cartulaire.

Le Grand Cartulaire (il existe aussi un résumé dit Petit cartulaire) de La Sauve Majeure est ainsi l'inventaire historique du temporel de l'abbaye auquel s'ajoutent les privilèges qu'ils avaient reçus des rois ou des papes. Chronologiquement, les actes se situent entre 1079 - date de la fondation de l'abbaye - et 1356. Pour les plus récents, il s'agit d'additions postérieures et de mises à jour. La majorité des actes est du XII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces notices reproduisent avec soin les listes de témoins et de garants et sont ainsi une mine de données pour l'histoire des familles et des fonctions monastiques.

Ce document est fondamental à la fois pour évaluer la puissance foncière de l'abbaye, l'histoire de sa constitution avec le contexte social qui l'a permis et favorisé, fondamental aussi pour l'étude du rôle civilisateur des moines. Le paysage actuel des zones qu'ils ont mises en valeur leur doit beaucoup.

Un tel document a toutefois ses limites, car il impose une vue seulement matérielle. La vie spirituelle n'apparaît pas vraiment. Comme fait exceptionnel, il faut retenir qu'est connue ainsi la date précise de la consécration de l'église abbatiale (24 août 1231) et, grâce à la liste des évêques invités, on a conscience de la notoriété que l'abbaye avait acquise.

## L'édition

Pourquoi une édition en cette fin du deuxième millénaire ? Plusieurs raisons l'expliquent et la justifient. En voici au moins quelques-unes parmi les plus déterminantes :

- tout d'abord, le manuscrit original ne se communique pas. Il se consultait jusqu'à présent sur photographies ou sur microfilm,
- or, depuis un certain temps, on assiste à l'émergence et à l'expansion d'une culture de masse et plus particulièrement à un fort développement de la recherche historique à tous niveaux... Tout cela entraîne l'exigence d'une large diffusion de sources qui en sont la base indispensable,
- les nouveaux chercheurs n'ont pas tous la possibilité ou la formation nécessaire pour mettre en œuvre directement le texte médiéval,
- d'où la nécessité de faciliter leur travail surtout en fonction des nouvelles réglementations qui restreignent le temps accordé pour réaliser une thèse,
- dans cette course au temps, on doit éviter que chaque chercheur recommence, pour son propre compte, un travail déjà effectué en solitaire par d'autres. Et je vise ici la lecture et la transcription des textes qui représentent, un gain de temps considérable si elles sont déjà effectuées et à la portée de tous,
- enfin, et cela est très important aussi, c'est une sécurité, une manière de sauver des documents de plus en plus victimes de l'usure du temps.

Comment a-t-il été répondu à ces premières exigences ?

De la façon, qui est classique depuis près d'un siècle et demi, les textes du manuscrit ont été transcrits en développant les abréviations, très nombreuses. Cela est particulièrement important pour ceux qui, ayant déjà une connaissance du latin médiéval peuvent ainsi commencer leur travail par une étude critique du texte et souvent par une révision du sens des termes courants employés ou non dans leur sens habituel.

Pour ceux qui sont plus gauches devant un texte latin ou pour ceux qui ont besoin d'une approche rapide, depuis longtemps la méthode de travail veut qu'on fasse figurer en tête de chaque acte un résumé en français. Nous l'avons observé.

Cela doit concourir à mettre à la disposition de chercheurs (aujourd'hui internationaux, il ne faut pas l'oublier) un outil de travail qui prend sa place dans la progression de la recherche entre le document brut souvent inaccessible dans l'espace et l'élaboration d'une recherche.

Que doit être exactement une édition de texte ? Quelques règles très strictes ont été les nôtres dans cette besogne.

Le texte original a été strictement respecté, c'est-à-dire transcrit dans sa totalité, sans coupures, sans omissions, sans modifications et en respectant l'ordre du manuscrit. Il est encore trop tôt pour avoir des comptes rendus. L'un des rares qui soient parus, suggérait que les actes auraient pu être regroupés par abbatiats. Ce n'était pas possible, car tous les actes ne sont pas datés. Et, d'ailleurs, personnellement, je tiens absolument à cette transcription intégrale et intangible qui doit être comme une reproduction de l'original. Car, on ne peut pas présumer de ce que dans l'avenir on ira chercher dans les textes. L'apparition assez récente du terme "relecture" (qui dans ce cas inclut tacitement la notion d'une nouvelle réflexion plus approfondie) s'appliquant à des textes déjà connus et utilisés, renforce encore la nécessité de cette rigueur.

Suit la mise au point du texte transcrit avec des lectures comparatives entre l'original et sa transcription aussi nombreuses qu'il est nécessaire pour faire céder les difficultés non résolues aux lectures précédentes. Sept ont été nécessaires.

On doit ensuite numérotter les actes en vue de l'établissement des Index. Ce travail doit être effectué avec beaucoup de minutie et de précision car il n'est plus question de modifier l'ordre quand les index sont commencés.

Parallèlement doit s'effectuer l'analyse en français de chacun des actes qui composent le cartulaire. C'est la règle de ce genre de publication et

cela est destiné encore à faciliter ou à accélérer le travail du chercheur. Chaque fois que cela est possible, les actes, de plus, doivent être datés.

La principale caractéristique de notre édition réside dans l'importance des Index destinés, par leurs entrées multiples, à rendre les textes facilement et rapidement repérables pour toute recherche particulière. Ils occupent 220 pages à la fin du tome II. Ils sont au nombre de trois : un pour les personnes, un pour les lieux et un pour les matières. Chacun justifie sa présence par des nécessités particulières.

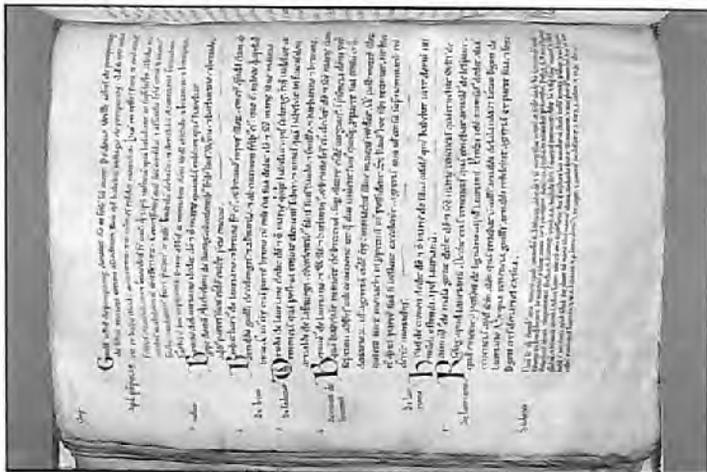
L'index des noms de personnes est le plus volumineux (136 pages). Tous les noms de famille



*Un acte ajouté dans la partie supérieure, un dans la marge de gauche. Leitrines et titres des actes sont écrits à l'encre rouge. Pas de sous-titres en marge. (p. 38 du manuscrit)*



Lettres initiales en rouge détachant nettement chaque paragraphe. Actes ajoutés dans la marge supérieure et dans la marge de droite. Actes biffés. (p. 141 du manuscrit)



Très belle page. Petits paragraphes. Lettrines et titres en rouge. Sous-titres en marge en rouge également. Un acte ajouté, ou au moins d'écriture différente, en bas de page. (p. 94 du manuscrit)



et de baptême figurant dans le cartulaire y sont relevés avec leurs différentes orthographe (elles peuvent aller jusqu'à 14) constituant en quelque sorte un catalogue de référence.

Le relevé des lieux est exhaustif lui aussi, mais n'est pas définitif en ce sens que certains noms n'ont pas pu être identifiés, tout particulièrement nombre de petits lieux-dits souvent aujourd'hui disparus. Le travail est donc à poursuivre.

Pour débiter une recherche, le plus utile est sans aucun doute le relevé des matières. La simple consultation permet une approche relative de certains sujets. Le nombre plus ou moins grand de mentions de forêts, de vignes, de terres (c'est-à-dire d'emblavures), ou de moulins est déjà une première approximation pour restituer la physionomie des paysages. De même, pour les parentés, le faible nombre de mentions de grands-pères et même de pères en comparaison des mentions si nombreuses de frères, peut présumer d'un certain état démographique. Dans un autre ordre d'idée, les termes qui se rapportent à des contestations et des procès infléchissent rapidement la réflexion vers une certaine utilisation sociologique ou juridique.

Dans d'autres domaines, on pourra s'interroger sur le sens exact, par exemple, des différents termes qui se rapportent aux lieux habités ou à l'habitation elle-même (*domus, mansio...*) ou encore à la femme, à la condition des personnes.

### Les prieurés du Périgord

L'abbaye de La Sauve Majeure avait essaimé un certain nombre de prieurés en Périgord. Le nombre en est difficile à donner de façon précise. Il a probablement varié suivant les époques en fonction du peuplement de l'abbaye, des difficultés d'exploitation ou de survie. Le prieuré est une antenne de l'abbaye-mère ayant à sa tête un prier. Le prier étant un sous-abbé était un personnage important. Il est probable qu'il est nécessaire d'avoir un nombre donné de moines pour avoir droit à un prier ou au titre de prieuré. Il faut tout de même relever que dans le cartulaire, le terme de grange qui est une cellule de moindre importance est très rare. Suivant les cas, en Périgord, on dénombre entre 10 et 13 prieurés pour le diocèse du moment, c'est-à-dire avant la création du diocèse de Sarlat (1317).

Nous nous en tiendrons à la liste de la bulle de Célestin III du 10 mai 1197 (Cartulaire, éd., n° 1169) où l'ensemble des prieurés de La Sauve Majeure sont énumérés par diocèses. En notant tout de même que le total peut parfois dépendre de la traduction que l'on en donnera. Je m'explique par un exemple : suivant que l'accusatif pluriel *prioratus* peut englober dans la traduction que l'on en fait deux prieurés et une dépendance ou trois prieurés, le total est forcément un peu différent.

Voici donc ceux qu'énumère la bulle de Célestin III : Camp Martin (avec Echourgnac), Le Pizou, Gurson, Lonchapt (avec l'église de Minzac), Saint-Sernin du Puch (avec les églises de Sainte-Marie de Beaupouyet et de Lunas), La Vergne (avec les églises de Saint-Martin des Combes et de Creysse), Saint-Pastour de Queyssel, Thénac, Les Nauves, Siorac. Cela fait dix.

Une étudiante du moment, A.-M. Pouyanne a fait en 1969, sous la direction de Ch. Higounet un mémoire de TER sur ces prieurés périgourdins. Elle a décompté dans le cartulaire, 71 textes qui les concernent. Mais cette manne n'est pas aisée à exploiter. D'abord, parce que la grande majorité de ces actes n'est pas datée, ce qui rend bien périlleux le désir de rétablir la constitution et l'histoire de ces prieurés. Ce n'est peut-être pas totalement impossible mais la route est semée d'embûches. Et surtout, il faudrait pouvoir élargir les références. Peut-être y aurait-il quelque possibilité avec l'ouvrage de Dom Dulaura<sup>3</sup>. Une équipe travaille en ce moment sur ce manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle, en vue, espère-t-on, d'une publication. De toute façon, on ne pourra pas négliger le travail de A.-M. Pouyanne.

Il est remarquable que les prieurés de La Sauve se trouvaient essentiellement au sud et à l'ouest du diocèse, dans la Double et le Landais, pays de forêts, d'étangs et de marécages qui portent dans le pays le nom de Nauves. Il serait intéressant de réaliser un jour la carte des possessions des différentes abbayes implantées en Périgord. L'étude de l'imbrication de leurs possessions pourrait avoir son intérêt historique.

Les 71 textes qui concernent les dix prieurés périgourdins sont inégalement répartis entre eux. Certains prieurés se dégagent à première vue comme plus dotés que d'autres et peut-être plus anciennement constitués. Mais, c'est là, pour le moment une simple hypothèse. Il ne semble pas a priori que la proximité de l'abbaye-mère ait pu jouer beaucoup.

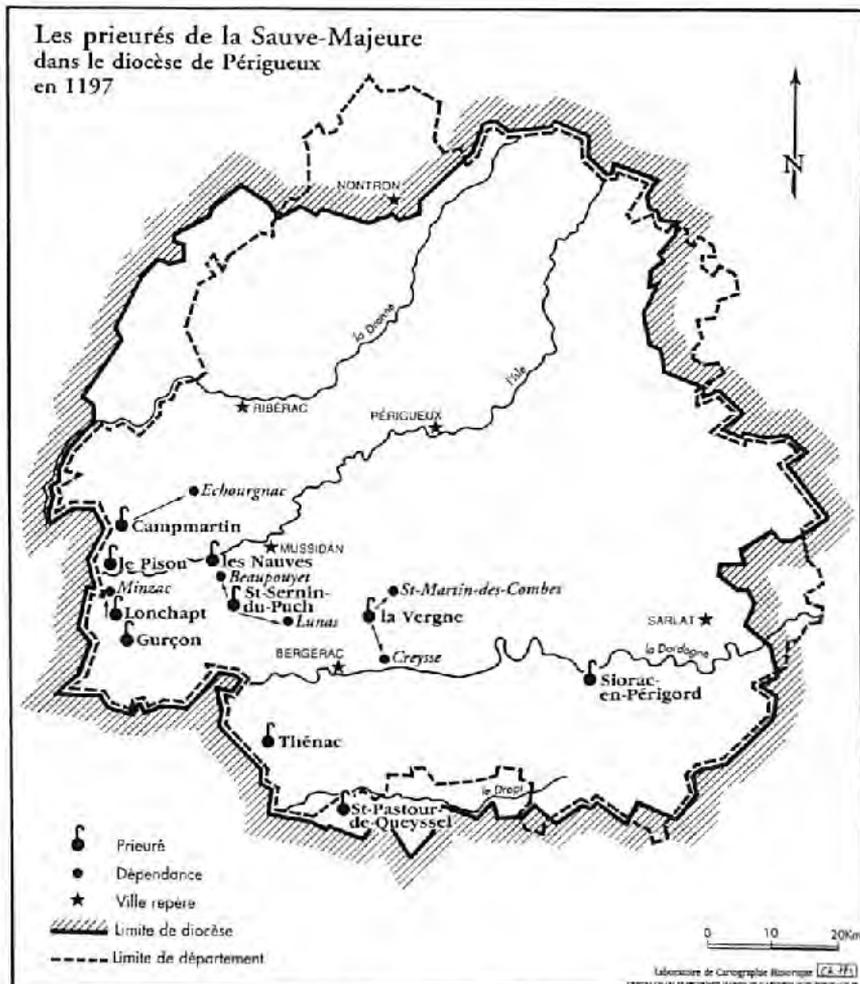
Cinq d'entre eux apparaissent plus souvent dans les textes. Le prieuré de Camp Martin avait été le plus doté (21 notices le concernent). Hasard des textes de donation ou réalité ? Nous ne saurions le dire a priori, d'autant que les actes qui les concernent ne sont pas datés. Cinq seulement peuvent se situer approximativement entre 1079 et 1180. Camp Martin a peut-être supplanté une installation antérieure à Echourgnac, qui, au lieu de se développer en prieuré, serait alors devenu une dépendance de Camp Martin. Simple hypothèse encore pour le moment !

Viennent ensuite La Vergne (= 15), Saint-Pastour (= 12), Gurson (= 9) et Lonchapt (= 6).

Il convient de retenir le prieuré de Lonchapt<sup>4</sup>, malgré seulement six mentions dans le cartulaire. Car il y a semble-t-il, un problème dans la

3. Dulaura (Dom), *Histoire de l'abbaye de La Sauve*, 1643, Arch. comm. de Bordeaux.

4. Gardeau (L.), Villefranche-de-Lonchapt, *Bull. SHAP*, 1949, pp. 190-214.



Carte réalisée par le laboratoire de cartographie historique,  
Centre Charles Higounet, Maison de l'Archéologie, Université de Bordeaux III.

proximité de ces deux prieurés de Gurson et de Lonchapt. L'histoire y a certainement une grande part qui n'a pas été complètement élucidée malgré les solides travaux de Léonie Gardeau. Connaissant bien la région et passionnée de son histoire, elle a, dès 1949, éclairci l'histoire du prieuré de Lonchapt. Et elle a, en particulier, démêlé de façon sûre les confusions fréquentes entre Lonchapt et Loupiac qui se trouve en Gironde, près de Cadillac. Erreurs d'identification, il est vrai, très faciles à commettre, certaines formes latines étant à peu près identiques.

Gurson tout près de là était dominé par un puissant château. Qu'a représenté, dans ce contexte, la création de la bastide de Villefranche-de-Lonchapt, construite entre 1274 et 1287 par le roi d'Angleterre ? La bastide est une affaire politique où le château et le seigneur ont un rôle. Quelles ont été les réactions du prieuré ? Nos textes ne permettent aucune affirmation. Un fait est certain. S'il ne faut pas négliger l'aspect chronologique qui les en écarte, il est tout à fait remarquable que aucune bastide ne figure dans le cartulaire. D'où un certain nombre d'interrogations sur lesquelles il faudra réfléchir. Les bénédictins de La Sauve étaient-ils opposés à ce mouvement de création des bastides ? N'ont-ils pas été sollicités par les laïcs pour constituer des paréages comme cela se faisait très fréquemment ? Il y a là vraisemblablement un problème de société. Il reste encore bien du travail à faire !

Ainsi, cet ouvrage n'est pas une histoire de La Sauve Majeure mais, à défaut de permettre vraiment une histoire totale de l'abbaye<sup>5</sup>, le cartulaire apporte, par voie directe, une moisson de données économiques, juridiques, topographiques, démographiques même. Plus tout ce qui en découle quand on scrute les textes et que, en les confrontant avec toute la prudence nécessaire, et en évitant toute dérive d'imagination, on peut les éclairer les uns par les autres. Ce pourrait être le cas pour un très possible élevage de chevaux ou pour des prêts d'argent qui apparaissent en filigrane de certains contrats.

Au total donc, un document très riche de données et d'enseignements, aisément consultable et rapidement utilisable. Il a toujours été dans les intentions des auteurs de se borner à donner à la recherche historique un outil de travail. Souhaitons que cette réalisation puisse répondre aux souhaits des auteurs.

A.H.N.

5. On se reportera encore pour cela à Girot de la Ville, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de la Grande Sauve*, 2 vol., Paris-Bordeaux, 1845.

# L'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

## NEUVIEME PARTIE :

(voir tome CXXIII, 1996, pp. 43-58 (ill.) ; pp. 165-175 ; pp. 309-342 (ill.) ; pp. 431-446 ; tome CXXIV, 1997, pp. 91-108 ; pp. 245-260 (ill.) ; 391-399 ; 531-540)

## LA FIN DE L'HOTEL-DIEU

La vic de l'hôpital Sainte-Marthe durant la Révolution mériterait une étude plus poussée que les quelques notes qui vont suivre, glanées au cours de recherches sur les périodes antérieures. Nous émettons le vœu que quelque chercheur, plus au fait que nous des sources archivistiques révolutionnaires, supplée à cette brièveté.

### Les malades

Seul le registre des inhumations précédemment signalé et utilisé, bien qu'il n'indique pas systématiquement la condition sociale de chaque défunt, permet de constater que les différentes catégories de malades accueillis au sein de l'hôpital demeurèrent globalement les mêmes au moins durant la première partie de la période révolutionnaire<sup>1</sup>.

Les enfants d'abord. Le 28 octobre 1792, par exemple, était inhumée "*Anne enfant exposée portée de l'hospital general*".

1. Arch. communales de Périgueux, GG 189.

On relève, comme jadis, la présence de nombreux domestiques : celui de Monsieur de Sarlande par exemple ou encore celui du sieur Belleyme ou *"Jeanne servante de la meunière de Saint-Front"*.

Quelques détenus, et même une détenue, décèdent après leur transfert des prisons à l'Hôtel-Dieu.

La misère fait affluer les pauvres des campagnes vers la ville. C'est, par exemple un habitant de Thiviers *"arrivé malade"*, *"un étranger pris sur le pavé de Périgueux"*, *"Marie pauvre malade trouvée seule sur le pavé et exposée à l'hospital par Monsieur de Saint-Martial procureur-syndic du département"*, *"un malade envoyé par la municipalité d'Atur"*, etc.

La tradition d'accueil des militaires se perpétue. Ce sont successivement un *"matelot classé de la Compagnie des indes"*, un *"chasseur du régiment de Beauce"*, un *"natif de Paris, âgé de 28 ans soldat ayant son congé absolu d'Orléans des juges municipaux"*, *"Jean Veyrier natif de la paroisse de Monteil juridiction de Bergerac passant et gagnant sa vie dans la compagnie de Maletot pour s'embarquer à Bordeaux et reçu son passeport de la classe de la marine à Bergerac"*, *"un soldat du régiment d'Angoumois"*, *"un caporal compagnie de Bussoles"*, un *"soldat chasseur de la Compagnie de Gasson ayant son congé absolu"*, etc.

Entre temps sont survenus le péril aux frontières et l'enrôlement de volontaires. Le 13 août 1792, est hospitalisé un *"soldat volontaire du 2<sup>e</sup> Bataillon de la Dordogne"* ; le 13, un autre ; le 18, un *"volontaire du 1<sup>er</sup> Bataillon district de Montignac"* ; le 5 septembre, un *"fusilier du 2<sup>e</sup> Bataillon"* ; le 10 octobre, un *"soldat de la compagnie Virideau cadet"* ; le 12, un *"soldat de la compagnie de Chambon, régiment de volontaires"* ; le 4 décembre, un *"sergent du 51<sup>e</sup> régiment cy-devant La Fare"* ; enfin, les 9 et 11 décembre, encore deux volontaires.

### Les décès et les inhumations

Il arrive que l'on apporte aussi des morts à l'Hôtel-Dieu pour que leur soient assurées des obsèques décentes. C'est le cas, par exemple, d'*"un mort sur le chemin du Pont-neuf... pauvre mendiant borgne"*, ou encore de ce défunt de la paroisse Saint-Georges que *"Monsieur Lagrave officier municipal a fait apporter à l'hospital par deux valets de ville"*.

Il est évident que ces années difficiles ont connu une augmentation du nombre des décès : cent en 1790, cinquante huit seulement en 1791, mais cent quinze en 1792. Ce sont là des chiffres jamais atteints dans les années qui précédèrent les troubles.

Les enterrements se font encore dans le cimetière Saint-Hilaire. Mais, à compter du 20 août 1791, les morts furent désormais convoyés vers le cimetière de La Cité.

A partir de cette même date, le registre mentionne par ailleurs que ce sont "*les abbés du petit séminaire*" qui accompagnent les corps dans ce cimetière voisin de la Mission où ils résident. Leur nom n'est, à une exception près que nous allons voir, jamais indiqué et c'est toujours le chapelain de l'Hôtel-Dieu qui signe les actes de décès au registre.

Le 11 juin 1792, l'accompagnateur est dit "*Feyteau le jeune*". On entendait ainsi distinguer celui-ci, Pierre, de ses deux frères prêtres : l'aîné Urbain dont nous reparlerons et une autre prénommé Pierre lui aussi.

### Les aumôniers

Jean-Baptiste Picon décéda le 17 avril 1790. Il fut remplacé en qualité de chapelain par Antoine Lavergne<sup>2</sup>. Celui-ci était prêtre habitué de Saint-Front lorsqu'il prit ses fonctions ; sa première signature est du 2 mai 1790. Il demeura en charge jusqu'au 19 août 1781. Il avait d'abord prêté le serment à la Constitution Civile du clergé puis s'était rétracté. Il vécut plus tard dans la clandestinité jusqu'à ce 15 juillet 1794 où il fut arrêté à Puy-de-Pont, commune de Neuvic, dans la famille Delort où il avait trouvé un asile momentané. Ses hôtes et lui-même furent jugés, condamnés et guillotines à Périgueux le même jour.

Son successeur, désigné le 19 décembre 1791, fut un nommé Anglade (ou Langlade), lui aussi prêtre habitué de Saint-Front. Il abandonna l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu pour prendre la cure de Lachapelle-Gonaguet où il fut nommé le 22 avril 1792.

Urbain Feytaud, l'aîné des trois frères prêtres de ce nom, reçut sa nomination de chapelain le 10 juin 1792. Après avoir été vicaire à Valcuil puis curé et maire de Biras, il devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Pontard. On a rapporté que les Filles de Sainte-Marthe n'avaient pas accepté cet aumônier qui avait prêté le serment et qu'elles lui avaient rendu la vie difficile. C'est vraisemblable. Toutefois A. Sadouillet-Perrin a commis une erreur en faisant celles-ci déjà chargées d'enseignement et occupantes de bâtiments actuels qu'elles n'habiteront en fait que plus tard<sup>3</sup>. Urbain Feytaud abdiqua la prêtrise et se maria. Il devint avocat. Il devait décéder à Périgueux le 15 janvier 1847 et ses funérailles donnèrent lieu à une retentissante polémique.

L'opposition des religieuses au ministère de prêtres assermentés fut sans doute une des causes de la rapide succession des chapelains. Feytaud ne fit que passer puisqu'il fut remplacé, le 25 janvier 1793, par Jean-Baptiste Lestrade. Celui-ci était un ancien moine bénédictin de l'abbaye de Brantôme.

2. Pour les aumôniers, voir R. Bouet, ouvrage cité. Dans l'ordre chronologique, nos 1487, 1201, 23, 789, 1234.

3. Sadouillet-Perrin (A.), *Destins parallèles*, Périgueux, Fanlac, 1992, p. 83.

Assermenté, il avait d'abord été nommé curé de Beaulieu. Sa première signature dans le registre des décès est du 28 octobre 1793 où il se dit "*haumonier de lhospital*". Il abdiqua la prêtrise le 1<sup>er</sup> frimaire an II (21 novembre 1793) mais adhéra plus tard au Concordat.

On ne sait ce que devint à cette époque la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu. Les religieuses durent s'adresser à des prêtres insermentés puis, lors de la suppression du culte, à des prêtres âgés non sujets à la réclusion ou encore à des prêtres exerçant encore mais dans la clandestinité. D'ailleurs elles ne devaient pas tarder elles-mêmes à être inquiétées.

### Les religieuses

L'année 1788 avait vu deux professions chez les religieuses, celle de sœur Anne Piquet-Duclaud et celle de sœur Madeleine Sicard appelée Sicard-Descombes pour la distinguer de ses deux sœurs, Jeanne et Marie, elles aussi Filles de Sainte-Marthe. Toutes trois étaient les petites-nièces de Monsieur Courtois, archiprêtre de Saint-Méard-d'Excideuil.

En 1789 et le 15 août, eut lieu la dernière profession, celle de sœur Marguerite Soulier qui avait passé la veille son contrat d'agrégation devant maître Reynaud, notaire. Elle quitta Périgueux pour l'hôpital de Mussidan à la fin de 1791. Si nous relevons le fait, c'est parce qu'elle fut, après la tourmente, l'une des restauratrices de cet hôpital. Les archives de la congrégation conservent son exemplaire de la Règle, livret qui passa, après les années difficiles, entre les mains de deux de ses consœurs, témoignage de continuité et de fidélité.

Toutes les Filles de Sainte-Marthe refusèrent de prêter le serment lorsqu'elles en furent sollicitées en 1790. Lors de la suppression des costumes religieux, elles bénéficièrent durant quelque temps de la tolérance accordée aux religieuses hospitalières mais durent finalement se soumettre à la loi en 1792.

Lors de leur expulsion de l'Hôtel-Dieu, le 10 janvier 1794, elles étaient au nombre de douze. A leur tête se trouvait, depuis 1786, Mère Catherine Queroy. Elle avait été auparavant supérieure à l'Hôpital général et y avait œuvré pour la Manufacture à la louange de tous. A ses côtés Mère Honorée Dubut de Testard, ancienne supérieure. Les autres étaient sœur Sabine de Roux de Montcheuil appelée sœur de Goursat pour la distinguer d'autres sœurs Roux, sœur Charlotte Foulcon, sœur Marguerite Gauthier, sœur Louise Abrieu, sœur Jeanne Lacoste-Sicard, sœur Suzanne de Servanche, sœur Marie Lamy-Lapeyrière, sœur Thérèse de Chassin de Fonbressin, sœur Anne Piquet-Duclaud et une sœur servante, sœur Marie Ravaud.

Si nous avons tenu à énumérer leurs noms, c'est que l'on aimerait savoir ce que devinrent ces religieuses durant cette période et par la suite.

Plusieurs dont on ignore le sort durent vraisemblablement se réfugier dans leur famille et y décéder<sup>4</sup>.

### Une figure : sœur Marie Lamy-Lapeyrière

Marie Lamy-Lapeyrière était fille d'un bourgeois de Périgueux dont une autre fille, appelée Lamy-Dumaine pour ne pas la confondre avec sa sœur, fit un essai dans la même congrégation. Elles étaient nièces de Monsieur Lamy, chanoine de la cathédrale. Marie entra en communauté le 15 janvier 1781 et alla à Mussidan pour y passer son temps de probation dans l'hôpital de cette ville. Le notaire Dubois reçut son contrat d'agrégation le 11 janvier 1783. Elle émit ses vœux quelques jours plus tard, le 20 janvier, entre les mains de son oncle délégué par les vicaires généraux en l'absence de l'évêque. Le curé de Preyssac, Manière, prononça l'allocution d'usage.

Revenue à Mussidan à compter du 24 mai 1783, elle devait retourner à l'Hôtel-Dieu de Périgueux où on la voit le 26 novembre 1791. Elle ne quitta plus cet établissement jusqu'à sa fermeture.

On ne saurait mieux faire son éloge qu'en reproduisant les lignes à elle consacrées par le chanoine J. Roux, malgré leur chute acerbe. Elles font ressortir l'évolution d'un caractère qui se trempa au contact des événements. *"Dans les premières années de sa vie religieuse sa timidité, son amour de la vie cachée ne pouvait pas faire naturellement prévoir la force d'âme et le mépris du risque qu'elle devait montrer plus tard. Elle racontait un jour à une sœur de la communauté la réponse qu'elle fit quand on lui demanda de prêter le serment schismatique : Plutôt mourir que trahir ma foi et ma conscience.*

*Durant la tourmente elle resta à Périgueux et s'ingénia par de saintes ruses à continuer le service secret des pauvres et à procurer autant qu'elle le pouvait les derniers sacrements aux mourants en aidant les prêtres réfractaires à se cacher. Elle est même un peu entrée dans la légende car quelques relations lui attribuent certains tours bien originaux pour détourner d'elle ou de ceux qu'elle contribuait à cacher les soupçons de ceux qu'alors on avait la triste habitude d'appeler les patriotes<sup>5</sup>."*

### Des pensionnaires inattendues

Lors de la fermeture de leur propre couvent, plusieurs religieuses cherchèrent refuge auprès des Filles de Sainte-Marthe de Périgueux qui servaient les pauvres tant à l'Hôtel-Dieu qu'à la Manufacture et, de ce fait,

4. En ce qui concerne les religieuses périgourdines, il n'existe aucun travail d'ensemble analogue à celui de R. Bouet pour les prêtres.

5. Pour la suite de l'existence de cette sœur, voir plus loin, note 14.

bénéficiaient d'une certaine tolérance de la part des administrateurs du département et du district.

Pour sa part l'Hôtel-Dieu en accueillit huit. Le 26 septembre 1792, une clarisse, Madame Sainte-Croix, se présenta comme pensionnaire en payant trois mois d'avance ; son séjour ne dépassa pas, semble-t-il, ce laps de temps. Deux jours plus tard, ce fut le tour d'une autre clarisse, Madame Saint-Félix, qui proposa de payer une pension mois par mois ; elle était encore là un an plus tard. Le 3 octobre, arriva Madame Roux de Goursat, bénédictine du Bugue, parente de religieuses rencontrées plus haut ; elle acquitta sa pension par quartier trimestriel et se trouvait encore là l'année suivante.

D'autres pensionnaires furent de même admises sans que leur qualité soit précisée mais elles devaient être religieuses elles aussi. Mesdames Matthieu se présentèrent le 14 juillet 1793 et passèrent au moins une partie de l'année à l'hôpital. Le 14 août fut enregistrée l'entrée comme pensionnaire de Madame Lambertie ; elle acquitta un trimestre d'avance.

Après le départ officiel des sœurs de Sainte-Marthe, la présence de religieuses étrangères à leur communauté est encore constatée dans leur registre. Formaient-elles avec celles-ci de petits groupes dispersés en ville afin de mieux traverser les troubles comme ce fut le cas pour d'autres communautés ? Demeuraient-elles à l'hôpital, sûre retraite pour des personnes peut-être infirmes ou très âgées ? Si l'on se souvient que le terme de pensionnaires désignait jadis des postulantes, entendaient-elles devenir hospitalières en quittant leur propre institut ? Ces points restent à éclaircir.

Quoi qu'il en soit, le 11 décembre 1794, Madame Saint-Xavier offrit une pension d'un mois mais ne dut pas, semble-t-il, prolonger ce laps de temps. Elle était ursuline de Périgueux et se nommait dans le siècle Marie Bouchier de Vigneras. Elle fut emprisonnée ensuite et décéda, à 59 ans, le 17 avril 1807, dans sa maison de la rue Eguillerie sans avoir pu, par conséquent, reprendre la vie commune avec ses consœurs rescapées.

Le 2 septembre 1795, Madame Contence, ursuline elle aussi, versa un trimestre de pension d'avance. Le 21 août arriva sœur Sainte-Marthe, clarisse, pour prendre pareillement pension. La durée de son séjour est ignorée ; on sait seulement qu'elle s'absenta une quinzaine de jours pour se rendre à la campagne<sup>6</sup>.

### **Le transfert à Sainte-Claire**

Si la décision de fermer l'hôpital Sainte-Marthe et d'en transférer les malades en d'autres locaux fut facile à prendre, son exécution demanda du temps.

6. Sur les Ursulines, voir Roux (E.), *Les Ursulines de Périgueux*, impr. de la Dordogne, 1905.

Le 23 février 1793, l'administration du district de Périgueux recevait les commissaires chargés et de la visite de l'Hôtel-Dieu et de celle de Sainte-Claire qui lui firent leur rapport. Devant le tableau de l'«*état déplorable des pauvres de l'hospital Sainte-Marthe de cette ville*», le transfert dans l'ancien couvent de Sainte-Claire à présent vide de ses religieuses fut accepté à l'unanimité. Les motifs invoqués étaient fort clairs. *"1 - que cet hospital par sa situation, sa construction et sa localité est absolument insuffisant pour les malades qui y sont, et bien plus propre, par l'air humide et méphitique qu'ils y respirent, d'appeler sur ces malheureuses victimes de l'infortune, plutôt les maladies et la mort que la vie ; 2 - que la maison de la ci-devant communauté de Sainte-Claire réunit toutes les commodités propres à procurer aux malades cet air salubre si nécessaire au rétablissement de la santé, et tous autres moyens de secours.*

*On ne peut sans cruauté, laisser plus longtemps gémir ces malheureux, sous le poids de tous les maux et de tous les inconvénients qui sont inseparables de leur état et de leur situation... que la maison de Sainte-Claire réunit tous les avantages propres à un hospital, que tout y est en bon état, et qu'il ne reste aucune dépense à faire, pour y placer les pauvres de la manière la plus convenable".*

Les commissaires de la République Jeanbon Saint-André et Elie Lacoste décidèrent le transfert. Rencontrèrent-ils quelques oppositions à ce projet ? En tout cas Jeanbon Saint-André mit à profit son tour de présidence à la Convention Nationale pour faire émettre à celle-ci un décret, le 20 juillet 1793, dans les termes suivants :

*"La Convention Nationale confirme l'arrêté pris par les commissaires Jeanbon Saint-André et Elie Lacoste le quatre avril dernier et decrete que la translation de l'hospital de Périgueux qui en est l'objet demeure irrevocablement faite dans la maison cy-devant saonte Claire, decrete en conséquence que la maison et le local occupés par l'hospital avant la translation seroit compris dans la liste des biens nationaux du district de Perigueux".*

Le lendemain, le Conseil Exécutif provisoire au nom de la République demanda à tous les corps administratifs et tribunaux de consigner le décret, de le lire, publier, afficher et exécuter.

L'opération du transfert ne fut cependant pas aussi immédiate qu'on l'eût désiré. On voit, en effet, le 16 du mois de l'an II (26 novembre 1793) l'administration du district décréter que, vu l'arrêté du représentant du peuple Roux-Fazillac, édicté deux jours plus tôt, selon lequel il fallait *"faire exécuter le plus promptement possible le décret de la Convention Nationale"*, le citoyen Germillac, officier municipal, serait chargé de son exécution. On prélèverait à cet effet 600 livres sur la somme de 12 000 livres imposée en 1791 pour dépenses imprévues<sup>7</sup>.

7. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 145, 1 L 165, 166.

Le transfert eut lieu. Une dame Brachet et son époux furent désignés comme responsables. Peu de renseignements subsistent sur ce nouvel hôpital qui ne dut point survivre longtemps avant de se transférer lui-même dans les locaux de l'ancien Hôpital général. On doit d'ailleurs s'étonner qu'un commissaire du peuple comme Elie Lacoste, qui était par ailleurs médecin, ait pu aider à faire aboutir un tel projet. Les bâtiments conventuels de Sainte-Claire, hantés par une communauté réduite, ne devaient guère se prêter à abriter une unité de soins. Et la proximité relative de l'Isle ne les rendait guère plus salubres que les précédents.

### Les premières difficultés

Sans vouloir entrer dans tous les détails, il est permis de relever que l'Hôpital Sainte-Marthe avait très vite connu des difficultés à partir du nouvel état de choses.

Le syndic devait faire renouveler les contrats de rente à échéance. Si certains débiteurs ou leurs héritiers acceptèrent sans peine, d'autres demandaient des délais. Pour prendre un exemple, le sieur Montozon de Sain-Circq écrivait : *"il est très vrai que je suis en retard et si j'aves été payé ou il mest du je ne le seres surement pas mais puis-je vous assurer... que depuis deux ans je nes pas ressu un sol ou il mest du."*

Une loi du 17 décembre 1790 avait supprimé les rentes sur le clergé. Bien qu'elle n'ait point compris les hôpitaux parmi les victimes de cette suppression, l'Hôtel-Dieu souffrait de retard de paiement. Le syndic dut d'ailleurs demander une consultation à ce sujet en 1791.

Du 8 octobre 1790 à avril 1791, il lui était dû :

*"rentes sur les tailles 557 livres 12 sols*

*rentes sur l'Hotel de Ville 625 livres*

*rentes sur le clergé 200 livres."*

On ne s'étonne donc pas de voir le syndic écrire en 1792 aux administrateurs du département qu'il lui était dû alors 4.970 livres 8 sols. Il faisait ressortir que *"l'administration dudit Hopital est dans le plus grand embarras pour pourvoir aux besoins des pauvres dudit Hopital dont les revenus ont diminué et les charges ont augmenté par les suites de la Révolution<sup>8</sup>."*

### Une période de misère

Ce n'est pas ici le lieu de détailler les difficultés de ravitaillement que connut Périgueux durant la période révolutionnaire et de préciser les

8. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 19 et 20. On y trouvera quelques bilans financiers pour la période révolutionnaire.

conséquences qu'elles eurent sur la vie de l'hôpital. Mais on peut les imaginer à l'aide de quelques documents.

Dès que l'ex-évêque constitutionnel Pontard eut appris le départ des religieuses, il avança sa candidature pour diriger l'Hôpital général et celle de sa mère et de son épouse pour être employées dans celui-ci. Il fut, en effet, nommé directeur le premier avril 1794 avec un appointement de 1 500 livres, sa mère en recevant quant à elle 600.

Le 7 prairial an III (27 mai 1795) les administrateurs du département attendaient 65 000 francs pour l'hospice des malades de Périgueux. Le 27 prairial même année (16 juin 1795), ils reçurent de Paris une réponse des Commissaires au Secours publics :

*"Nous vous informons, Citoyens, que l'hospice des malades de Périgueux n'est réellement compris dans la feuille de distribution que nous avons fait passer à la Trésorerie Nationale dans le premier jour de prairial que pour une somme de 5.500 francs. Si la lettre que nous vous avons adressée le 7 du même mois porte 65.000 francs c'est sûrement une erreur de copiste. Au surplus si la somme accordée est encore insuffisante pour les comptes que devraient nous fournir pour son emploi les administrateurs de l'hospice cy-dessus, nous y aurons égard lorsqu'il s'agira de mettre de nouveaux fonds à la disposition de cet hospice<sup>9</sup>."*

Devant de telles difficultés de financement, on ne s'étonnera pas de voir les hospitalisés adresser, le 11 juillet 1795, une pétition aux administrateurs du district accusant le directeur de les laisser mourir de faim. Fut-ce à cause de cette démarche que Pontard démissionna de son poste ? Fut-ce à la suite du décès de son épouse ? Quoi qu'il en soit, il se déchargea de ses fonctions par une lettre du 2 décembre de la même année<sup>10</sup>.

Deux ans plus tard, le 9 vendémiaire an VI (31 septembre 1797), les directeurs de l'hospice d'humanité (c'était la nouvelle appellation) se plaignaient de n'avoir de blé d'avance que pour une huitaine de jours au plus. Ils suggéraient de faire débloquer cent quintaux de blé détenus par le fermier de Puyferrat, commune de Saint-Astier<sup>11</sup>.

### Une équitable restitution

La Convention Nationale avait décrété, nous l'avons dit, que les biens de l'Hôtel-Dieu seraient vendus parmi les biens de première origine. Leur vente devait servir à améliorer le sort des malades.

En ce qui concerne l'Hôtel-Dieu furent vendus les anciennes léproseries de Périgueux, Milhac-de-Nontron et Bruzac dont le revenu fut

9. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 665.  
10. Sur Pontard, voir R. Bouet, ouvrage cité, n° 1513.  
11. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 665.

estimé pour chacune à cent cinquante francs pour un capital de trois mille francs ; furent vendus aussi *"le jardin situé vis-à-vis du Grand Séminaire, commune de Périgueux, appelé jardin de la Cueuille dans lequel il y a un petit bâtiment pour le jardinier et une chambre d'agrément set a huit brasses de pré situé près le moulin de Rousseau en dépendant, le tout estimé en revenu deux cent francs et en capital quatre mille francs"* ; *"un autre petit jardin vis-à-vis de La Cité avec un vaste bâtiment que nous estimons en revenu cent francs et en capital deux mille francs"* ; *"une maison meublée de la Miséricorde située dans l'enceinte de Périgueux avec un jardin, estimés en revenu cinq cent francs et en capital dix mille francs."*

En ce qui regarde l'Hôpital général de Manufacture furent vendus les domaines de La Boissière et du Breuil, communes de Tocane et de Saint-Victor, ainsi que le borderage du Taillard, commune de Celles, pour un revenu de mille cinq cents francs et un capital de quatre mille francs ; le domaine de la Sale, commune de Coulounieix, *"canton rural de Périgueux"*, pour un capital de vingt mille francs donnant un revenu de huit cents francs ; le borderage de Merlot, même commune que la précédente, d'un revenu de cent francs pour un capital de deux mille francs ; un petit jardin *"près le vieux pont appelé Puy de la Rose, commune et enceinte de Périgueux"*, d'un capital de deux mille francs pour un revenu de cent francs.

Le revenu global était estimé à trois mille huit cents francs pour un capital de quatre-vingt neuf mille francs.

Les chiffres donnés ci-dessus sont ceux de l'estimation des experts. En 1797, en effet, les administrateurs du district de Périgueux avaient nommé Dauriac afin qu'il apprécîât la valeur des biens immeubles vendus et en estimât d'autres ayant appartenu à des émigrés et dont le montant compenserait la perte de revenus subie par les établissements charitables. Dauriac décéda avant d'avoir pu mener à bien sa tâche. C'est alors que les administrateurs nommèrent, le 18 brumaire an VI (9 novembre 1797), François Manière, notaire public à Segonzac et Lamy jeune, lui aussi notaire public, pour remplacer le défunt. Nous avons extrait ces renseignements du rapport qu'ils rendirent à l'administration le 4 nivose an VI (25 novembre 1797).

En contrepartie des biens vendus ils proposaient le domaine de Maison-Neuve, commune de Coursac, pour un capital de six mille francs ; le bien de la Feuillade, commune de Champagne *"ayant appartenu à Thibaud Labrousse et Verteillac émigré"* pour quatre mille francs ; trois petits domaines de l'émigré Nauchapt dont deux à Cercles, un à Rossignol, le tout pour dix neuf mille cinq cents francs ; le domaine de Charpot d'un autre émigré, commune de Sainte-Aulaye, pour deux mille quatre cents francs ; les deux petits domaines de l'émigré Mandavy, commune de Saint-Astier, pour huit mille neuf cents francs. La proposition des deux experts montrait *"une*

*parfaite égalité*" avec l'estimation des biens précédemment vendus tant pour leur valeur globale que pour leur revenu<sup>12</sup>.

### Un état de 1799

Le 26 fructidor an VII (13 septembre 1799) fut édictée une loi en faveur des hôpitaux. Et, le 19 brumaire an VIII (9 novembre 1799), la Commission des Hospices civils de Périgueux présentait des Observations à l'administration centrale du département. Ce document offre un trop grand intérêt par suite de sa rareté et des détails qu'il renferme pour omettre de le reproduire intégralement.

*"Les réclamations sans nombre et mille fois répétées par la Commission n'ont encore produit aucun effet avantageux pour ces établissements. Le besoin est à son dernier période ; le dénuement total, et la misère la plus effrayante s'offrent chaque jour aux malheureux qui habitent notre hospice. Le défaut de fonds nous réduit à la fâcheuse extrémité de laisser manquer de tout. Le pain même ne peut plus être fourni aux infortunés qui sont obligés de recourir à cette funeste et dernière retraite. Les militaires en très grand nombre qui chaque jour sont admis exigent la ration que la Loi leur attribue ; il faut y satisfaire puisqu'ils éprouvent cette retenue sur leur solde, et même leur titre honorable de deffenseurs de la Patrie leur donne des droits incontestables à tous nos soins et à de justes préférences.*

*Si le Ministre de la Guerre nous faisoit verser les sommes qu'il doit, soit pour l'arriéré, soit pour le courant et qui s'élèvent à environ 11.200 francs nous aurions moins à gémir sur l'état déplorable de nos moyens. Le retard de fonds aussi considérable doit produire un dénûment absolu et l'exactitude qu'on mettroit à nous faire ordonnancer chaque mois les Etats des Dépenses arrêtés aussi chaque mois pour cette partie, subviendroit au moins à celles que les militaires malades ou estropés exigent et pour lesquelles on ne passe qu'un franc par jour pour chacun.*

*Nous saisisons cette occasion, Citoyens Administrateurs, de vous observer que le Commissaire Ordonnateur ne veut et ne doit passer la journée qu'à un franc parceque d'après une lettre du Ministre de la Guerre le maximum est fixé à ce tau ; mais plus à portée de juger combien ce prix étoit inférieur à celui des denrées dans ce Département et ne connoissant pas cet ordre particulier vous les fixates à un franc vingt cinq centimes, quoique relativement aux dépenses indispensables ce prix fut encore au dessous des déboursés, Nous espérons que vous voudrés bien présenter au Ministre cette juste réclamation et l'engager à rectifier une taxe aussi préjudiciable aux intérêts de l'établissement dont la gestion nous est confiée.*

*Nous sommes encore en avance vis-à-vis le Minoistre de l'Intérieur d'une somme de 17.018 francs 42 centimes sans y comprendre les intérêts de celles dont la Nation nous doit le remboursement et qui forment encore celle*

12. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 665.

d'environ 9.700 francs. La Loi depuis longtemps nous attribue ce remboursement de nos créances mais il est loin d'être effectué ; la partie qui nous a été remise provisoirement n'est pas exempte de mille obstacles qui semblent s'opposer au bien que nous voudrions faire.

L'hospice d'humanité renferme en totalité et habituellement cent vingt individus qui se composent d'environ quarante militaires, soixante vieillards estropiés ou hors d'état de faire aucune espèce de travail, douze ou quinze malades de la commune et des environs et huit à dix employés. La sévère économie que nous [avons] apportée n'a pu réduire ce nombre à un plus petit ; et toute la surveillance possible ne pourroit opérer d'autre retranchement que ceux que nous avons faits quoiqu'à regret puisqu'avec quelques moyens de plus nous aurions eût la consolation de soulager un plus grand nombre de malheureux qui ont des droits reconnus à l'humanité et à la bienfaisance nationale. Le tableau déchirant que nous venons de vous tracer n'approche pas encore de la vérité, son aspect est affreux et le bonheur qu'on trouve à faire le bien peut seul nous rendre supportables tous les désagrémens des fonctions que nous avons à remplir.

Le défaut de salaire du aux nourrices depuis deux ans au moins ; les vaines promesses qui leur sont faites chaque jour les forcent à remettre les enfans de la patrie qui leur ont été confiés à différentes époques. Ces innocents trouvent pour la plus part leur tombeau dans notre hospice. Le lait qu'il faut leur fournir, la subsistance à ceux qui sont plus forts exigent un surcroît de dépenses considérables. Quelques nourrices sont entretenues dans cet établissement mais le nombre de cette espèce d'infortunés s'accroît à chaque instant et la mort les dévore peu de jours après leur fatale entrée. Il est impossible de garder un plus long silence et nous serions coupables de ne pas remettre pour la dernière... ce tableau sous vos yeux

Après avoir abusé de notre crédit en général et de la confiance particulière de nos amis, nous avons été obligés de puiser dans nos propres moyens ceux qui pourroient fournir du pain pendant quelques jours à cette foule de malheureux qui ne peuvent ajourner la faim. Mais il nous est impossible de tenir plus longtemps à de pareilles avances et si la Nation ne vient promptement au secours de cet utile établissement il s'écroulera sous ses propres ruines et vous ne pouvés prévoir quelles en seroient les suites.

Nous ne pouvons donc trop vous rappeler, Citoyens Administrateurs, que demain nous manquerons de tout, que nos ressources sont absolument nulles. Prenés dans votre sagesse toutes les mesures que vous croirés les plus propres à relever notre hospice et à lui procurer les ressources que la stricte nécessité sollicite depuis, pour ainsi dire, le moment où nous avons accepté ces pénibles fonctions.

A Périgueux le 19 brumaire 8<sup>e</sup> année républicaine

Signé : Sollier-Foncrose président, Puyabry secrétaire, Vincent, Carcanot<sup>13</sup>.

13. Arch. centre hospitalier de Périgueux, E 8.

### Un début de reprise

Le 7 pluviôse an IX (28 janvier 1801), les administrateurs ouvraient un registre de délibérations. Le signaient alors Sollier-Foncrose toujours président assisté de Léonard Foulcon, Jean-Baptiste Vincent et Antoine Carcanot aîné.

La municipalité entendait prendre ses responsabilités puisque le maire d'alors Tamarelle-Mauriac avait désigné le juge Vidal-Boisset, le marchand Bouchier et le directeur de la poste aux lettres Desfieux comme suppléants des précédents. On en était donc revenu à l'antique coutume de choisir les administrateurs parmi les notables de la cité.

Et c'est aussi cette année-là, le 11 février, qui vit le retour de trois Filles de Sainte-Marthe soucieuses de reprendre dès que possible la vie charitable et communautaire qu'elles avaient choisie par leurs vœux. Il s'agissait d'abord de sœur Jeanne Lacoste-Sicard qui fut la supérieure. Sœur Marie Lamy-Lapeyrière le devint par la suite et le demeura durant trois triennats successifs, soit de 1812 à 1825, avant d'être élue unanimement par ses consœurs, en 1838, "*assistante à vie*"<sup>14</sup>. A leurs côtés se trouvait sœur Thérèse du Chassin de Fonbressin et sœur Madeleine Sicard-Descombes les rejoignit quelque temps plus tard. D'abord en habits civils, elles devaient reprendre le costume religieux dès 1803.

En 1803 fut encore officiellement nommé comme aumônier Blaise-Louis-Xavier Chaminade. En fait, celui-ci exerçait son ministère sacerdotal dans l'établissement depuis au moins l'année précédente. Docteur en théologie, il avait entre autres rempli plusieurs charges de professorat avant de prendre la direction du petit séminaire de Mussidan avant la révolution. Ayant refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il s'était exilé en Espagne en 1792 et y avait demeuré comme beaucoup de ses confrères jusqu'en 1800.

Une page se tournait pour l'histoire de l'hospitalité périgourdine ; sans solution de continuité une nouvelle page s'offrait.

### Conclusion générale

L'histoire de l'hospitalité à Périgueux, du moins telle que l'on peut se la représenter par les documents subsistants, se déroule sur plus de six siècles. Si l'on veut en dresser un bilan rapide il faut placer du côté du négatif une dispersion de locaux minuscules au départ, une longue résistance à leur fusion projetée, le mauvais emplacement de l'hôpital unique qui ne put

14. Mère Marie Lamy-Lapeyrière, témoin d'une tradition charitable, imperturbable malgré toutes les vicissitudes, mourut à 82 ans, le 8 mars 1842.

jamais s'étendre en surface au sol, les moyens financiers réduits et rongés par les procès etc. Ce tableau n'est toutefois pas plus noir que celui des hôpitaux de nombreuses autres villes sous l'Ancien Régime.

La bonne volonté des Périgourdins n'était pas en cause. Même si les notables seuls avaient seuls la charge de son administration, l'hôpital était de quelque façon l'affaire de tous. Du côté positif, le poids revient aux initiatives généreuses, au personnel de plus en plus responsable, à une recherche d'efficacité accrue, une gestion de mieux en mieux assurée, des soins de plus en plus différenciés etc.

En laïcisant le service, la Révolution n'entendait point se soustraire à son devoir d'humanité. Mais elle rencontra à son tour de nouvelles difficultés, en ce domaine comme en quelques autres, pour assumer convenablement ses fonctions.

La reprise du début du XIX<sup>e</sup> siècle, si malaisée qu'elle paraisse avoir été, était déjà porteuse de l'évolution à venir.

L.G.

# Au service du bien public : Jean Baptiste Boyer. Avocat, maire et sous-préfet de Nontron (1761-1833)

par Hervé LAPOUGE

*Entré dans la vie publique à l'aube de la Révolution de 1789, durant laquelle il joue un rôle primordial dans le Nontronnais, maire de Nontron aux derniers jours de l'Empire, sous-préfet de l'arrondissement de Nontron lors des Cent-Jours, Jean Baptiste Boyer connaît ensuite, sous la seconde Restauration, une longue traversée du désert.*

*Les journées de juillet 1830 marquent son retour en grâce. Enfin, peu de temps avant sa mort, une nouvelle et inattendue mise à l'écart vient mettre un terme à un parcours aussi brillant que tumultueux.*

## - 1- Sa naissance

Extrait de l'acte de baptême du 27 mars 1761 dans la paroisse de Nontron :

“Le 27 mars 1761 a été baptisé Jean Boyer, né aujourd'hui, fils légitime de sieur Antoine Boyer, bourgeois de cette ville et de demoiselle Jeanne Grollhier.



*Jean Baptiste Boyer.*

Parrain : Jean Boyer, notaire royal, procureur d'office de cette ville, son ayeul.

Marraine : Marie Patoureau, son ayeule."

Jean Boyer voit donc le jour au sein d'une famille de la bourgeoisie nontronnaise, depuis très longtemps et solidement ancrée dans les lieux.

Antoine Boyer (1739 à Nontron-11 ventôse 9 à Nontron), son père, Jean Boyer, époux de Isabeau Grohler et Antoine Grohler, époux de Marie Patoureau, ses grands-pères, exercent la profession de notaire.

Aîné d'une famille de cinq enfants, après lui naîtront, Pierre en 1764, Marguerite-Antoinette en 1767, Marie-

Rose en 1768 et Guillaume en 1771, il a, en quelque sorte, dès sa naissance, son avenir presque tracé.

L'enfance de Jean Boyer va ainsi se dérouler tranquillement entre la maison nontronnaise de la rue des Cordiers, la propriété campagnarde de Crachat, au nord-est de Saint-Martin-le-Pin ou la maison du bourg du même Saint-Martin où le notaire royal Antoine Boyer exerce, comme à Nontron, son métier, à l'ombre de la très influente famille de Labrousse.

De l'élève Boyer, à Nontron et Périgueux, puis de l'étudiant en droit bordelais, nous ne savons que fort peu de choses. Il suit, semble-t-il, un chemin sans obstacle notoire, dans la plus parfaite normalité.

Il faudra donc attendre la fin de l'Ancien Régime et la Révolution naissante pour voir Jean Boyer, devenu Jean Baptiste, entamer une nouvelle vie, tant au plan familial que professionnel.



*La maison de la rue des Cordiers (rue André Picaud),  
côté vallée.*

## - 2 - Son mariage

Extrait de l'acte de mariage du 26 août 1789 dans la paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière :

"Le vingt sixième jour du mois d'août, l'an mil sept cent quatre vingt neuf, après la publication sur ban de mariages.

Entre Jean Baptiste Boyer, âgé d'environ vingt sept ans, avocat au parlement, natif et habitant de la paroisse de Saint-Martin-le-Point, diocèse de Limoges, fils de Antoine Boyer, notaire royal et demoiselle Jeanne Grolhier, y habitants, d'une part et demoiselle Marie de Larré, âgée d'environ vingt deux ans, native habitant du présent bourg de Saint-Pardoux, fille de Antoine de Larré de la

Dorie, bourgeois et de demoiselle Louise de la Peyre, y habitants, ne s'étant découvert aucun empêchement ou opposition au dit mariage, les parties ayant obtenu dispense des deux derniers bans tant du diocèse de Limoges que de celui de Périgueux, avec permission de fiancer et de marier dans la même cérémonie, le tout en bonne forme.

Lesquels actes sont demeurés entre les mains du sieur curé de Saint-Pardoux..."

Le même jour, un contrat est passé devant maître Grolhier, grand-père maternel du marié. Le père et la mère de l'épousée s'engagent notamment à verser respectivement 7 000 et 5 000 livres à leur fille. Les parents Boyer, quant à eux, instituent leur fils héritier de leurs biens meubles et immeubles, à charge pour lui de dédommager ses frères et sœurs, à hauteur de 6 000 livres, "au moment de leurs établissements ou majorités."

### - 3 - Une nombreuse famille

Jean Baptiste Boyer et Marie de Larré de la Dorie, née et baptisée le 14 avril 1767 à Saint-Pardoux-la-Rivière, vont donc s'installer dans la maison de la rue des Cordiers à Nontron où la jeune femme met au monde, dès 1790, un garçon prénommé Antoine, malheureusement très tôt décédé le 16 août 1793 à Nontron.

Au fil des années, huit autres enfants naîtront, tous à Nontron, de cette union que tout laissera plus tard entendre comme particulièrement réussie : Jeanne-Louise en 1792, Hypolite le 14 juillet 1794, Pierre-Prosper le 21 août 1796, Marie-Elisa le 20 octobre 1797, Jean Baptiste Lucien le 8 février 1799, Jean-Prosper le 3 mai 1804, Jean Guillaume Théodore le 10 mars 1808 et Jean Baptiste Sylvain le 18 février 1811.

### - 4 - Une vie publique et professionnelle bien remplie

#### **La période révolutionnaire**

##### Secrétaire du district

Jean Baptiste Boyer apparaît pour la première fois dans la vie publique le 15 septembre 1790 lors de la première séance du conseil du district de Nontron, tenue sous la présidence de Durand de Nouailles.

Il fait en la circonstance office de secrétaire. Les autres membres du conseil se nomment : Mazerat, Pichon, Duchassaing, Bouthinon, Allafort, Millet, Grolhier-Desvirades, Petit de Cheylac, Duvigneau, Delrieux et Mazerat jeune.

Jean Baptiste Boyer se signale très vite en participant activement à la rédaction du "mémoire ou projet" visant à dresser un tableau de la situation dans "le district le plus pauvre du département par l'infertilité du sol, l'insuffisance de ses productions, l'inertie de son commerce et l'abandon total par l'ancienne administration."

##### Membre du Directoire et procureur syndic

En 1791, Jean Baptiste Boyer appartient au Directoire du district de Nontron. En octobre 1792, il est nommé procureur syndic. Le Directoire est alors composé de : Lombard, président ; Laplassade, Normand et Vieillebard, membres ; Laterrière fils et Delrieux, suppléants ; Vérinas, secrétaire.

Le même mois, le citoyen Boffrand accuse le procureur syndic et le Directoire "de lui avoir enlevé l'adjudication qui allait être faite en sa faveur des fonds dépendants de la communauté de Saint-Pardoux-la-Rivière."

Au officier municipal de la ville  
 de Périgueux Certifier à tous ceux qui  
 approcheront qu' M. Boyer de Montbron  
 est chargé d'une affaire importante et  
 d'un voyage pour le directeur du district  
 de nonbronne en qu'une prière de le laisser librement  
 passer, même de lui prêter secours et  
 assistance de besoin etc.  
 fait à Périgueux le 10 Brumaire an 7  
 Le Maire J. B. Chaussegny etc. etc.



Ministère de la Justice  
 Bureau de l'Organisation générale de l'Administration  
 N. 1174

Liberté.  Égalité.

Au nom du Peuple Français

Du 4 Brumaire l'an 7 de la République une et indivisible

Bonaparte, premier Consul de la République, au nom de la République  
 par le Consul D. P. ...

Signé BONAPARTE  
 Par le premier Consul, le Secrétaire d'Etat,  
 signé HUGUES B. MARET.

Deux copies conformes  
 Le Ministre de la Justice,  
 H. B.



Le procureur syndic Boyer est même accusé d'avoir voulu favoriser son beau-père.

Le Directoire départemental, saisi de l'affaire, arrête, le 30 novembre 1792, qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution de la vente.

Le 15 décembre 1792, Jean Baptiste Boyer, soutenu par les administrateurs du Directoire, s'élève violemment contre cette décision qu'il récuse totalement dans une longue adresse. La seule conclusion de celle-ci suffit à montrer explicitement que Boyer et ses collègues n'ont pas l'intention de s'en laisser compter :

"Nous vous avons parlé en hommes libres et sensibles, citoyens, parce que la prévarication et l'oubli de nos devoirs n'a jamais souillé ni souillera jamais notre vie. Nous vous avons dit des vérités que vous trouverez dures, peut-être, mais vous en avez provoqué la vive expression !... La résistance à l'oppression est un droit sacré de l'homme libre, que lorsque vous sortez des bornes de vos places alors ce n'est plus la hiérarchie des pouvoirs que nous voyons en vous par rapport à nous, c'est la faculté de vous rendre coups à coups. Nous en avons assez dit, citoyens, pour vous prouver que vous devez rapporter un arrêté incompetent, injurieux et despotique tout à la fois."

Cette colère ne reste pas sans effets : le dit arrêté est annulé et le citoyen Boffrand se retrouve bien vite à la maison d'arrêt de Nontron, où son fils demande à le visiter en mars 1793.

En avril 1793, il est intéressant de noter que le procureur syndic Boyer perçoit un salaire sur la base de 1 600 livres par an. Les administrateurs, Vallade, président, Lombard, vice-président, Normand et Vieillebard, reçoivent 900 livres et le secrétaire 1 200 livres.

#### Agent national du district

Lors de la séance du 2 nivôse an 2 (22 décembre 1793), Jean Baptiste Boyer, devenu agent national du district, conduit, suivant la loi du 14 frimaire an 2 qui restreint les compétences des départements et augmente celles des districts, la réorganisation administrative du Directoire.

Lombard et Vieillebard sont affectés au 1<sup>er</sup> bureau, chargé de la guerre, des subsistances, des mesures de gouvernement et de la 2<sup>e</sup> sureté générale ; Normand, à la tête du 2<sup>ème</sup> bureau, est chargé de la partie des émigrés et des domaines nationaux ; enfin, Laplassade, au 3<sup>e</sup> bureau, s'occupe des contributions et tous détails qui y sont relatifs, ainsi que des invalides et des ateliers de charité.

#### Administrateur du département

Les districts supprimés par la loi du 22 août 1795, Jean Baptiste Boyer devient administrateur du département.

Il semble s'acquitter de sa tâche sans aucun problème, du moins jusqu'au 2 prairial an 6 (21 mai 1798) où, par arrêté, le Directoire exécutif "destitue le citoyen Boyer des fonctions d'administrateur du département de la Dordogne et nomination aux autres places vacantes dans l'administration."

Les motifs de cette destitution restent inconnus ; toutefois, la situation s'arrange le 25 thermidor an 7 (12 août 1799), lorsque le ministre de l'Intérieur adresse au Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de la Dordogne "une ampliation d'un arrêté du Directoire exécutif, du 21 de ce mois, qui rapporte, en ce qui concerne le citoyen Boyer, les dispositions de celui du 2 prairial an 6 qui l'avait destitué des fonctions d'administrateur du département de la Dordogne, considérant que les motifs de cette destitution ne pouvaient être applicables au dit citoyen."

En fait, l'an 7 voit, sans doute par obligation, Jean Baptiste Boyer regagner provisoirement ses bases nontronnaises. Il préside alors le canton de Nontron, associé à Grolhier-Desbrousses, commissaire, Lapouraille, secrétaire en chef et Grolhier-Desvirades, juge de paix.

## **Le Consulat et l'Empire**

### Le magistrat

Le Consulat et la loi du 28 pluviôse 1800, avec notamment la création des arrondissements, provoquent bien vite une nouvelle orientation dans la carrière de Jean Baptiste Boyer : le politique va pour quelques années céder la place au juriste.

On le retrouve ainsi juge au tribunal civil de la Dordogne aux côtés de Dufraisse, président de la 1<sup>ère</sup> section, Lacharmie, président de la 2<sup>e</sup> section, Lacarolie, Durand-Monnerie, Lalande-Laborie, Cellerier père, Debregeas-Laurenne, Duchassaing, Duterme, Beau-Labenechie, Fabre, Reynaud, Reveilhas, Authier-Châtillon, Lafustière, Roy, Laroche-Michel, Lamy, Testut, Bouquier et Teyssenat.

Par arrêté du 4 frimaire an 9 (25 novembre 1800) signé Bonaparte, premier Consul de la République, Jean Baptiste Boyer est nommé "pour remplir les fonctions d'avoué près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance séant à Nontron." Il a pour collègues : Pierre Feuillade, Benoît Grolhier, Pierre Martin Grolhier-Desbrousses et Eymery Fonreau. Les autres membres du tribunal sont : Delage, président, Fouilhère et Forien-Villopré, juges, Authier-Châtillon et Dudognon, juges suppléants, Forien-Desplaces, commis du gouvernement, Feuillade, substitut du commis près le tribunal criminel pour l'arrondissement de Nontron, Vieillemard, greffier.



*Le tribunal de Nontron.*

A partir de 1810, en sus de sa charge d'avoué, Jean Baptiste Boyer figure également en tant qu'avocat près le tribunal de Nontron. Il est aussi, avec Guillaume Vallade-Lascaux, suppléant du juge de paix du canton de Nontron, Pastoureau-Labesse.

#### Le conseiller d'arrondissement

En 1811, alors que sa carrière semble stagner, Jean Baptiste Boyer amorce un retour à la politique en devenant conseiller d'arrondissement dans une assemblée qui compte dans ses rangs : Grangier, maire de Saint-Sulpice-d'Exideuil, Faye, maire du Grand-Jumilhac, Lapouyade, juge de paix de Thiviers, Masfrand, de Bussière-Badil, Fornel, maire de Champniers et Reilhac, Pastoureau-Labesse, juge de paix de Nontron, Theulier, maire de Thiviers, Delage, président du Tribunal civil et Rastouil, juge de paix de Mareuil.

#### **Les derniers jours de l'Empire et la première Restauration**

##### Maire de Nontron

Au mois de mars 1814, l'Empire et Napoléon sont au plus mal. Le 28 mars, Léonard Marcillaud Bussac, maire de Nontron, adresse sa démission au préfet :

“... mon âge, ma santé et une infirmité ne me permettent plus de remplir la place de maire de la ville de Nontron dans un temps où les travaux se succèdent plus que jamais... J'ai l'honneur de vous présenter pour remplir la place de maire M. Mazerat-Delord, avantageusement connu par son aptitude et généralement estimé de tous nos concitoyens. La place d'adjoint demeurant vacante, je vous présenterai mon fils...”

Le 2 avril, Charles Trompéo, sous-préfet de Nontron, transmet à sa hiérarchie un avis bien différent de celui du maire démissionnaire concernant la réorganisation de la mairie de Nontron :

“J'ai l'honneur de vous proposer en remplacement de M. Bussac, M. Boyer, avocat. J'ai la conviction, M. le Préfet, que ce choix sera très utile au service de l'Empereur, surtout dans un moment où il est d'un intérêt majeur que le maire des chefs-lieux donne l'exemple et en quelque sorte l'impulsion aux administrations municipales de l'arrondissement. Cette présentation est d'ailleurs déterminée par les éloges flatteurs que vous avez fait de M. l'avocat Boyer par votre lettre du 19 janvier 1813 dans laquelle vous me disiez : chargez par exemple M. l'avocat Boyer... je crois assez connaître son dévouement à la chose publique pour être sûr qu'il vous secondera de toutes ses forces.”

Ainsi, par arrêté du 6 avril, Jean Frédéric Maurice, préfet de la Dordogne, nomme Jean Baptiste Boyer à la place de maire de Nontron. Sans doute pour ménager les susceptibilités, il confie tout de même la place de 1<sup>er</sup> adjoint à Louis Mazerat-Delord et la place de 2<sup>e</sup> adjoint à Abel Marcillaud Bussac.

Napoléon abdique le même 6 avril 1814. A Nontron, le 9 avril, Jean Baptiste Boyer prête le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur.

Il faut attendre le 14 avril pour que le maire nouvellement nommé donne connaissance à son conseil réuni en séance extraordinaire “du décret du sénat en date du 3 avril dernier qui déclare Napoléon Bonaparte déchu du trône et institue un gouvernement provisoire.”

Jean Baptiste Boyer propose immédiatement “d'exprimer par une adresse les sentiments qu'a éprouvés le Conseil à la nouvelle de cet heureux événement, de donner son adhésion aux décrets de déchéance et d'émettre le vœu que Louis XVIII soit appelé à la couronne de France.”

Dans la même séance, le Conseil exprime également à M. Marcillaud Bussac “sa reconnaissance pour la bonne gestion des affaires de la commune dont il a été longtemps chargé et dans des circonstances pénibles...” et lui adresse une lettre consignée sur les registres.

Jean Baptiste Boyer continue ensuite de s'acquitter de sa tâche avec son habituelle rigueur et un zèle que l'on peut croire opportuniste. Il est en l'occurrence certainement plus juste de penser que son principal souci va en



entend exercer lui-même et sans partage les fonctions de commissaire de police et sous-entendu, celles de premier magistrat :

“par les dispositions des articles 11 et 15 du livre 1<sup>er</sup> chapitre 1<sup>er</sup> du code d’instruction criminelle, les maires doivent aujourd’hui remplir eux-mêmes les fonctions de commissaire de police... et comme je suis rarement absent de cette ville, je n’ai pas cru devoir encore m’occuper d’une délégation spéciale... je vous prie donc vivement de vouloir bien donner les dispositions convenables pour que le réverbère soit mis à la disposition du concierge de la mairie dans la journée de demain pour qu’il soit placé tout de suite devant la porte de la maison commune.”

Profitant de la situation, il n’hésite pas à rappeler à ses interlocuteurs, en forme de reproche, sa conception des fonctions de maire et de leur exercice : “comme dans tout ce que je fais pour l’exercice de mes fonctions, je ne suis jamais guidé par des vues particulières et je n’ai d’autre but que celui de faire le bien, autant qu’il dépend de moi...”

Au cours de son bref mandat, Jean Baptiste Boyer est tenu d’organiser les fêtes et cérémonies destinées à célébrer le nouveau pouvoir et la royauté revenue : une cérémonie religieuse le dimanche 8 mai, un service funèbre le mercredi 8 juin en mémoire de sa majesté Louis XVI, de Louis XVII, de la reine Marie-Antoinette d’Autriche et de Madame Elizabeth, enfin, la célébration de la fête de Saint-Louis du 25 août 1814, qu’il décrit dans un procès-verbal fort intéressant adressé au préfet Léonard Philippe Rivet :

Paris, le 25 Février 1815

Office du Chancelier  
N° 1  
de la Légation d'Autriche

Chancelier

Notre Préfet en charge de la Légation d'Autriche

N° de l'expédition

S. S.

Le Préfet, par votre lettre du 19 Février 1815, nous a adressé l'honneur de l'ordre royal de la Légation d'Autriche pour prendre congé de l'ordre à l'égard de votre part.

Je vous prie de me le faire parvenir. M. le Préfet m'en a adressé l'honneur de l'ordre de la Légation d'Autriche.

pour pouvoir le recevoir, et que je lui adresse votre reconnaissance ainsi que votre reconnaissance de l'ordre de la Légation d'Autriche par votre lettre du 19 Février 1815.

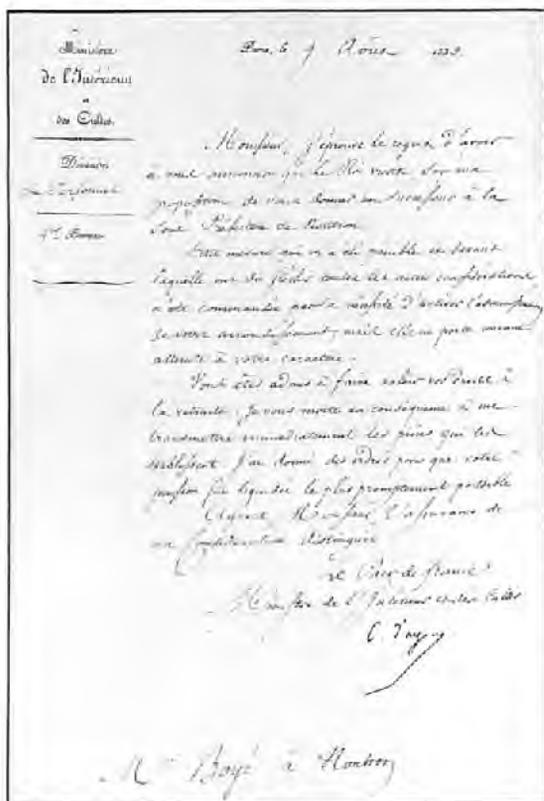
Recevez mes félicitations et assurances de ma haute reconnaissance.

J. B. Boyer  
Chancelier de la Légation d'Autriche  
de la Légation d'Autriche

à M. Boyer  
Chancelier de la Légation d'Autriche  
de la Légation d'Autriche

“Les autorités de cette ville qui ne comptent point de rivales toutes les fois qu’il est question de faire relater les sentiments d’amour et d’affection qu’elles portent à l’auguste prince qui gouverne la France, avaient déjà devancé le vœu exprimé dans la lettre de M. le Préfet en date du 21 du courant adressée à M. le Maire. Le 24 au soir, le bruit du canon, du tambour et le son des cloches rappelèrent aux habitants de Nontron qu’en ce jour le ciel propice à leurs vœux leur avait rendu l’illustre rejeton de Henry quatre. A dix heures du matin, toutes les autorités civiles et judiciaires, les membres du conseil municipal, les chefs des administrations se réunirent chez M. le Sous-Préfet. Le cortège se mit ensuite en marche sous escorte de la gendarmerie, de la cohorte urbaine et se rendit au bruit de l’artillerie et précédé d’une musique nombreuse dans l’église Notre-Dame pour assister à la cérémonie religieuse. Déjà y étaient rassemblé un grand concours d’habitants de la campagne et d’ouvriers de cette ville qui par un mouvement spontané avaient abandonné leurs ateliers pour partager l’allégresse générale.

A neuf heures, le tambour donna le signal de l’illumination de la ville.



A dix heures, un bal public et gratuit fut ouvert à l’hôtel de la mairie. M. le maire en donna un chez lui où assistèrent les autorités et qui fut embelli par la présence d’une multitude de femmes charmantes, parées avec le goût et l’élégance qui distinguent les Nontronnaises.

Ainsi, s’est terminée cette fête à laquelle le concours du peuple et la gaîté qui le caractérise donnèrent à cette solennité autant d’intérêt que d’éclat.”

Une demande de liste nominative des nombreux citoyens ayant

manqué à l'appel le jour de la Saint-Louis et amendables pour cet acte de désobéissance, adressée par le maire au commandant de la Garde Nationale, dément quelque peu ce rapport idyllique sur l'engouement nontronnais pour le nouveau régime et ses manifestations.

Au mois de septembre, il met en place l'ordonnancement des cérémonies de prestation de serment de fidélité au roi de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif du canton (maires, adjoints, secrétaires, percepteurs...) fixées au dimanche 18 septembre.

Il est à noter que Jean Baptiste Boyer n'oublie jamais de préciser qu'il agit dans ces circonstances uniquement en exécuteur des ordres de sa hiérarchie, préfet ou sous-préfet.

#### Premier séjour à la sous-préfecture

Le 6 octobre 1814, Jean Baptiste Boyer enregistre la déclaration de résidence à Nontron de Charles Camille Trompéo, sous-préfet de l'arrondissement depuis le 23 décembre 1811.

Celui-ci, natif de Bielle dans le département de la Scrivia, se trouve en effet brutalement considéré comme étranger par le retour du Piémont au sein des Etats sardes. Il sollicite alors un congé, rendu par le fait obligatoire, afin "d'obtenir les titres et qualités de Français et jouir des droits civils et politiques qui y sont attachés."

Deux jours plus tard, Jean Baptiste Boyer délègue ses



pouvoirs de maire à son premier adjoint pour prendre place à la sous-préfecture où il va d'ailleurs simplement se contenter d'expédier les affaires courantes.

### Retour à la mairie

L'intérim ne dure pas et, dès le mois de janvier, Charles Trompéo ayant été réinstallé dans ses fonctions, Jean Baptiste Boyer peut reprendre en mains les affaires municipales.

Le 2 mars 1815, le maire de Nontron, accompagné notamment par le sous-préfet et par ses premier et second adjoints, Louis Mazerat-Delord et Abel Bussac, se rend à Firbeix pour présenter les hommages de la ville de Nontron au duc et à la duchesse d'Angoulême.

Napoléon ayant débarqué en France depuis le 1<sup>er</sup> mars, les partisans nontronnais de l'empereur s'agitent visiblement. Le 19 mars 1815, une lettre envoyée par Jean Baptiste Boyer au lieutenant de gendarmerie donne l'impression que le maire tient finalement autant à ne pas déranger les perturbateurs qu'à rassurer les plaignants :

"Je suis informé, Monsieur, par quelques personnes qui méritent de la confiance, que quelques individus ennemis sans doute du repos public, se permettent à certaines heures de la nuit de chanter des chansons contraires aux sentiments que doivent professer tout bon français. Comme surtout dans ce moment actuel il faut fortement comprimer la malveillance, je me dois de vérifier par moi-même s'il est possible et jusqu'à quel point peut-être vrai l'information que l'on m'a faite. En conséquence, je me propose de parcourir entre neuf et dix heures tous les quartiers de la ville pour m'assurer s'il se passe bien des choses qui puissent inquiéter les bons citoyens et troubler le repos public. Je désire que vous ayez la complaisance de m'accompagner dans cette tournée. Vous le ferez d'autant plus volontiers que je suis convaincu que comme moi vous voulez concourir puissamment au maintien de l'ordre et au respect dû aux lois. Je vous attendrais ce soir chez moi à neuf heures."

### **Les Cent-Jours**

Louis XVIII quitte les Tuileries le 19 mars 1815. Il faut attendre le 30 mars pour voir les autorités municipales de Nontron se réunir en séance extraordinaire. Le maire propose alors de prendre une délibération qui exprime les sentiments particuliers du conseil et ceux de la ville de Nontron sur le grand événement qui a rendu au vœu des Français l'Empereur son souverain légitime.

Les membres du conseil votent bien sûr d'un même élan enthousiaste cette adresse dont la seule conclusion suffit à illustrer le caractère dithyrambique :

"... de Cannes à Paris, vous parcourez la France en vingt jours de marche, non en ennemis comme on voulait nous le faire craindre, mais en héros qui triomphe ou en père qui répand ses bienfaits. Partout l'allégresse relate et la France se livre au plus doux espoir. Sire, nous partageons ce bel enthousiasme."

Il faut reconnaître ici à Jean Baptiste Boyer et à ses conseillers : Forien-Desplaces, procureur impérial, Pastoureau-Labesse, juge de paix, Vieillebard, greffier, Foullière, juge, Mazerat, substitut, Feuillade, avocat, Feuillade-Laterrière, avocat, Barbot-Bellevue, commandant de la Garde Nationale, Boyer-Menesplier, propriétaire, Lapouge, notaire, Martin, marchand, Boyer Guillaume, médecin, Grolhier-Desbrousses, avocat, Grolhier Antoine, receveur particulier, Grolhier Joseph, notaire, Ribadeau-Dumas, receveur des douanes, Duboffrand, Vallade et Patoureau, propriétaires, de très remarquables facultés d'adaptation aux événements.

Les uns et les autres auront dans les mois suivants l'occasion d'affirmer leur talent en la matière. Jean Baptiste Boyer assurément plus que les autres.

Le 30 avril, le maire et ses conseillers renouvèlent leurs serments de fidélité à "Napoléon le grand, notre souverain légitime, le héros de la France, le restaurateur de la liberté, le prince sous les ordres duquel nos phalanges ont pendant 15 années servi la patrie et concouru à la rendre fière aux yeux de l'étranger."

Jean Baptiste Boyer vit en cette occasion l'un de ses derniers jours à la mairie de Nontron.

#### Le sous-préfet des Cent-Jours

Le 13 mai 1815, un arrêté du commissaire extraordinaire de sa majesté l'empereur dans la 20<sup>e</sup> division, bouleverse la vie nontronnaise. Jean Baptiste Boyer est nommé sous-préfet de l'arrondissement.

Un arrêté de la même autorité nomme le notaire Antoine Grolhier premier magistrat de la ville de Nontron. Le 25 mai, le vote des citoyens actifs de la ville le confirme d'ailleurs dans ses fonctions par cent six voix sur cent soixante votants. Un autre notaire, Danède, est élu 1<sup>er</sup> adjoint. L'avocat et avoué Excousseau est quant à lui proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

Malheureusement pour le nouveau sous-préfet, Napoléon abdique une seconde fois le 22 juin 1815. Louis XVIII rentre à Paris le 8 juillet. Les jours de Jean Baptiste Boyer à la sous-préfecture sont alors comptés et seule l'indisponibilité de Charles Trompéo, sollicité pour réintégrer le poste, prolonge quelque peu son séjour dans les lieux.

Le 22 juillet, le préfet Charles Didelot, qui sera d'ailleurs bientôt remplacé, informe Jean Baptiste Boyer que "M. Trompéo, m'ayant exposé que l'état de sa santé ne lui permettait pas de reprendre de suite ses fonctions, je lui ai accordé un congé. Mon arrêté, y relatif, vous délègue aussi pour le représenter durant son absence. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous en adresser une expédition."

Le 31 juillet, Jean Baptiste Boyer accuse réception au Préfet de son arrêté et, avec ce qu'il faut bien considérer comme une incroyable naïveté, il conclue sa missive en précisant que "cette circonstance s'opposant à ce que je reprenne la place de maire de Nontron et attendu que les deux adjoints sont absents, qu'il est même peu probable qu'ils rentrent de sitôt dans leur résidence, je dois vous prévenir, M. le Préfet, que le sieur Grolhier continue à exercer les fonctions de maire."

Jean Baptiste Boyer, croyant ou feignant de croire que sa compétence, reconnue de tous, suffit à lui assurer la stabilité de sa position politique, continue donc sa tâche en serviteur appliqué.

Le 1<sup>er</sup> août, il signale au préfet que "pendant le mois de juillet, il n'y a eu dans mon arrondissement aucun mouvement important, ni aucune variation visible dans les opérations commerciales."

Le 3 août, il s'adresse aux autorités municipales de la ville, réunies à l'hôtel de ville :

"Au milieu des calamités qui affligent notre patrie, tous les esprits sages ne forment qu'un vœu, celui de rallier tous les français au monarque qui seul peut cicatrizer nos plaies. Louis XVIII est l'étoile polaire qui doit nous conduire au port à travers les fluctuations d'une mer orageuse, toute autre route ne peut que nous perdre en nous divisant. Notre affection, notre courage, tous nos moyens doivent être consacrés au roi, devenu identique avec la patrie, ce qui dans des temps ordinaires aurait pu n'être que le tribut de l'amour doit devenir sous l'empire des circonstances le sentiment du besoin."

Le même jour, il se plaint à sa hiérarchie "de la multiplicité des mesures policières, ces nouvelles de toutes les couleurs qui circulent comme l'éclair et qui n'ont pas plus de durée, parce qu'elles font place à d'autres, ne trompent même plus le vulgaire."

Sans doute pour tempérer son propos initial, il prie toutefois le préfet "de bien être convaincu que si une plus grande sévérité me paraissait nécessaire pour maintenir l'ordre, je saurai sortir des bornes de la modération et en appeler au besoin aux conseils de votre sagesse."

Jean Baptiste Boyer n'aura pas besoin de forcer sa nature. Le 5 août, il apprend qu'il est remplacé par M. Maillard de la Faye, successeur provisoire, nommé par le conseil général du département.

Il renonce alors à se rendre à Sarlande pour juger de désordres arrivés dans la commune et, fidèle à ses principes, il s'incline avec dignité devant une décision qui le touche certainement au plus profond de lui-même, comme en témoigne sa dernière lettre adressée au Préfet :

"Qu'il me soit permis de saisir cette circonstance pour rappeler ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 juillet dernier, dans laquelle vous daignez approuver ma conduite pendant ma courte administration. Ce témoignage d'un magistrat aussi distingué et qui ne peut qu'emporter la reconnaissance de tout le département, est ma plus douce récompense, dans une place où je n'ai jamais eu d'autres ambitions que celle d'être utile à ma patrie et de faire le bien."

Le 12 août 1815, Jean-Jacques de Courssou devient sous-préfet de l'arrondissement de Nontron. Il le restera jusqu'en septembre 1824.

Le 10 septembre, Léonard Marcillaud Bussac redevient maire de Nontron et Jean Baptiste Boyer, alors âgé de 54 ans, commence de son côté une longue traversée du désert.

La seconde Restauration avec les règnes de Louis XVIII et Charles X est alors synonyme pour Jean Baptiste Boyer de totale mise à l'écart des affaires publiques.

Il conserve seulement ses fonctions au tribunal de Nontron, composé durant cette période de Pierre-François Delouvrier, président, Charles Foullière, juge d'instruction, Elie Bonhomme et Montégut, juges, Pierre Feuillade et Jean Baptiste Boyer, suppléants, Fargeot-Lamothe, procureur du roi, François-Marie Mazerat, substitut, Pierre Vieillelard, greffier et Fanty, commis greffier.

Son rôle reste alors tout à fait secondaire et nulle promotion ne vient adoucir sa pénitence.

## **La Monarchie de Juillet**

### Le retour en grâce

L'année 1830 voit le règne de Charles X chahuté par une opposition renforcée, quand soudain les quatre ordonnances de Saint-Cloud qui suspendent la liberté de la presse et modifient la loi électorale, provoquent le soulèvement de Paris les 27, 28 et 29 juillet, puis l'abdication du roi le 2 août.

La Monarchie de Juillet et l'arrivée de Louis-Philippe sur le trône vont très vite sortir Jean Baptiste Boyer de sa bien involontaire retraite.

Ainsi, le 27 août 1830, Louis-Philippe, roi des Français, sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, nomme Jean Baptiste Boyer sous-préfet de l'arrondissement de Nontron en remplacement de Michel Durand-Durepaire, en fonction depuis 1824 et l'avènement de Charles X.

A la mairie de Nontron, Jean Baptiste Mazerat d'Azat est remplacé le 10 septembre par Antoine Grolhier, puis le 29 septembre, par l'avocat Thomas Dusolier qui se révélera d'ailleurs un ardent opposant au régime de Louis-Philippe.



*L'ancienne sous-préfecture de Nontron.*

Dès sa prise de fonctions, la mission de Jean Baptiste Boyer à la sous-préfecture se montre axée sur une rigoureuse surveillance de police. Une lettre du préfet, datée du 4 février 1831, abonde, parmi d'autres, tout à fait dans ce sens :

“...je vous invite donc, Monsieur le Sous-Préfet, à prendre, dès la réception de ma lettre, toutes les mesures les plus convenables pour recueillir, dans l'étendue de votre arrondissement, des renseignements sûrs et exacts sur l'esprit public et l'état de l'opinion en général, et en particulier, et nommément sur les personnes les plus connues par leur attachement à l'ancien ordre des choses et à la dynastie déchue... Il ne me sera rien moins qu'indifférent de connaître leurs fréquentations habituelles, l'espèce de réunions dont elles feraient partie et, s'il est possible, ce qui se dirait ou se passerait dans ces conciliabules. Enfin, vous tâcherez de découvrir si, parmi ces personnes, on ne fait pas usage de certains signes de reconnaissance, dont l'existence n'est plus un doute pour moi. Ne perdez pas de vue aussi que le clergé ne cesse d'être la partie la plus active de tout ce qui conspire contre la paix publique et nos institutions... La plus grande discrétion doit présider à cette sorte de communication. Toutefois, ce motif ne doit pas vous empêcher



Il faut attendre le 11 mars pour voir Jean Baptiste Boyer donner une suite écrite à la missive préfectorale du 4 février :

"Je n'ai cessé de prendre des renseignements, je me suis même empressé d'écrire à plusieurs personnes sur la discrétion et le zèle desquelles je pouvais compter.

Mais leurs réponses et mes propres démarches m'ont convaincu que rien de punissable en vertu des lois ne s'est manifesté... et suivant votre recommandation de faire connaître les noms de ceux dont l'opinion se montre la plus hostile, je dois citer Messieurs de Galard de Béarn, ancien maire de Connezac, de Bellussière, frère du maire de Cognac, de Lamberterie et de Saint Angel qui, m'a-t-on assuré, auraient tenu les propos les plus outrageux envers le chef de l'Etat et nos institutions... L'insuccès de la tentative de complot qui devait éclater à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry les a sans doute rendus plus réservés, bien qu'une expérience de 40 années m'ait démontré que cette faction était incorrigible..."

Il assure vraiment là le strict minimum de ce qui lui a été demandé.

Au début du mois de juin, sans doute plus à son affaire, Jean Baptiste Boyer s'occupe de la mise en activité de la loi organique de la Garde Nationale, de la loi communale, de la loi électorale ainsi que du recensement général de la population.

Le même mois, à la suite d'une plainte des habitants de Dussac, il intervient auprès du maire de cette localité qui se refuse à faire disparaître les fleurs de lys qui surmontent le chateau de M. de Foucault.

En juillet, à la demande du gouvernement qui désire avoir des renseignements précis, il doit enquêter sur les officiers mis en disponibilité à la suite des événements de juillet 1830 : Grand de Bellussière, lieutenant, ex garde du corps, domicilié à Cognac, de Sanzillon, colonel, 1<sup>ère</sup> légion de gendarmerie, domicilié à Saint-Jory-Lasbloux, Dumaignon de Lassalle, chef d'escadron, ex garde du corps, domicilié à Eyzerac, de Naillac, sous-lieutenant, ex garde du corps, domicilié à Thiviers. Les informations fournies par Jean Baptiste Boyer se révèlent là encore on ne peut plus concises : Grand de Bellussière, nommé capitaine de la Garde Nationale de Cognac est considéré hostile, tout comme de Sanzillon. Dumaignon de Lassalle est jugé de peu de confiance et fluctuant, alors que rien de très défavorable ne peut être signalé concernant de Naillac.

Au mois de septembre, il se montre encore indulgent à propos du règlement de l'affaire Laforest. Ce dernier, instituteur et débitant de tabac à Javerlhac, est accusé d'exposer sur la croisée de sa boutique le buste de

Louis-Philippe avec une pipe à la bouche. Le sous-préfet se contente alors de classer sans suites ce qu'il pense être simplement un acte d'irréflexion.

Devant ce qu'il considère comme du laxisme de la part de son subordonné, le préfet Jean Scipion Mourgue lui recommande de mieux veiller à l'exécution des mesures de police. Au mois de novembre, en raison des événements de Cahors et de Lyon, avec la révolte des ouvriers de la soie (21 au 23 novembre), il renouvelle ses consignes et demande alors à Jean Baptiste Boyer de bien vouloir redoubler la surveillance, d'appliquer rigoureusement les règlements de police, de faire tenir scrupuleusement les registres des aubergistes, cabaretiers et logeurs et d'afficher les mesures gouvernementales.

Le 6 décembre, Jean Scipion Mourgue adresse même une véritable mise en garde au sous-préfet de Nontron :

"Ceux qui n'accompliraient pas leur mission avec constance et courage, de même que ceux qui ne sauraient la comprendre, devraient être remplacés... S'il était possible que vous oubliassiez le devoir de m'informer de tout ce qui pourrait troubler la paix générale, j'en serais instruit par d'autres moyens et ne pourrais m'empêcher de signaler votre négligence. Au lieu de cela, Monsieur le Sous-Préfet, rien ne me sera plus doux que de rendre compte au gouvernement de votre dévouement et de votre zèle..."

L'année 1832 se déroule pour Jean Baptiste Boyer dans le droit fil de la précédente : mesures de police et de surveillance monopolisent une grande part de son activité.

Le compte rendu politique, moral, administratif qu'il remet au préfet en décembre 1832, montre bien quel travail lui incombe, mais aussi l'idée qu'il souhaite donner de son arrondissement :

"La tranquillité permanente des habitants, leur soumission aux lois attestent la bonté de l'esprit public de l'arrondissement. Les exceptions se résument en coteries de légitimistes et d'un petit nombre d'ultra libéraux. Ces deux classes lisent de préférence les journaux qui caressent leurs chimères, mais les autres lecteurs savent faire justice de leurs écarts. L'esprit national et constitutionnel qui les anime pénètre facilement dans les masses dont l'instinct d'ailleurs, les prédispose à repousser les intérêts qui ne sont pas les leurs. L'arrestation de Mademoiselle la duchesse de Berry (octobre 1832) a été apprise avec la plus grande satisfaction, sauf par les légitimistes. L'indignation s'est faite entendre à la nouvelle de l'attentat commis sur la personne du roi."



*L'Hôtel de ville de Nontron sous la Monarchie de Juillet.*

Il complète la première partie de son rapport bien dans sa manière en signalant que les opinions et la conduite des fonctionnaires publics sont satisfaisantes, que la marche des autorités judiciaire et militaire est également satisfaisante, que la Garde Nationale est bien disposée et enfin, que la Gendarmerie remplit activement sa tâche.

Tout est donc paisible dans le Nontronnais, même si, à ce moment là, le Parquet de la cour royale de Bordeaux, demande à Jean Baptiste Boyer de bien vouloir lui transmettre au plus vite "des renseignements positifs" sur la violente rixe ayant opposé au café Laborde, ses fils, sans doute moins diplomates que leur père, au procureur du roi pour le tribunal de première instance de Nontron, Filhol, après que ce dernier eut renouvelé les propos particulièrement outrageants contre le gouvernement, tenus précédemment lors d'assemblées électorales et communales, ainsi que dans des réunions de la Garde Nationale.

Jean Baptiste Boyer ajoute également à son rapport un volet agricole non dépourvu d'intérêt :

"Quoique la science de l'agriculture ait fait quelques progrès, elle est encore bien arriérée. Il n'est pas possible d'aller vite avec des colons ignorants et obstinément stationnaires. Il y a aussi apathie de la part des propriétaires. L'institution des comices agricoles a bien pour but de remédier

à cet état de chose, mais pour réussir, il faudrait à leur tête des hommes doués du goût de l'art, d'un zèle infatigable et d'une volonté décidée à vaincre tous les obstacles. Il faudrait en un mot un général Bugeaud dans chaque canton."

Il est à noter que cette analyse, pour sévère qu'elle soit, sera encore parfaitement valable de longues années plus tard.

Peut-être Jean Baptiste Boyer veut-il ainsi faire comprendre que dans ce Nontronnais qu'il connaît parfaitement, toute action doit reposer sur le long terme, guidée par la patience, la diplomatie et une volonté tenace.

### - 5 - La Légion d'honneur

L'année 1833 commence sous les meilleurs auspices pour Jean Baptiste Boyer. En effet, le roi, par ordonnance du 10 février, le nomme chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur. Scipion Mourgue, chevalier de l'Ordre et Préfet de la Dordogne, reçoit délégation du Grand Chancelier pour procéder à la réception que Jean Baptiste Boyer demande à "son honorable patron" d'être sans apparat, restant par là, chacun dans nos goûts."

### - 6 - La retraite

Malheureusement pour Jean Baptiste Boyer, l'année ne se poursuit pas aussi favorablement. Le 9 août, le ministre de l'Intérieur et des Cultes lui écrit :

"Monsieur, j'éprouve le regret d'avoir à vous annoncer que le Roi vient, sur ma proposition, de vous donner un successeur à la sous-préfecture de Nontron.

Cette mesure qui m'a été pénible et devant laquelle ont dû fléchir toutes les autres considérations a été commandée par la nécessité d'activer l'administration de votre arrondissement, mais elle ne porte aucune atteinte à votre caractère.

Vous êtes admis à faire valoir vos droits à la retraite. Je vous invite en conséquence à me transmettre immédiatement les pièces qui les établissent. J'ai donné des ordres pour que votre pension fut liquidée le plus promptement possible..."

*L'Echo de Vésone* dans son numéro du mercredi 14 août commente la nouvelle :

"L'ordonnance du roi du 7 août 1833 nomme M. Lucas-Lagane, sous-préfet de Gannat (Allier) à la sous-préfecture de Nontron, en remplacement de M. Boyer, appelé à faire valoir ses droits à la retraite pour cause de santé. Pour qui a vu le sous-préfet de Nontron se promenant hier fort bien portant dans nos rues, cette mesure du gouvernement est une véritable destitution.

On a peine à se rendre compte d'un coup d'autorité si inexactement motivé et si inattendu. Certes, nous sommes loin de partager entièrement les opinions politiques de M. Boyer, qui était peut-être l'un des fonctionnaires les plus dévoués au système qui nous régit, et c'est là précisément ce qui rend sa disgrâce inexplicable à notre esprit.

M. Boyer était, en outre, un excellent citoyen, bon administrateur, dévoué avant tout à la Révolution de Juillet, et les persécutions inouïes qu'il a subies sous la Restauration auraient dû être des titres de recommandation en sa faveur auprès des ministres de la royauté du 7 août."

Même si l'*Echo de Vésone* force à dessein un peu la note, transformant Boyer en martyr, cet article suffit toutefois à se faire une idée de la stupéfaction et du sentiment d'injustice ressentis par tous à l'annonce de cette nouvelle.

#### - 7 - Puis la mort

Le 29 août 1833, à 3 heures du soir, Jean Baptiste Boyer meurt subitement, moins d'un mois après son départ forcé à la retraite. Consultons le registre de l'état civil de la commune de Nontron :

"Du 30 août 1833 à 8 heures du matin, acte de décès de M. Jean Baptiste Boyer, sous-préfet de l'arrondissement de Nontron, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de soixante treize ans, mort hier au soir à trois heures en cette ville, époux de dame Marie Larret-Ladorie, fils de M. Antoine Boyer, décédé, notaire royal, et de vivante dame Jeanne Grolhier.

Sur la déclaration de Messieurs François Boyer-Lafaurie, propriétaire, âgé de soixante dix ans et de Geoffroy Couvrat-Desvergnès, secrétaire de la mairie, âgé de cinquante sept ans, tous deux habitants de cette ville, le premier beau-frère et le second ami du décédé.

Constaté suivant la loi par nous, adjoint au maire de Nontron, remplissant les fonctions de l'état civil en vertu de la délégation du 22 janvier dernier. Les deux déclarants ont signé avec nous le présent acte après lecture."

Dans son édition du samedi 31 août, l'*Echo de Vésone* annonce le décès à ses lecteurs :

"Nous recevons à l'instant de Nontron une bien triste nouvelle. Tous nos compatriotes l'apprendront avec la même douleur que nous : M. Boyer, ex sous-préfet de Nontron, est mort subitement, hier soir, à la suite d'un violent mal de tête, occasionné, sans doute, par le chagrin que lui ont fait éprouver et la perte de sa place et le duel récent d'un de ses fils. (Un duel qui n'avait rien de politique a eu lieu ces jours derniers entre MM B... de Brantôme et B... de Nontron. Le premier a reçu trois coups d'épée dont un

seul présente quelque gravité. *Echo de Vésone*. Mercredi 21 août 1833). Tous les habitants, sans distinction d'opinions, le regrettent et le pleurent.

On nous apprend que peu d'instants avant sa mort, M. Boyer avait reçu la nouvelle que le roi lui accordait une pension de 1 500 F, et lui promettait la première présidence vacante dans un tribunal civil. Ce serait alors à la suite de l'émotion que lui aurait causé cette faveur inattendue qu'il aurait succombé."

La presse locale n'existant pas encore à Nontron, le seul témoignage de l'*Echo de Vésone* permet toutefois de se faire une idée, certainement très juste, de l'immense considération et du respect général dont jouissait Jean Baptiste Boyer à l'heure de son décès et au terme d'une carrière de près de 45 années, toute au service du bien public.

#### - 8 - L'après Jean Baptiste Boyer

A la sous-préfecture de Nontron, M. Lucas-Lagane, nommé au mois d'août 1833, ne prendra jamais ses fonctions. Il faut attendre le mois de septembre pour voir M. Constant de Boisjolin succéder à Jean Baptiste Boyer.



La fin de la rue des Cordiers  
et son prolongement de la rue Notre-Dame (rue André Picaut).  
La maison Boyer est la première à droite.

L'épouse de Jean Baptiste Boyer, Marie Larret Ladorie lui survit de longues années. Elle se partage alors entre le domaine de Montageneix, commune de Saint-Martial-de-Valette, acheté du vivant de son époux, et la maison de la rue des Cordiers (qui deviendra en 1905, avec son prolongement de la rue Notre Dame, la rue André Picaud) où elle meurt le 15 février 1860, alors âgée de quatre vingt quinze ans.

Des enfants Boyer, six atteignent l'âge adulte. Marie-Elisa épouse le 8 février 1820 Charles Pierre Armand Parot, propriétaire, fils d'un maître de forge de Glandon, près de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Hypolite, Jean Guillaume Théodore et Jean-Prosper exercent tous les trois la profession de percepteur. Jean Baptiste Sylvain, qui épouse en 1845 Louise Salomé Schreiner, fille d'un officier de cavalerie originaire de Wissembourg, est lui-même officier au 3<sup>e</sup> régiment de lanciers.

Enfin, Jean Baptiste Lucien est négociant en nouveautés à Nontron. C'est à lui que revient, par héritage ou par rachat des parts de ses frères, l'essentiel du patrimoine familial. De son union, en 1826, avec Jeanne Dufraisse, naît la branche Boyer-Laforest, alliée notamment aux familles Picaud et Pabot du Chatelard, et dont est issu Henry Laforest (1904-1989), arrière-arrière-arrière petit-fils de Jean Baptiste Boyer, maire de Nontron de 1953 à 1977, conseiller général, député de la Dordogne, secrétaire d'Etat aux Etats associés d'Indochine et à la Défense Nationale, ministre de l'Air.



H.L.

*Médailon, Jean Baptiste Boyer (Coll. Famille Marbeck).*

## Sources :

Archives départementales de la Dordogne :

- Délibérations et arrêtés du Directoire du district de Nontron : 7 L 7 ; 7 L 8 ; 7 L 9 ; 7 L 10
- Fonctionnaires du département et des districts : 1791-an 7 : 1 L 350
- Elections au niveau du district et des cantons, organisation des autorités constituées : 1790-an 3 : 7 L 28
- Liste des membres du comité révolutionnaire : 7 L 31
- Dénombrement de la population et du bétail : ans 4 et 6 : 11 L 356
- Correspondance générale du sous-préfet :
  - Transcription de la correspondance active avec le préfet et les ministres : 21 août 1813-17 août 1816 : 2 Z 1
  - Avec les maires et fonctionnaires : 3 juin 1813-21 novembre 1815 : 2 Z 6 ; 8 mai 1826-19 octobre 1832 : 2 Z 9
  - Affaires politiques et confidentielles, esprit public :
    - Première Restauration et Cent-Jours : 2 Z 20
    - Règne de Louis-Philippe : 2 Z 24
    - Deuxième Restauration : 2 Z 21
    - Règne de Charles X : 2 Z 23
    - Fêtes et cérémonies :
      - Première Restauration et Cent-Jours, Monarchie de Juillet : fête du roi le 1<sup>er</sup> mai (1830-1847), commémoration des Journées de Juillet (1831-1833), anniversaire du 21 janvier 1793 (1831-1833) : 2 Z 35
      - Légion d'honneur : 2 Z 40
      - Sous-préfets et intérimaires : an 8-1939 : 2 Z 48
      - Dossiers individuels du personnel : 1806-1940 : 2 Z 49
      - Correspondance du préfet :
        - Avec les sous-préfets : 2 vendémiaire 13-31 octobre 1815 : 1 M 15
        - Avec les maires : 1 M 16
        - Personnel administratif - sous-préfets de Nontron - dossiers individuels : 2 M 6
        - Distinctions honorifiques - dossiers individuels : 1 M 116
        - Recensement 1836 - Nontron : 6 M 36
        - Etats de la population par communes en 1820 - Etat numérique général en 1821 : 6 M 13
        - Passeports, laissez-passer, sauf-conduits - Instructions et circulaires : an 13-1940 : 4 M 174
        - Table des successions : 253 Q 15 ; 253 Q 28
        - *Echo de Vézère* : PRE 417 1833

- Tables décennales - Nontron : 1823-1872 : EC TD 43
- Registre des décès - Nontron : 1853-1862 : 5 E 306/27
- Calendriers des Corps administratifs, judiciaires et militaires de la Dordogne
- Annaires statistiques du département de la Dordogne

Autres archives :

- Archives privées : Familles Boyer-Laforest-Marbeck
- Le district de Nontron - Robert Fayemendy - in *Chroniques Nontronnaises* n° 10
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 - Irène Massey - in *Chroniques Nontronnaises* n° 4
- Mairie de Nontron :
  - Registres paroissiaux
  - Registres de l'état civil
  - Registres des délibérations du conseil municipal
  - Matrices cadastrales
    - Mairie de Saint-Pardoux-la-Rivière :
  - Registres paroissiaux
  - Registres de l'état civil
    - Mairie de Saint-Martin-le Pin :
  - Registres de l'état civil
  - Matrices cadastrales
    - Minutes de notaires :
- Fonreau Adrien :
  - Répertoire alphabétique : 1836-1856 : NO 3E 11625
  - Année 1844 : NO 3E 11639
- Boyer Antoine :
  - Répertoire alphabétique : NO 3E 3770
  - Minutes : NO 3E 3771-3813
- Grolhier Antoine :
  - Année 1789 : NO 3E 3688
  - Année 1820 : NO 3E 3730
- Excousseau Jules Pierre :
  - Année 1856 : NO 3E 11715
  - Année 1857 : NO 3E 11716
- Danède Jean :
  - Année 1872 : NO 3E 11613
- Ducluzeau Denis Léonard :
  - Année 1835 : NO 3E 11624

Avec les remerciements de l'auteur à la famille Marbeck.

# Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane religieux chanceladais

par Norbert PERCEREAU

*Au début du mois d'août 1792, un chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, seulement sous-diacre, vêtu d'habits laïcs comme l'exigeait une loi récente de l'Assemblée constituante, s'apprête à quitter Périgueux. Il y réside depuis la fin de l'année 1790, date de sa sortie de l'abbaye de Chancelade. Son projet est de se rendre à Rome. Le 1<sup>er</sup> août, un mercredi, la municipalité lui a délivré un passeport. Le document précise que son titulaire est "âgé de 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces (1,76 m) cheveux sourcils châtain, yeux de même, nez bien fait, bouche moyenne, menton fourchu, front moyen, visage bien fait'."*

*Notre voyageur emporte un maigre bagage, ses papiers personnels, un itinéraire des routes, et plusieurs centaines de livres. Son traitement de pensionné ecclésiastique (900 livres annuel) et la modeste rémunération de son récent emploi de secrétaire au district de Périgueux, ne lui ont certainement pas permis d'économiser davantage. Il a l'intention de suivre le chemin des pèlerins, mais surtout d'accomplir son voyage dans les meilleurs délais. Curieux voyageur. Est-il un vrai pèlerin, ou un futur émigré ? Non, il est simplement amoureux d'une jeune périgourdine de 20 ans. C'est pour elle, sur son désir et celui de sa famille, alors que s'annoncent les signes avant-coureurs de la Terreur, que l'ex Chanceladais va entreprendre une étrange aventure, certainement unique en Périgord.*

1. Arch. départ. de la Dordogne, cote 5567 ; acte notarié, Me Reynaud, 1<sup>er</sup> août 1792, cote 3 E 2900, n° 87.

Province  
du Limousin.

fol: 164.



Généralité  
de Tulle.

N: 27.

PAR ORDONNANCE RENDUE  
le 27<sup>e</sup> Jour du mois de Février de l'an 1699. par  
M<sup>rs</sup> les Commissaires Généraux du Conseil  
députés sur le fait des Armoiries.

*Celles de Léonard Fraisse, S<sup>r</sup> de Viane,  
Conseiller au Présidial de Tulle.* —

*Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été  
reçues, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Re-  
gistre cote Limousin en conséquence du paiement des droits  
régles par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20<sup>e</sup> de Novembre  
de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été delivré  
par Nous CHARLES D'HOZIER Conseiller du ROI, &  
Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le  
26<sup>e</sup> Jour du mois de Mars de l'an 1699.* —

*dhoziers*

## PREMIERE PARTIE :

### LES ANNÉES DE JEUNESSE : DE TULLE À CHANCELADE

#### 1. Les Dufraysse de Viane

Le nom de ce personnage : Dufraysse de Viane, ou Deviane (orthographe révolutionnaire) ; de son prénom : Joseph<sup>2</sup>. Il est né à Tulle (Bas-Limousin) paroisse Saint-Pierre, le 18 novembre 1767, (baptisé le 19). Son père, Léonard, appartenait à la petite noblesse de la ville ; il occupait la charge de conseiller-doyen au présidial<sup>3</sup>. Sa mère, Michèle Desplas de Serre, descendait d'une très ancienne famille tulloise. Joseph était leur 5<sup>e</sup> enfant, et descendait de la 3<sup>e</sup> garçon après Jean-Léonard et Antoine. Nous ne savons rien de son enfance sinon qu'elle s'est déroulée à Tulle dans la grande demeure seigneuriale de la rue des Portes-Chanac<sup>4</sup>. Au moment des vacances, toute la famille se retrouvait au domaine du Nialas (ou Nialat) à Sainte-Fortunade, paroisse située à trois lieues au sud de Tulle. Joseph a d'abord fréquenté l'école religieuse de sa paroisse (Saint-Pierre) et ensuite a poursuivi ses études au collège de Tulle.

#### 2. Au collège de Tulle (1781-1787)

Fondé en 1567, le collège royal de Tulle avait acquis une grande renommée sous le gouvernement des pères jésuites (1620-1762). Après leur expulsion en 1762, et leur départ de Tulle, l'administration du collège fut confiée au clergé tullois.

Lorsqu'en 1781 ou 1782, Joseph fut inscrit en classe de grammaire, l'effectif était très réduit. En 1784, la municipalité s'adressa à l'ordre des Théatins de Paris (quai Malaquais). Cet ordre de clercs réguliers avait été

2. L'histoire littéraire n'a pas retenu son nom, mais celui de son fils puîné, Joseph Julien (né en 1795 à Périgueux) et surtout de la fille de ce dernier, Honorine. Elle épousera à Paris un écrivain, alors inconnu : Jules Verne, futur auteur des *Voyages extraordinaires*, ces fameux romans (édités par J. Hetzel) qui le rendront célèbre.

Il n'est pas apparenté et ne doit pas être confondu avec Dufraysse qui deviendra président du tribunal civil de Périgueux.

3. Selon Victor Forot, les Dufraysse de Viane sont "issus de Pierre Fraysse, marchand à Tulle... Ils acquièrent en 1636 l'office de président d'élection à Tulle, puis se titrèrent de la propriété de Vianne près de Lanteuil (Brive) acquise vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle."

Champeval (J.-B.), *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, Tulle, 1911. Forot (V.), *Promenade dans le vieux Tulle*, 1914.

4. Cette maison d'époque Renaissance existe toujours. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle devint la propriété des Lachapelle avant d'être vendue, en 1879, à un négociant tullois. On peut encore admirer son escalier monumental et ses impressionnants 'cantous'. Elle doit être réhabilitée prochainement.

fondé à Rome en 1524 par Gian Pietro Carafa, futur pape Paul IV (1555-1559). Introduits en France par Mazarin, protégés par Anne d'Autriche, les Théatins avaient rapidement prospéré, se consacrant surtout à l'enseignement et à la prédication. Ils prirent donc la direction du collège et, dès la rentrée de 1784-1785, s'appliquèrent à redresser le niveau des études. Deux cents élèves se présentèrent cette année-là. L'enseignement des Théatins était 'ouvert à l'ère des Lumières', donc à la mode. Il attira une nouvelle génération d'élèves, fils de nobles et de bourgeois. Le collège retrouva son lustre d'antan.

### 3. Victor Lanneau de Marey

Nouveau préfet des études, le père Lanneau de Marey était un personnage haut en couleur<sup>5</sup>. Excellent administrateur, pédagogue talentueux, il s'attachait au développement total des facultés de ses élèves. D'esprit libéral, il était foncièrement acquis aux idées nouvelles, n'en faisait pas mystère et s'en inspirait largement pour l'élaboration des programmes. Adeptes de J.-J. Rousseau, Lanneau de Marey était membre de la loge maçonnique 'L'Intime Fraternité' implantée au collège.

Joseph de son côté est intelligent, curieux de tout. Esprit ouvert et idéaliste, il ne pouvait manquer d'être séduit par le rayonnement de cet éminent directeur d'études. En tous cas, il devait rester profondément influencé par son séjour et ses dernières années au collège de Tulle.

### 4. Un choix pour un cadet : la cléricature

Pour l'heure, fin 1787, le conseiller-doyen au présidial songeait à l'avenir de son fils cadet. L'aîné, héritier du domaine de Sainte-Fortunade, serait naturellement propriétaire. Le second, était considéré par sa famille comme un incapable<sup>6</sup>. Un autre était gendarme de la Garde à Tulle. Pour Joseph, la décision était déjà prise : il serait clerc<sup>7</sup>, de préférence dans un

5. Arch. nationales, AF IV 1892, 1907. Lanneau de Marey (Pierre-Antoine-Victor de) l'un des plus célèbres Théatins. Né le 24 décembre 1758 au château de Bard-les-Epoisses près Semur (Côte-d'Or). Préfet des études au collège de Tulle en 1784. Le 9 mars 1785, reçu apprenti à la Loge maçonnique 'Le Contrat social'. Principal du collège en 1789, démissionne le 14 mars 1791. En 1792, élu président de la Société populaire puis maire d'Autun, avant de se marier avec Louise Joachim Alix. En 1793, abdique son état de prêtre. En l'an III, incarcéré à la prison du Luxembourg, il recouvre la liberté grâce à son compatriote Carnot. En 1798, directeur du collège Sainte-Barbe à Paris. Un rescrit du 5 octobre 1803 du cardinal Caprara le réconcilie avec l'Eglise. Le légat l'autorisa de même à réhabiliter son mariage qui fut célébré en février 1804 en l'église Saint-Etienne-du-Mont. Mort à Paris le 31 mars 1830.

6. Arch. départ. de la Corrèze, Interrogatoire de Léonard Dufraisse de Viane, déféré au tribunal révolutionnaire de Paris (juin-juillet 1794).

Arch. nationales, W-55, 3420.

7. François Serre, grand oncle maternel de Joseph, avait été chanoine de l'église de Limoges.

monastère où il lui serait permis de poursuivre ses études supérieures de philosophie et de théologie, mais également historiques et scientifiques. Le choix était arrêté sur l'abbaye de Chancelade, près de Périgueux.

A la veille de la Révolution, cette abbaye abritait encore une vingtaine de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Elle n'avait rien perdu de son crédit spirituel et intellectuel et gardait tout son prestige. La congrégation comptait une centaine de religieux, répartis entre ses différents prieurés de Cahors, Sablonceaux, Verteuil (en médoc) et Saint-Cyprien.

Fondée vers 1130 par Foucault, l'abbaye de Chancelade avait bénéficié d'abord de hauts parrainages et de dons importants. Après une période de grande prospérité, elle subit les déprédations causées par la guerre de Cent Ans et les guerres de religion. Elle fut ruinée. Sa restauration, spirituelle et matérielle, fut l'œuvre d'Alain de Solminihac<sup>8</sup>.

C'est sans doute dans les premiers mois de 1788 que Joseph Dufraysse de Viane vint frapper à la porte de l'austère abbaye, et qu'il fut admis au noviciat<sup>9</sup>. A cette époque, l'abbé de Chancelade était Jean-Louis Penchenat<sup>10</sup>. Il était supérieur général de la congrégation depuis 1763. Par de nouvelles constitutions, établies en 1770, il avait complété et précisé la règle monastique suivie dans cet ordre depuis Alain de Solminihac<sup>11</sup>.

### 5. L'abbaye de Chancelade dans la Tourmente (1789-1791)

Tandis que Joseph commençait son noviciat, les événements se précipitaient à Paris. Louis XVI décidait la convocation des états-généraux pour mai 1789. Tout allait mal : les récoltes de 1788 avaient été désastreuses et l'hiver suivant d'une extrême rigueur. Des émeutes éclataient à Paris et des révoltes paysannes en province.

8. Alain de Solminihac (1593-1652) abbé de Chancelade en 1622, a rédigé des constitutions approuvées par Rome (1630). Evêque de Cahors (1636).

9. Arch. départ. de la Dordogne, cote 3 H2. Le dernier acte monastique enregistré dans *Le livre des délibérations capitulaires de l'abbaye de Chancelade* (1718-1768) est daté du 21 janvier 1788.

Le *Livre des délibérations capitulaires* suivant, ouvert logiquement en 1788, a disparu. Toutefois, l'abbé Brugière, dans le *Livre d'or*, mentionne une assemblée du chapitre de l'abbaye, tenue le 13 mars 1789, certainement relatée dans cet ultime registre.

Joseph fut probablement le dernier novice admis à Chancelade. Il était d'ailleurs, en juin 1790 (cf. infra), le plus jeune profès, et sous-diacon, présent à l'abbaye.

10. Jean-Louis Penchenat (1716-1793). Profès à Chancelade en 1736 ; successivement maître des novices (1741) prieur (1747) coadjuteur de l'abbé (1757), supérieur général de l'ordre (1763), président de l'assemblée du clergé, le 16 mars 1789, après le désistement de l'évêque de Périgueux, Mgr Grossolles de Flamarens. Expulsé de Chancelade en 1791, il se retira dans sa famille à Saint-Germain (Lot). J.-B. Vidaillet le décrit ainsi : "Penchenat, sorti parfait des mains de la nature ; une taille haute, un maintien noble... allait à l'autorité d'un anachorète les manières nobles et aisées d'un grand seigneur." (*Biographie des hommes célèbres du Lot*, 1827).

11. La congrégation n'avait encouru ni censure ni monition à l'issue de l'enquête ecclésiastique pour la réforme monastique, conduite par Loménie de Brienne et la Commission des Réguliers, entre 1768 et 1780 (cf. P. Chevallier et B. Plongeron, ouvrages cités).

C'est l'abbé de Chancelade qui représentait sa communauté à l'assemblée du clergé, réunie le 16 mars 1789 en l'église Saint-Front à Périgueux pour élire ses représentants aux états-généraux. Contre toute attente, et par suite de la mésentente survenue entre l'évêque de Périgueux, Mgr Grossolles de Flamarens<sup>12</sup> et la majorité de cette assemblée, J.-L. Penchenat, soutenu par Joseph Prunis<sup>13</sup> prieur de Saint-Cyprien, en prenait la présidence.

Joseph, quant à lui, poursuivait son instruction et son noviciat à la satisfaction de ses professeurs. Comment n'eut-il pas progressé en ce haut-lieu de la pensée. Chancelade illustrait parfaitement le 'Siècle des Lumières' par le talent de ses érudits et de ses historiens (Prunis, Lespine), par l'existence de son atelier scientifique équipé d'une 'machine électrique' et surtout de sa magnifique bibliothèque. Cette dernière possédait l'*Encyclopédie* de Diderot, cette œuvre monumentale, révolutionnaire avant la lettre, dans laquelle ses auteurs affirmaient leur croyance en un progrès continu.

Joseph n'est pas resté insensible à l'attrait des 'idées nouvelles'. Il a déjà été conditionné au collège de Tulle. Le cours des événements ne pouvait que l'entraîner à entrer dans le cercle des 'philosophes'. Déjà la question est posée de son affiliation à la Franc-Maçonnerie (*cf. infra*, les influences maçonniques).

## 6. Le dernier profès de Chancelade

Une lutte politique décisive s'était engagée à Paris aux états-généraux. En quelques mois, le mouvement révolutionnaire avait dérapé dans la violence avec la prise de la Bastille. En cette fin de juillet 1789, l'onde de choc de la 'Grande peur' est ressentie jusqu'en Périgord.

L'émotion n'était pas encore retombée lorsque, le 6 août 1789, Joseph avait prononcé ses vœux solennels devant la communauté réunie et devenait chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin<sup>14</sup>. Aux trois vœux monastiques habituels, les membres de la congrégation rajoutaient celui d'observance de la pauvreté religieuse, ce qui impliquait le renoncement à tout bénéfice. Et

12. Emmanuel-Louis Grossolles de Flamarens (1736-1815). D'abord capitaine. Vicaire général de Chartres (1773) puis évêque de Périgueux (1773). Quitte Périgueux en mai 1790, séjourne à Paris, quartier Saint-Sulpice, dans sa famille et refuse de revenir dans son diocèse. A la fin de l'été 1792, il émigre en Angleterre et se fixe à Londres. Cosignataire des 'Réclamations canoniques' (1803). Mort à Londres le 3 juillet 1815.

13. Joseph Prunis (1742-1815). Sous-prieur de Chancelade (1769), franc-maçon, censeur royal et historiographe du Périgord. Archiviste du département (1790), sous-préfet de Bergerac (1800), enfin membre du corps législatif (1804). Avec Pierre Lespine et le chanceladais Leydet, il constitue le dernier trio de chercheurs-historiens de l'Ecole de Chancelade.

14. Arch. départ. de la Dordogne, V 16.  
Arch. munic. de Périgueux, 15 n° 2, cote 5561.

quelques jours plus tard, les Périgourdins apprenaient avec stupéfaction les votes par l'Assemblée nationale de l'abolition des privilèges de la féodalité.

Que se passait-il à Tulle ? Léonard, le père de Joseph, appartenait à la classe des robins modérés. On avait remarqué son absence lors de la réunion des trois ordres en l'église des Feuillants à Tulle, du 16 au 21 mars. Il ne s'était pas non plus fait représenter. En revanche, c'est lui qui avait présidé la 2<sup>e</sup> assemblée de la noblesse, réunie cette fois au collège, le 18 juillet. Il semblait donc décidé à participer à la Révolution en marche. Effectivement, il allait être élu aux élections municipales, fin février 1790, sur la liste des notables.

### 7. La dernière année de l'abbaye

Au moment de la Toussaint 1789, les mauvaises nouvelles se succédèrent pour le clergé de France. Le 28 octobre, l'Assemblée nationale ordonnait la suspension du recrutement monastique, et le 2 novembre Mirabeau faisait voter 'la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé'. Il est facile d'imaginer comment ces mesures furent ressenties à Chancelade. Et le décret du 13 février 1790 mit un terme à l'anxiété de tous les religieux, mais aussi à leur vocation religieuse : interdiction des vœux monastiques solennels et suppression des ordres contemplatifs.

Il est possible qu'à cette date, Joseph ait déjà reçu l'ordre du sous-diaconat, ou qu'il ait été sur le point de le recevoir. En effet, le 23 juin suivant, il était effectivement dénommé sous-diacre par les officiers municipaux de la commune de Chancelade, venus recueillir à l'abbaye les déclarations des religieux et s'enquérir de leurs intentions<sup>15</sup>.

"Et advenant le vingt-trois juin mille sept cent quatre-vingt dix, heure de dix heures du matin indiqués dans notre dernière séance, nous maire et officiers municipaux dénommés dans la première, nous sommes transporté accompagné de notre secrétaire dans la maison des religieux de l'abbaye de Chancelade, à l'effet de la continuation de l'opération dont s'agit. Et ayant été conduit dans la chambre abbatiale où étaient rendus les religieux de ladite abbaye nous les avons requis de nous donner un état de tous les religieux profès de leur maison, et de ceux qui sont affiliés avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occupent. Lequel nous ont répondu être au nombre de vingt y compris le Sr Jean-Baptiste Pradignac soudiacre..."

"Et que le sieur Joseph Dufraisse Deviane soudiacre est agé de vingt trois ans,... Et a déclaré M. Dufraich Joseph Deviane qu'il est bien aize de profiter du délai qu'accorde l'assemblée nationale aux religieux de s'expliquer sur l'option qu'il doivent faire pour sortir ou rester sy bon leur semble. En

15. Arch. départ. de la Dordogne, V 16.  
Arch. munic. de Périgueux, dépôt Chancelade cote 342.

conséquence il déclare ne pouvoir s'expliquer dans ce moment se réservant de faire sa déclaration d'une manière plus formelle dans un autre temps..."

Seize religieux de chœur et trois religieux convers avaient signé le procès-verbal : Penchenat abbé de Chancelade, Estang prieur, Marchais sous-prieur, Moutardier ex-professeur, Durieux syndic, Reversat, Peyrot, ex-professeur, Petit, Cazes, Rougier, Brothier, Brugère, Rupin, Mailhol, Labrousse et Dufraysse de Viane. Ensuite : Lavaux, Requier et Teulat.

Suivaient les signatures des officiers municipaux Lagardelle et Marquet, du maire Reveilhas et du secrétaire Dubreuil.

Le sous-diacre Jean-Baptiste Pradignac n'avait pas signé. Agé de 32 ans, il était détenu à l'abbaye par lettre de cachet du petit scel, datée 14 décembre 1784. Il avait été interné pour cause de démence, à la demande de sa mère.

La signature de Dufraysse de Viane doit retenir l'attention, c'est en effet la première fois (et ce ne sera pas la dernière) qu'elle apparaît suivie de trois points disposés en triangle (*cf. infra*).

Trois semaines après ces déclarations, et à l'occasion de la fête de la Fédération, l'abbaye de Chancelade fut le théâtre d'une étonnante et grandiose cérémonie. R. de Boysson, s'appuyant sur un document 'communiqué par M. le chanoine Brugière', a signalé la présence de la municipalité, de la garde nationale en armes, des chanoines et de la population :

"A midi sonnant, après l'office solennel, les officiers municipaux prononcent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Les gardes nationaux, les citoyens et les religieux de la communauté ont fait le même serment et ont juré. Fait dans l'église des religieux de Chancelade, ordre de chanoines réguliers de Saint-Augustin, le susdit jour, 14 juillet 1790, et ont signé ceux qui ont su et voulu."

A la fin du mois suivant, tout le clergé périgourdin avait eu connaissance de la sanction donnée par le roi à la constitution civile du clergé. Le schisme était patent. L'Eglise constitutionnelle, en rupture avec Rome, était instituée. Et, à la fin de l'année, la sanction royale du décret du 27 novembre, enjoignant au clergé de prêter serment et d'accepter la constitution civile, accentua le désarroi des ecclésiastiques.

Joseph Dufraysse de Viane, comme la plupart des religieux et des prêtres non fonctionnaires, échappait au serment. Cependant il était inquiet. Il venait d'apprendre qu'à Tulle, Mgr Rafélis de Saint-Sauveur ne pouvait plus entrer dans sa cathédrale où, à la mi-novembre, des scellés avaient été apposés. Joseph prenait alors la décision de quitter définitivement l'abbaye. Dès le premier trimestre 1791, il allait percevoir le traitement prévu de 900 livres par an sur le district de Périgueux, et ce jusqu'en septembre 1794<sup>16</sup>.

16. Arch. départ. de la Dordogne, 11 651, 652, 655, 656 ; 8 L 143. Bouet (Robert), *Le clergé du Périgord au temps de la révolution française* (Tome I, n° 657).

## 8. Joseph renonce à la cléricature

La grande majorité des religieux sortis de leur monastère en 1791, s'étaient réfugiés dans leur famille. Les Chanceladais n'échappent pas à la règle. Curieusement, Joseph ne rentre pas à Tulle, mais va se fixer à Périgueux. Deux autres chanceladais le rejoignent bientôt : Jean Brothier (*cf. infra*) et Louis Brugère. Réfractaire, ce dernier sera reclus plus tard dans cette ville - dont il était originaire - et déporté à Rochefort.

Jean Joseph Brothier et Joseph Dufraysse de Viane partagent à cette époque les mêmes idées. ils approuvent le mouvement révolutionnaire et tenteront de l'accompagner.

Mais pourquoi Joseph ne rentre-t-il pas en Corrèze ? Est-il déjà en désaccord avec sa famille ? Nul ne peut le dire. Sa pension de religieux, 225 livres par trimestre, ne lui promet pas une vie facile. Il lui faut donc trouver un emploi. Dans le clergé séculier, il ne peut solliciter un ministère puisqu'il n'est que sous-diacre. Et l'évêque de Périgueux n'avait pas reparu. Toutefois, une opportunité se présentait : l'évêque constitutionnel de la Dordogne élu le 29 mars, sacré à Bordeaux le 3 avril, s'installait dans l'église paroissiale et épiscopale de Saint-Front le 10 avril. Pierre Pontard, pour pallier un recrutement sacerdotal défaillant, décidait d'ordonner sans distinction diacres, sous-diacres, et même des minorés. Il n'est pas exclu que Joseph, demeurant sur la paroisse, ait été lui-même sollicité. Mais il a sans doute déjà fait son choix : il renonce à la cléricature.

## 9. La rencontre avec Marguerite Desbordes

Un événement l'a d'ailleurs déjà détourné d'une éventuelle aspiration à poursuivre sa vocation religieuse jusqu'au sacerdoce et à entrer dans le clergé séculier. Il a fait la connaissance à Périgueux d'une jeune fille qui l'attire beaucoup et a fait naître en lui un sentiment nouveau. Marguerite Desbordes est la fille d'un avocat périgourdin décédé. Cette famille, écrit P.-J. Crédot, était "une des plus anciennes de Périgueux"<sup>17</sup> Joseph Desbordes des Benous, le père de Marguerite, né vers 1725, était le fils aîné de Raymond Desbordes Sr de Lanaure, marié en 1722 avec Marie de Menou<sup>18</sup>. Ils eurent au moins neuf enfants. C'était une famille de robins dont plusieurs membres, descendant peut-être de ce Me François Desbordes, conseiller en la cour présidiale de Périgueux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, semblent avoir appartenu à la magistrature de cette ville.

17. Crédot (P.-J.), *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, Paris, 1893.

18. Arch. départ. de la Dordogne, Contrat de mariage de Joseph de Bordes des Benous et Catherine Sussac (26 avril 1755), cote 3 E 1760.



Joseph avait trois frères prêtres : Raymond, Théodoze et Jacques-Louis. Raymond Desbordes, ancien curé de Montaut, était décédé fin août 1789. A l'époque où Joseph Dufrayssé de Viane et Marguerite se rencontrèrent, Théodoze Desbordes n'exerçait plus son ministère : réfractaire, il allait être remplacé à la cure de Faux et il s'était retiré dans sa famille à Périgueux. C'est lui qui avait officié à Saint-Front le 29 avril 1755 pour le mariage de son frère aîné avec Catherine Sussac<sup>19</sup>. Quant à Jacques-Louis Desbordes, curé de Saint-Front depuis 1771, il venait également d'être relevé de son ministère comme réfractaire, et aussi pour avoir blâmé la constitution civile du clergé.

Le projet de mariage que les deux jeunes gens vont mûrir en ces années 1791-1792 provoque des objections. Informés, les abbés Desbordes, rigoureux sur les principes, chapitrent Mme Desbordes et sa fille. Si Joseph

19. Arch. départ. de la Dordogne, paroisse de Saint-Front, mariage de Joseph de Bordes et Catherine Sussac (29 avril 1755) ; mention 'de Bordes vicaire de la Bachelerie qui a fait le mariage par la permission de M. Duclaud, curé de Saint-Front (signé Duclaud)', cote 5095, et Dép. 5 E 3177.

s'obstine à vouloir se marier, il devra faire lever l'obstacle que constituent à la fois les vœux solennels, prononcés en 1789 à Chancelade, et l'ordre majeur du sous-diaconat qu'il a reçu à la suite.

### 10. Un cas de conscience

Comme le sacerdoce, l'ordre que Joseph Dufraysse de Viane avait reçu, était considéré par l'Église comme un 'empêchement dirimant' pour contracter mariage. Les vœux qu'il avait émis à la réception du sous-diaconat, mais aussi les vœux solennels prononcés le 6 août 1789 au sein de la communauté chanceladaise, l'avaient placé dans un état d'incapacité absolue pour se marier religieusement. Il lui fallait donc obtenir des autorités religieuses les dispenses nécessaires.

Le seul problème apparent, en cette affaire, était précisément que l'autorité religieuse compétente faisait défaut depuis le départ (sans retour) de Mgr de Flamarens. Pierre Pontard l'avait remplacé, mais dans le schisme avec Rome. Joseph ne pouvait donc s'adresser à l'évêque constitutionnel qui lui eût plutôt proposé - si ce n'était déjà fait - de l'ordonner prêtre immédiatement. Restait l'autorité suprême, le Saint-Père, qui avait d'ailleurs autorité directe sur Chancelade.

Après avoir condamné la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen devant le consistoire, le pape Pie VI, dans un bref du 31 mars 1790, avait donné toutes instructions aux évêques de France concernant la sécularisation des religieux et rappelé les formalités canoniques à remplir par les intéressés<sup>20</sup>.

Au mois de mai 1790, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, avait communiqué ces instructions par lettre circulaire, adressée à tous les supérieurs majeurs d'ordre (donc, certainement, à l'abbé Penchenat, supérieur général de Chancelade). Le cardinal précisait que les brefs de sécularisation seraient expédiés gratuitement lorsqu'ils seraient demandés par les évêques "seuls juges des raisons alléguées par les religieux..."<sup>21</sup>

Il n'est pas certain que Joseph ait été informé de ces dispositions prises en faveur des religieux. En admettant qu'il l'ait appris, la question restait la même : à quel évêque s'adresser ? En outre, le fait d'être sécularisé (c'est-à-dire, pour un prêtre régulier, l'autorisation d'exercer un ministère) n'avait pas de portée pratique pour lui, puisqu'il n'était pas prêtre.

20. Plongeron (B.), *Les réguliers de Paris devant le serment constitutionnel*, Paris, 1964, pp. 310-311.

21. Plongeron (B.), *op. cit.*

Joseph Dufraysse de Viane - nous l'apprendrons plus tard - avait effectivement formulé, fin 1790, une demande de réduction à l'état laïque qui fut peut-être transmise à Rome par son supérieur, l'abbé Penchenat (Archives secrètes du Vatican, fonds 'Segreteria dei Memoriali', 272, ff. 141).

## Généalogie simplifiée de la famille DUFRAÏSSE DE VIANE



En revanche, son attention aurait pu être attirée par certaines informations parues à ce sujet, de mars à septembre 1791, dans les *Annales de la religion et du sentiment*, notamment : "... Quant aux émigrans, S.S. (Pie VI) entend et prétend qu'ils s'adressent au plut tôt à la Sacrée Pénitencerie et ils se régleront ensuite d'après le rescrit qui leur sera expédié..." (2 mars 1791).

## II. A la croisée des chemins

Après la parution des brefs du pape, des 10 mars et 13 avril 1791, condamnant la constitution civile du clergé, et le départ du cardinal Dugnani, nonce apostolique à Paris, le schisme avec Rome est total. Dès lors, Joseph sait que, s'il persiste à vouloir se marier sans contrevenir aux règles de l'Eglise, il ne lui reste plus qu'à se rendre à Rome pour solliciter personnellement auprès du Saint-Siège les dispenses dont il a besoin. C'est aussi l'opinion, sans doute, de la famille Desbordes. De son côté, Jacques-Louis, l'ancien curé de Saint-Front, sent l'hostilité grandir autour de lui ; il a décidé de partir en Espagne (ce qu'il fera le 7 septembre).

Toutefois, l'ex-chanceladai a bien compris le risque qu'il encourt en prenant la route de Rome. D'abord celui inhérent au voyage lui-même. Ensuite celui d'être assimilé à un émigré, ou de se trouver bloqué en Italie si d'autres conflits éclataient. Cette perspective ne l'effraie pas. Né sous le signe du scorpion, Joseph, de constitution robuste, est un impulsif. Enthousiaste, toujours en mouvement, il aime les voyages et s'intéresse à tout.

Et pourtant, n'aurait-il pas ressenti quelque appréhension - voire même un pressentiment - s'il avait pu lire, avant de quitter Périgueux, la lettre - ô combien instructive - que le cardinal de Zélada, secrétaire d'Etat et grand pénitencier, avait adressée le 16 novembre 1791 à l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège à Paris<sup>22</sup> :

*"... c'est avec un plaisir extrême que je m'occupe des demandes que vous m'envoyez. Cela soulage ma reconnaissance. Continuez donc. Vous voyez que lorsque je suis à même de vous satisfaire, je le fais sur le champ ; quand la chose ne sera point faisable, je vous le dirai de même. De ce nombre, est précisément le dernier mémoire de Jean-Pierre-Marie Dufort, qui demande d'être délié des vœux solennels qu'il a faits en prenant le sous-diaconat. Le Saint-Père constamment se refuse, comme il doit se refuser toujours, à de pareilles instances. Je n'entrerai point dans le doctrinal d'un tel objet, qui me mènerait trop loin et que d'ailleurs vous devez avoir bien approfondi. Je vous*

22. *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zélada, 1791-1792, publiée par le vicomte de Richemont, Paris, 1898, p. 126, p. 149 et p. 185.*

*marqueraï seulement que le vicaire de Jésus-Christ, pour le bien de l'Eglise et pour le salut des fidèles, est obligé d'être bien souvent l'interprète des engagements contractés avec le Très-Haut ; mais lorsque le contrat a été solennellement reçu par l'Eglise, il se garde bien de le casser. Il y faudrait un de ces motifs supérieurs, comme par exemple le bien d'un royaume entier lorsqu'il est question de la succession de la couronne, pour amener le Pontife à prendre en considération et quelquefois à se prêter à de pareils souhaits."*

**L'abbé de Salamon avait répondu au cardinal de Zélada :**

*"Paris, 5 décembre 1791*

*Monseigneur,*

*... Quant au mémoire de Dufort, j'avoue que je ne l'avais mis dans mon paquet que par excès de complaisance et d'égards pour un de nos présidents, mon supérieur et mon ami. Je lui avais dit d'avance la réponse de Rome ; je sais que cette indulgence insigne de l'Eglise n'a lieu que pour les princes du sang royal susceptibles d'une souveraineté, et pour le plus grand bien d'un Etat..."*

A Périgueux, en cet été 1792, Joseph est impatient. Le temps presse ; fin avril, la guerre a éclaté, amorcée par l'offensive de Rochambeau en Belgique. En juillet, la situation s'aggrave : la patrie est proclamée en danger. L'ex-chanceladais pense qu'il n'y a plus de temps à perdre s'il veut franchir sans encombre la frontière de Savoie.

*(à suivre...)*

N.P.

# Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours

par Maurice CESTAC\*

*L'histoire de l'enseignement agricole est intimement liée à la diffusion du progrès technique dans la monde paysan. Sa situation actuelle, sa culture propre s'expliquent par cette histoire et notamment son rattachement au ministère de l'Agriculture.*

*La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit apparaître la société d'agriculture dans le département, mais aussi les comices agricoles, chargés, par des primes, d'encourager et de promouvoir l'innovation. La Dordogne, sous l'impulsion de Bugeaud et d'André de Fayolle, est à l'avant-garde dans ce domaine. En même temps dans les années 1830, la première ferme école du Périgord est créée sur le domaine de Lisle. En 1848, ces écoles sont officialisées et contribuent à former des chefs de culture, contremaîtres pour les exploitations des grands propriétaires terriens. Sallegourde y contribuera avant d'être transférée à La Vallade à côté de Lisle.*

*En 1867, une chaire d'agriculture est créée en Dordogne avec un poste de professeur départemental pourvu par M. Gaillard. C'est ainsi que l'enseignement de l'agriculture apparaît à l'école normale pour initier les futurs instituteurs des zones rurales. Malgré ces efforts, le progrès technique se répand lentement, néanmoins, l'arrivée du chemin de fer*

\* Ingénieur en chef d'agronomie, ancien proviseur du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers

*donnera une impulsion nouvelle. La question de l'enseignement continue d'alimenter les débats dans les comices, à la société d'agriculture.*

*En 1875, la III<sup>e</sup> République crée les écoles pratiques d'agriculture. Malgré plusieurs projets, il n'en n'existera jamais en Dordogne, seule subsistera encore quelques années la ferme école de La Vallade, pour fermer ses portes en 1883. La III<sup>e</sup> République confirme la création des chaires avec leurs professeurs départementaux d'agriculture, et l'enseignement agricole devient obligatoire dans les écoles primaires. Dès lors, la Dordogne suit ce qui se passe à l'échelon national : 1912, remplacement de la chaire départementale d'agriculture par la direction des services agricoles ; 1918, mise en place du système d'enseignement qui durera jusqu'en 1964.*

*Après la Seconde Guerre mondiale, la Dordogne n'a toujours pas d'école pratique, mais les cours post-scolaires connaissent un succès important en même temps que l'école d'hiver. 1950, voit un renforcement de la diffusion du progrès pour les services agricoles et les organisations professionnelles agricoles, d'abord en commun, puis en concurrence. La création de Foyer du progrès agricole à La Coquille, à côté de celui de Bergerac seront avec la création des zones témoins, les leviers de la vulgarisation par l'Etat. Mais devant les carences, les organisations agricoles structurent les services techniques placés sous la responsabilité de la chambre d'agriculture.*

*Enfin, les lois d'orientation permettront la naissance d'un lycée agricole en 1965, alors que le département a souffert jusque-là de l'absence d'école après la fermeture de La Vallade en 1883.*

## PREMIERE PARTIE :

### 1. De la Révolution aux premiers comices

Sous l'influence des physiocrates<sup>1</sup> et leur chef de file François Quesnay, la France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle semble connaître une "religion nouvelle" : celle du progrès. Cependant, si celui-ci a fait son apparition dans l'industrie et le commerce, il a peu pénétré le monde rural et l'agriculture qui n'ont guère évolué depuis le Moyen Age. Seuls de rares pionniers, çà et là, ont introduit quelques méthodes et outils nouveaux. Le début des amendements, des prairies

1. Groupe d'économistes français du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils condamnaient les entraves à la liberté du commerce. Mirabeau et Turgot furent influencés par leur libéralisme. Tableau économique de Quesnay.

artificielles, le remplacement des coutres de charrue en bois par du fer, témoignent de ce frémissement. Quelques résultats relevés par Arthur Young<sup>2</sup> dans son fameux *Voyages en France* l'attestent. Il semble bien que le Périgord soit resté complètement à l'écart de ce mouvement, pour le monde agricole. Si Arthur Young n'y est jamais passé, il l'a contourné depuis le Limousin pour se diriger vers Bordeaux puis vers le Sud avant de remonter par le Centre. Nous avons pour cette période au moins trois témoins qui permettent de nous faire une idée de la situation agricole en Périgord : avant la Révolution, l'intendant Tourny et l'économiste périgourdin Goyon de la Plombanie<sup>3</sup> ; pour la période post-révolutionnaire et jusqu'aux années 1820, le marquis André de Fayolle dans sa *Topographie agricole du département de la Dordogne*.

Voici ce que le marquis André de Fayolle dit au début du XIX<sup>e</sup> siècle :  
*"L'état actuel de l'agriculture dans le département de la Dordogne ressemble dans presque toutes ses parties, à ce qu'il était il y trente ans si l'on excepte la culture de la pomme de terre qui commence à se répandre et celle du sainfoin semé en petites quantités dans quelques endroits. Aucune branche nouvelle de culture, aucune plante utile à l'homme ou aux bestiaux n'a augmenté le nombre de celles connues depuis longtemps, et jusqu'à ce jour, l'ancienne routine a constamment prévalu et prévaut encore sur les exemples que donnent quelques propriétaires intelligents."*

Rappelons que la pomme de terre a été introduite en Périgord par Mlle Bertin, sœur du contrôleur général des Finances, ministre de Louis XV, Henri Bertin, propriétaire de la châellenie de Bourdeille. Celui-ci essaya d'ailleurs lui-même d'implanter dans sa métairie le ver à soie. Cette expérience eut, nous le verrons, des prolongements tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'une des raisons de la routine dont parle André de Fayolle réside dans le mode de faire valoir dominant. Il s'agit du métayage dans lequel un "colon" exploite pour le compte d'un propriétaire une terre, très souvent sous l'autorité d'un régisseur. Le métayer n'apporte aucun capital ; le propriétaire fournit les animaux et les instruments aratoires, le colon sa force de travail, ses meubles et les outils de travail manuel. La rémunération de ce dernier se fait sous forme de partage à moitié fruits, avec souvent des conditions particulières pour les droits de cueillette, travail dans les bois, et services supplémentaires à rendre au propriétaire. Le colon, est tenu de payer sur ses gages les domestiques nécessaires à certaines périodes de travaux plus abondants.

2. Economiste anglais qui a décrit l'état de la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans son ouvrage *Voyages en France*.

3. Bussière (G.), *Histoire de la Révolution en Périgord*, PLB édition. Officier périgourdin qui eut l'occasion de parcourir différentes provinces de France en suivant la garnison de son régiment, auteur notamment de *La France agricole et marchande*.

4. Fayolle (André de), *Topographie agricole du département de la Dordogne*, éditions de la SHAP, Périgueux, 1939, p. 47.

André de Fayolle distingue le borderage de la métairie. Le borderage correspond en quelque sorte à une unité économique comme nous dirions aujourd'hui, permettant de faire vivre le mari, sa femme et les enfants et d'exploiter grâce à une paire de bœufs ou de vaches. La métairie, elle, est une unité sur laquelle vivent et travaillent deux ou trois hommes, deux femmes et les enfants sont occupés à garder les animaux. On compte enfin environ une dizaine de moutons pour une paire de bœufs.

Cette configuration des exploitations agricoles restera tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle comme le confirme, par exemple, le domaine de Chaulnes à Grignols, actuellement propriété du Lycée d'enseignement général et technique agricole de Coulounieix-Chamiers. Celui-ci comportait en 1857, sept métairies d'une vingtaine d'hectares chacune, avec deux paires de bœufs, une dizaine de moutons et deux porcs, mises en valeur chacune par deux familles et les enfants.

Le département de la Dordogne, pays de petites cultures, est aussi travaillé surtout après 1789, par de petits propriétaires cultivant leur bien, mais prenant en complément des métairies à bail, ou se louant pendant les périodes d'été.

Georges Bussière, dans son ouvrage *La Révolution en Périgord* et André de Fayolle dans *Topographie agricole du département de la Dordogne*, ont chacun une vision différente de l'influence du métayage sur l'agriculture.

Le métayage par André de Fayolle : *“La tenue par un métayer, en faveur de laquelle il est impossible de prononcer un seul mot, est encore plus pernicieuse dans les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Les métayers ne sont considérés que comme des domestiques qu'on prend et renvoie à volonté, leur bail n'a point de durée déterminée... L'incertitude dans laquelle les jette un état si précaire, les empêche de tenter aucune amélioration, la plupart ne songent qu'à faire rapporter à leur terre le plus qu'elles peuvent en les épuisant par des récoltes successives de grains et de plantes à racines fibreuses.*

*C'est une des raisons sur mille qu'on pourrait donner contre ces fermes, et qui retient l'agriculture de ce département dans les entraves de l'ancienne routine<sup>5</sup>.”*

Alors que Georges Bussière présente le métayage avant 1789 en ces termes : *“En 1789 le mode général d'exploitation est le métayage. Le servage a disparu depuis plusieurs siècles... On fait grand bruit du passage*

5. Ibid.

*de La Bruyère où les paysans sont présentés comme des animaux farouches, noirs, livides, brûlés de soleil... qui se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines...*

*Le métayer périgourdin avant la Révolution, c'est en effet le paysan de La Bruyère, il sue, travaille pour épargner aux autres la peine de semer, labourer et de recueillir pour vivre. Mais soyons juste : il est libre, il est à peu près maître des actions et de son temps, il a conquis son individualité. Il traite et débat des intérêts d'égal à égal avec le propriétaire...*

*On sent sous ce contrat, une loi économique en vertu de laquelle la moitié qui, constitue la part du maître, représente le revenu strict de la valeur productive du sol, la moitié qui revient au métayer, la valeur du travail...*

*Cette conquête est l'œuvre de la nécessité. C'est l'association timide du travail et du capital<sup>6</sup>.*

Même si le début du texte semble déplorer l'aspect social et humain d'une telle situation, l'influence des théories physiocrates marque bien la deuxième analyse. Les notions de liberté, de négociation des intérêts, d'égal à égal, de nécessité qui ont conduit à ceci, montrent assez que l'ordre naturel des choses selon Quesnay, fait naître une amélioration. Mais là, s'arrête le constat et rien n'est dit sur les conséquences réelles et effectives quant aux progrès de l'agriculture. Le texte d'André de Fayolle, l'un de ces hommes que l'on a qualifiés d'"agromanes éclairés" du début du XIX<sup>e</sup> siècle, met bien en évidence toutes les incidences néfastes d'un tel système sur les progrès de l'agriculture, sans négliger pour autant les grandes difficultés humaines et sociales générées par cette situation. Les techniques agricoles elles-mêmes, l'outillage et la conception de la conduite de l'agriculture n'ont pas du tout évolué.

Certaines propositions avaient été faites cependant dans la deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tourny, intendant de Guyenne, qui avait également en charge le département voulu, à sa manière faire évoluer l'agriculture. Notamment, devant la pénurie de grains, et la fréquence des disettes, il a encouragé l'arrachage des vignes sur les coteaux calcaires du Périgord afin de promouvoir la culture des grains au détriment des viticulteurs. Un décret de 1726 avait défendu de faire de nouvelles vignes en Guyenne. Il en fit prendre un autre "sous prétexte que dans peu de temps la vigne menaçait de ruiner toute la Guyenne<sup>7</sup>." "Semez du blé, fumez vos terres, élevez des bestiaux, créez des prairies !" disait-il.

6. Bussièrre (G.), *Histoire de la Révolution en Périgord*, PLB édition.

7. DUBY (G.), *Histoire de la France Rurale*, Tome 3.

Ces principes étaient bons, mais bien évidemment pas sur les coteaux calcaires et caillouteux du Périgord où la vigne était mieux adaptée. Ils auraient dû être appliqués sur des terres plus fertiles. Ils ont été suivis de peu d'effets, sinon au mieux de maintenir la vigne, au pire de transformer ces coteaux, en landes et zones infertiles.

Goyon de la Plombanie cité par Georges Bussière dans son ouvrage *La France agricole et marchande* "propose tout un système complexe d'irrigation par un réseau de canaux, dont les ramifications extrêmes portaient des hauts pays". Chacune de ces ramifications serait alimentée par une réserve construite pour accueillir les eaux de pluie. Cette proposition allait aussi dans la voie du développement des cultures de céréales et fourragères. Ces projets parurent utopiques notamment à Bertin, qui les accueillit très fraîchement. Cet intendant des Finances, pourtant périgourdin, n'était pas l'homme de ce genre d'entreprises. Parmi d'autres idées novatrices, Goyon de la Plombanie proposait la création d'une banque (pour financer ses projets), et en aurait confié l'exécution à une société d'agriculture fondée en Périgord.

Après la Révolution et pendant la période impériale, il semble que l'agriculture périgourdine, toujours selon André de Fayolle, soit demeurée dans une sorte de léthargie totale jusque dans les années 1820, et les propos tenus par l'auteur sont même sévères. Pour les instruments aratoires, il considère que ce sont toujours les mêmes qui servent depuis des siècles. Quelques propriétaires, cependant, possèdent des outils nouveaux "mais ils sont inconnus des agriculteurs, ils ne veulent même pas en faire l'essai". Quelques extraits du chapitre consacré à ces outils donnent une idée de la situation :

*"Pour toute espèce d'ouvrage et pour toutes qualités de terre on se sert des mêmes outils, on pourrait sans se tromper en grande partie attribuer la lenteur des travaux à leur mauvaise construction... Les instruments aratoires sont aussi très mal construits. La charrue du département ressemble assez à l'araire du département de la Charente, elle est néanmoins plus défectueuse ; au lieu d'un soc, elle à un barreau de fer... Les charrettes sont en général trop petites..."*

La relation sur les amendements et les façons culturales n'est pas plus élogieuse. "Cette branche de l'agriculture (les engrais) est encore dans l'enfance parmi les agriculteurs. Attachés à leur vieille routine, ils ne font rien pour s'en sortir."

8. Fayolle (André de), *Topographie agricole du département de la Dordogne*, éditions de la SHAP, Périgueux, 1939, (pp. 60-62).

Suit une mise en évidence de toutes les erreurs commises.

*"C'est à regret qu'on parlera des rotations et assolements, cette branche de l'agriculture si essentielle pour éviter l'épuisement des terres. Dans cette partie, tout est désordre et confusion, la routine exerce un empire absolu... La généralité des terres du département est peu fertile et couverte en grande partie de landes et bruyères... L'assolement ou la rotation ne peut avoir un principe suivi tant qu'on ne cultivera pas les prairies artificielles... S'il s'aperçoit qu'elles deviennent stériles (les terres), il les abandonne et en défriche d'autres... Le renouvellement des grains est très peu en usage dans ce département..."<sup>9</sup>*

Telle est l'image des techniques et des modes de culture dans ce département de la Dordogne au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais en cela elle ne se différencie guère des autres régions françaises. Seules quelques régions pionnières au Nord de la Seine : Haute Normandie, Artois, Flandre, plaine de l'Île de France et l'Est ont commencé à mettre en œuvre des techniques nouvelles et modernisées. Comme la majorité du pays et dans la même problématique que lui "A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle la paysannerie se voit donc dans l'obligation de livrer une véritable bataille des céréales et pas seulement du blé." Les besoins de la population augmentent, l'essor urbain accroît le nombre des consommateurs, il devient donc nécessaire d'améliorer la productivité agricole. Un handicap, nouveau pour le département, ajoute cependant aux difficultés qu'il rencontrera : son enclavement et le mauvais état de ses chemins.

Voici ce qu'en dit André de Fayolle : *"Il n'existe pas dans la République un département où la majeure partie des routes aient été plus mal dirigées et plus mal entretenues que celui-ci. La principale, et la seule de poste, celle de Paris à Bordeaux, n'a que 106 km d'étendue... Tous les ponts et aqueducs menacent ruine... Son abandon depuis 10 ans, des réparations non achevées, l'ont amenée à un point tel de dégradation, qu'il est indispensable de la refaire à neuf... Le peu de grands chemins qui existent ne méritent pas ce nom... La route de Périgueux à Auch est impraticable"<sup>10</sup>.*

Ainsi dans les années vingt, après des siècles d'immobilisme, l'agriculture périgourdine se trouve au seuil d'une période nouvelle où des efforts seront faits pour essayer de diffuser dans le monde rural des idées nouvelles, essentiellement au moyen de deux leviers : les comices et la naissance d'un enseignement agricole.

9. *ibid.*, pp. 72-74.

10. *ibid.*, pp. 123-124.

## 2. Des débuts de "la propagande" agricole à la naissance de l'enseignement

Des années 1820 au début du second Empire, la période qui s'ouvre, correspond à une étape nouvelle pour la diffusion du progrès technique. Des idées, des moyens, une politique vont être encouragés par l'état sous l'influence de la "fermentation agromane". On désigne ainsi, l'action de quelques nobles et grands propriétaires fonciers épris de progrès technique, vivant à Paris, mais très souvent sur leur terre, surtout après la Révolution de 1830, en régime Orléaniste. Les plus célèbres de ces "agromanes" en France est Mathieu de Dombasle (qui, entre autres, a permis de créer l'actuel lycée agricole de Nancy Pixerecourt en Meurthe-et-Moselle), le comte de Gasparin qui a publié les premiers cours d'agriculture, Boussingault pour ses travaux sur la chimie, la physiologie et la météorologie. La Dordogne, dans cette dynamique n'a pas été à la traîne, et elle compte deux "agromanes" distingués : le maréchal Bugeaud et le comte André de Fayolle.

Bugeaud (né à Limoges), après une brillante carrière militaire pendant les campagnes napoléoniennes est resté fidèle à l'empereur. Il fut disgracié au moment de la Restauration. Issu d'une famille noble, il nourrissait aussi une passion pour l'agriculture. Sa devise "Ense et aratro" (tout par l'épée et par la charrue), le fit surnommer "le soldat laboureur". En effet, après les Trois Glorieuses, sous la monarchie de Juillet, notamment pendant la conquête de l'Algérie, et ensuite pendant la Révolution de 1848, il mit autant d'énergie à défendre l'ordre qu'il avait mis d'enthousiasme à développer l'agriculture. C'est au domaine de la Durantie, au nord d'Excideuil, qu'il mettra en pratique les techniques nouvelles et tâchera de les propager.

Voici ce qu'il dit dans une lettre datée du 11 février 1820<sup>11</sup> :  
*"Monsieur Blondeau, Chef de la division d'agriculture au ministère de l'Intérieur... m'a conseillé de me faire nommer correspondant de la commission d'agriculture et d'offrir ma terre de la Durantie pour l'établissement d'une ferme expérimentale. Il n'a fait qu'accélérer une démarche que me dictait, depuis que je suis propriétaire de ce bien, mon amour pour la propagation des bonnes méthodes agricoles. Dans cette partie de l'arrondissement de Nontron, l'éducation des brebis est fort négligée, le parcage est inconnu, l'usage de la chaux dans ces terres serait facile en raison de la proximité de terres calcaires."*

Cette ferme devint bien un lieu d'expérimentation comme nous aurons l'occasion d'en reparler.

11. Arch. départ. de la Dordogne, lettre de Bugeaud au préfet.

André de Fayolle, un des trois fils du marquis, propriétaire du domaine de Fayolle à Tocane et Montagrier, est resté en Périgord durant la Révolution et l'Empire, dans sa propriété par souci de préserver ce qui pouvait l'être, alors que ses frères ont émigré, sous l'Empire. Après avoir passé la période révolutionnaire sans grave dommage, il est choisi comme correspondant de la Société d'agriculture de Paris et membre du jury départemental d'instruction publique : conseiller général (1805), maire de Tocane (1808) et ce jusqu'en 1830 ; ses sentiments légitimistes le poussent à abandonner ses mandats sous la monarchie de Juillet<sup>12</sup>. Comme Bugeaud, il mettra en place des expérimentations et écrira beaucoup d'articles de vulgarisation dans les *Annales agricoles*.

### La société départementale d'agriculture

Sous l'impulsion des "*agrariens français*" selon l'expression de Pierre Barral<sup>13</sup> et, notamment, de François de Neufchâteau qui, sous le Directoire, s'est consacré à l'encouragement de la production nationale industrielle et agricole, apparaissent les premières sociétés d'agriculture, "*renouant ainsi avec la grande époque des physiocrates, des économistes et de Turgot*"<sup>14</sup>.

En l'an VII de la République (1799), une société d'agriculture avait été fondée en Dordogne, mais n'a jamais réellement fonctionné. On peut donc considérer que le 30 janvier 1820 marque la naissance de la Société départementale d'agriculture fondée par le préfet Michel de Cintré. Naturellement, Bugeaud et de Fayolle en font partie à côté d'autres représentants de cette noblesse, mais il ne faut pas oublier que vont y siéger également : "*des représentants d'une autre couche de propriétaires fonciers non exploitants, nettement bourgeoise, beaucoup plus modeste et discrète et non moins importante pour autant... Les notaires, les juges de paix, les quelques docteurs et officiers de santé, même les rares pharmaciens, exerçaient ainsi une grande influence dans les campagnes et les petites villes.*"

La composition de la Société d'agriculture de la Dordogne correspond bien à ces observations, comme l'indiquent les quelques noms qui suivent : de Crémoux, avocat à Périgueux, de Belle juge de paix, Lavès conseiller de préfecture, le comte de Montozon propriétaire, de Valbrune maire de Saint-Astier, de Lansade de Plagne maire de Lanouaille, Roux lieutenant colonel en retraite, le comte de Boisscuilh maire à Cornille, Durand propriétaire à

12. D'après l'introduction à *Topographie agricole du département de la Dordogne*, éditions SHAP, Périgueux, 1939.

13. Barral (P.), *Les agrariens français de Méline à Pisani*, A. Colin, 1968.

14. Duby (G.), *Histoire de la France rurale*, Tome III, p. 50.

Corbiac près de Bergerac, Vechembre juge à Périgueux, Brard directeur de la mine du Lardin, le comte de Taillefer maréchal de camp, Grancher directeur du collège de Périgueux, Seguy pharmacien chimiste, Festugière maître de forges, Ducluzeau médecin, Magrageas vétérinaire.

Alors que, toujours selon l'ouvrage de Georges Duby<sup>15</sup>, la grande majorité des sociétés sera créée après 1830, pendant la monarchie de Juillet, la Dordogne, sous cet aspect de la diffusion technique, est à l'avant garde. Il faut sûrement y voir l'influence importante du marquis André de Fayolle et du colonel Bugeaud. Certes, ces assemblées ont été présentées comme une sorte de "club" où des nobles et bourgeois éclairés, épris de progrès technique, échangent des idées, tiennent des discours sur les nouveautés agricoles, mais aussi dans d'autres domaines, tels que les arts, les sciences et l'histoire et, en Périgord, ajoutons-y la préhistoire. Il n'en reste pas moins qu'elles se sont aussi donné les moyens de propager au maximum le progrès. Dans notre département, elles diffuseront très tôt des annales trimestrielles avec une partie agricole occupant une large place. Mais elles assureront aussi la promotion des comices agricoles, et contribueront à la naissance d'un enseignement agricole.

### Les comices

Le premier comice agricole sera créé en Dordogne à Lanouaille par le colonel Thomas-Robin Bugeaud en août 1824 ; le second, dont le marquis André de Fayolle deviendra plus tard président, a été créé à Montagnier en 1827. Mais, c'est surtout à partir de 1830 qu'ils se développeront en Dordogne, Savignac et Vergt en 1832. On en compte 19 en 1837, pour arriver à 33 aux environs de 1850. Les plus actifs semblent être, après ceux déjà cités, Monpazier, Saint-Cyprien, Sainte-Alvère, Montignac, Saint-Pardoux. Dans ce domaine, la Dordogne est à l'unisson de ce qui se passe dans beaucoup d'autres régions françaises. Chaque année, les comices organisent une fête annuelle. C'est une séance publique et solennelle, souvent présidée par le préfet, et à laquelle participent tous les notables du canton : députés, magistrats, notaires, autorités de la ville... Au cours de cette fête, les primes sont distribuées aux producteurs les plus méritants. Un concours est ouvert et propose des objets très divers et étendus, relatifs aussi bien à la qualité des produits agricoles, tels que racines et tubercules, fruits... qu'aux animaux, techniques culturelles et d'élevage mises en œuvre dans les métairies.

Ainsi, le règlement intérieur du comice de Saint-Astier<sup>16</sup> prévoit :  
*"sur la totalité des primes à distribuer, une moitié sera attribuée aux*

15. Ibid., p. 116.

16. Annales de 1940, collection de la S.H.A.P.

propriétaires et l'autre aux colons, qui ne seront point tenus d'en faire part à leurs maîtres ; et lorsque ces derniers cultiveront par les domestiques, ils seront invités à partager avec ceux-ci, celles qu'ils auront perçues, ce qui n'est pas obligatoire... Les primes à distribuer sont à diviser en six classes :

1. les prairies artificielles : luzerne, sainfoin, farouch, raygrass, trèfle ;
2. les racines vivantes : betterave, carotte, rave ;
3. culture et plantation du mûrier ;
4. semis de chênes, châtaigniers, pins, plantation de vigne ;
5. races bovines ;
6. races ovines."

L'attribution des primes est faite par une commission désignée par le bureau du comice. Elle va vérifier et juge sur le terrain, préalablement à la fête. Des règles précises relatives aux conditions d'attribution des primes sont définies dans ce règlement intérieur. Outre cette assemblée solennelle où sont distribuées les primes, trois autres réunions ordinaires ont lieu en général en janvier, avril et juillet. Mais le comice est aussi l'occasion d'organiser un certain nombre de réjouissances populaires tout au long de la journée, voire la veille et le lendemain.

Quelques extraits d'un compte rendu de la fête solennelle du comice de Montignac, le 20 septembre 1840, en donnent une idée<sup>17</sup> : *"La veille le son des cloches et le bruit du canon ont annoncé la fête du lendemain... A huit heures du matin (suit l'énumération des personnalités présentes) se sont rendus sur le champ de labour. Une élégante estrade y était dressée sur laquelle le cortège a pris place. La musique du régiment de Périgueux a donné des morceaux délicieux... A midi l'artillerie a annoncé l'ouverture des divertissements dans l'intérieur de la ville, des danses villageoises, des jeux, gymnastique... A trois heures, un char rustique, pavoisé de drapeaux tricolores, orné de fleurs et de fruits, conduit par le bouvier qui avait remporté le premier prix de labour, est parti de la place d'armes pour se rendre aux allées Tourny... Aux côtés, marchaient huit villageois aux larges chapeaux blancs, vêtus de blouses, armés de faux... Ensuite, le secrétaire du comice fait l'appel des agriculteurs et des laboureurs qui ont mérité des primes. Une somme de six cent vingt six francs a pourvu aux récompenses... A dix heures, le président ouvre ses salons et réunit une société élégante et distinguée."*

L'après-midi est également occupé par de nombreux discours, très emphatiques, à la gloire du progrès technique qui prêtent à sourire mais qui ne sont pas dépourvus d'arrière pensées politiques. En est-il autrement aujourd'hui ? On remarquera également qu'à côté de la fête populaire, se déroule en fin de comice une fête bourgeoise.

17. *ibid.*

Pour Maurice Agulhon<sup>18</sup> : *“Cette valorisation de l’agriculture est donc bien loin de se réduire à la simple incitation à travailler et à produire. Elle relève aussi de l’expression d’un civisme tout imprégné de réminiscences romaines dans lesquelles les citoyens et l’homme d’état même (Caton l’Ancien, Cincinnatus) sont à la fois soldat et paysan.”*

Ils encouragent également la mise en place d’expérimentations sur l’élevage du ver à soie, le vignoble, à côté de celles plus classiques, sur l’introduction des cultures fourragères. Leur impact reste cependant limité.

Les résultats des efforts ainsi entrepris depuis 1824 peuvent être mesurés grâce à l’enquête de Cyprien Brard de 1837. Michel Combet<sup>19</sup> en a fait une excellente synthèse. Celle-ci permet de mettre en évidence que les progrès techniques ont encore peu pénétré les campagnes : *“D’une manière générale, la mise en œuvre de nouvelles méthodes, comme l’utilisation de nouveaux matériels sont rares et demeurent le fait de quelques grands propriétaires terriens. Beaucoup de communes ignorent encore en 1835 les prairies artificielles et les assolements savants, qui permettraient de réduire la jachère... leur usage reste au niveau de l’expérimentation et ne fait pas d’émules.”*



Il semble donc que l’influence des comices se soit encore fait peu sentir. Quelles peuvent en être les causes ? Leur création trop récente peut-être. Mais sans doute deux autres raisons : l’encouragement des plus méritants par des primes n’est pas suffisant pour entraîner des progrès spectaculaires. Pour la masse et dans le monde paysan, naturellement méfiant, le développement, plus qu’ailleurs, passe par l’observation de ce que fait le voisin, c’est “le développement par-dessus la haie”. D’une part, les moyens de déplacement et de communication pour les plus nombreux restent limités ; les expérimentations sont le fait

18. Duby (G.), *Histoire de la France rurale*, Tome 3, p. 50

19. *ibid*, Tome 3, p. 201.

surtout des gros propriétaires fonciers ; et malgré tout, il y a encore une distance entre le monde paysan et cette aristocratie terrienne. D'autre part, il y a ce que relève Michel Combet : *"La principale cause de maintien, souvent observé, des "vieilles routines" tient pour l'essentiel dans la structure foncière. A côté des grandes propriétés faisant appel au métayage et au colonat, existe en Périgord une importante petite propriété paysanne, dont les contemporains n'ont pas toujours eu conscience. Si la première représente 6,2 % des propriétaires et près de la moitié des surfaces, la seconde est dominante dans le Sarladais, le Bergeracois, tout une partie du Ribéracois, et continue à l'époque de Brard de s'accroître... Métayers, colons, micro propriétaires, n'ont pas les moyens d'innover ; les uns sont tributaires de baux trop courts et fragiles, tous sont peu instruits et regardent le progrès comme un luxe interdit."*

L'introduction de la charrue Dombasle en Périgord, selon *les Annales de la société d'agriculture*, ne daterait que de 1837. En fait, là aussi, la Dordogne suit le mouvement national car, si la charrue Dombasle apparaît en Côte d'Or dès 1820, *"elle ne commencera à se répandre, selon les régions, qu'à partir de 1840, et mettra tout le siècle à se généraliser avec un décalage de 50 ans entre les pays avancés de l'est et les montagnes du Centre"*<sup>20</sup>.

Enfin, les comices constituent aussi avec l'aide de la Société d'agriculture une force de proposition. Ainsi, le comice de Montagnier, appuyé en cela par le préfet de la Dordogne, propose la création en 1840 d'une chambre consultative d'agriculture par département qui serait l'intermédiaire entre gouvernement et agriculteurs. Y siègeraient les présidents de comice (23 au maximum), le directeur de la ferme modèle et 6 autres membres à nommer. Il est intéressant de souligner que ce projet (qui n'a pas vu le jour), proposé au ministre de l'Intérieur avec l'appui du général Bugeaud, préfigure les chambres d'agriculture qui ne seront créées qu'en 1924.

### **Le protectionnisme : un autre frein à la pénétration du progrès**

En pratiquant une politique protectionniste à partir de 1815, la Restauration a donné satisfaction aux grands propriétaires fonciers, mais a aussi contribué à figer l'évolution des structures foncières, et à entretenir routine et archaïsme. Une loi de 1819 a, en outre, introduit une échelle mobile des prix, constituant en fonction de zones, à prélever des taxes à l'importation adaptées à la baisse des prix intérieurs, ceci conduisant à ce que l'on a appelé la prohibition. Cette protection, pour éviter l'entrée des blés

20. *Ibid.*

russes, a été ensuite étendue à d'autres produits (notamment la laine), qui trouvaient des débouchés vers l'industrie manufacturière.

Bien évidemment, la Dordogne n'échappe pas à cette volonté "politique". Cependant, dans un discours de 1840 au comice de Lanouaille<sup>21</sup>, la mention d'une certaine libéralisation des échanges apparaît, même si elle reste ambiguë, elle dénote tout de même l'expression de souhaits d'évolution. Faut-il y voir les débuts de la contestation orléaniste par rapport à la politique économique pratiquée par les légitimistes ?

*"L'agriculture réclame la liberté du commerce pour le plus grand nombre d'objets ; l'industrie manufacturière ne parle que de prohibition ; est-ce là le moyen de rétablir la prospérité ? Si on ne peut parvenir à concilier des réclamations si divergentes... n'est-il pas temps de ramener la question à ses plus simples termes ? A laquelle des deux industries agricole ou manufacturière faut-il donner la préférence ? L'agriculture occupe en France 25 000 000 de personnes ; elle nourrit le surplus de population et fournit ses besoins réels... Que dire de l'industrie manufacturière qui surcharge nos budgets de ses primes, nos douanes de ses prohibitions ? Faudra-t-il sacrifier l'industrie à l'agriculture ? Non sans doute... mais dans toutes les circonstances, il faudra favoriser celle des deux qui produit tout et paie nos énormes budgets. L'industrie jamais ne saura fonder la véritable richesse, celle qui a fait la force réelle des empires, une population laborieuse dont la subsistance est assurée par ses moyens propres et personnels..."*

Parlant ensuite de la production des bestiaux et pour elle seulement, voici comment poursuit le rapport : *"Nous ne nous quitterons pas sans parler d'une question brûlante pour nos contrées, celle des droits établis sur les bestiaux étrangers : à l'abri de cette protection que le général Bugeaud a aussi fort contribué à nous conserver... il faudra les produire avec abondance pour rivaliser avec nos voisins, et faire ainsi tomber cette barrière menaçante..."*

On notera dans ces propos des accents corporatistes, ainsi qu'une certaine glorification du travail paysan qu'accompagne un manque de vision de l'avenir et de l'importance de l'industrie. En même temps, si le rapporteur, M. Lansade de la Plagne, secrétaire au comice, fait des distinctions entre produits il ne manque pas au passage de souligner les bienfaits du protectionnisme qui devrait permettre de se préparer à une forme de libre échange pour les bestiaux. Il s'agit d'un témoignage qui situe le climat de l'époque et l'opinion majoritaire, mais déjà on perçoit les évolutions qui auront lieu au second Empire.

21. *Annales de 1840*, collection de la SHAP.

### Les premiers pas de l'enseignement agricole en Dordogne : la ferme école de Sallegourde

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la première République, des projets de création de "chaire d'agriculture" ou "d'écoles d'agriculture" voient le jour, mais ils restent presque tous sans lendemain. En revanche, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la Suisse et l'Allemagne se révèlent être des précurseurs pour la mise en place d'un enseignement agricole. Ainsi, en 1806, Thaer, illustre agronome, crée l'école d'agriculture de Moeglin près de Berlin ; en 1818, Sewerz organise l'institut de Honenheim dans le Wurtemberg ; Felleberg, à la même époque en crée une en Suisse.

En France, la première ferme modèle verra le jour à Roville, en 1822 non loin de Nancy, à l'initiative et sous l'impulsion de Mathieu de Dombasle. Selon Wantz (1971) dans un mémoire de maîtrise, cette école deviendra vite la référence en France. En effet, elle met en place le système qui présidera aux futures fermes modèles. Un propriétaire loue à un exploitant directeur, sous forme de bail (qui préfigure les baux à la ferme) une exploitation qu'il est chargé de mettre en valeur. Ce "directeur" applique sur cette ferme les techniques et expérimente les théories modernes ; il y adjoint un "institut" agricole pour former les futurs contremaîtres dont l'agriculture a besoin pour se développer. La Dordogne s'intéresse à ces initiatives. En effet, accompagnés d'un député de la Gironde, MM. Laine et Maine de Biran (neveu du philosophe bergeracois) visitent en 1882 l'école d'Ofwil en Suisse : *"Ils firent des récits merveilleux de ses travaux, du degré d'instruction de ses élèves, de sa célébrité dans le Nord ; cependant il ne paraît pas que ces hommes d'état aient rien fait pour introduire en France cette heureuse conception"*.

C'est sous l'impulsion de la Société d'agriculture que sera créée la première ferme modèle, en Dordogne, à Sallegourde, en 1837, avec son institut agricole annexé, selon le modèle de Roville.

Une notice de présentation de cette ferme modèle et de l'institut a été publiée dans les *Annales* de 1839. Les principaux éléments ci-dessous lui sont empruntés :

*"L'institution des comices a réveillé l'émulation du laboureur, en lui apprenant que la société le compte pour quelque chose dans son sein, qu'elle l'honore comme ses autres enfants, lorsqu'il se distingue... Elle indique le progrès, elle le récompense mais n'enseigne pas les moyens de l'obtenir. Le moyen seul rationnel d'élever l'art agricole appartient aux écoles pratiques d'agriculture."*

C'est donc avec un certain décalage par rapport aux pays du Nord et de l'Est que la ferme modèle voit le jour en Dordogne. Néanmoins, elle ne se situe pas complètement à la traîne puisqu'à cette même époque, existent en France 33 fermes modèles, alors qu'à leur apogée il y en aura 70.

Cette ferme est donc instituée au château de Sallegourde où se situe actuellement le golf de Périgueux avec 500 ha de terre aux alentours.

*"Les 500 ha appartiennent à presque toutes les natures de terrain."*

Coïncidence ou ironie de l'histoire, une partie de ces terres a constitué jusqu'en 1984 le domaine du lycée agricole de Périgueux-Coulounieix.

Le domaine comprend 30 ha de vignes, 70 ha de prairies naturelles, 200 ha de terres arables, le reste constituant la forêt dite de Chancelade.

Les principaux produits obtenus sont le blé, le vin, les bestiaux. *"Les beaux bœufs de Sallegourde ont une réputation bien établie sur les marchés."* Mais on trouve également sur ce domaine une féculerie de pommes de terre et une magnanerie ; preuves du rôle démonstratif de la ferme et de la place que l'on entend donner à la pomme de terre et au ver à soie dans l'économie du Périgord. Un moulin sur l'Isle et une tuilerie complètent cette propriété.

Le château qui accueille les élèves, *"Cent élèves y trouveront facilement place"* (ceci suppose que le projet de reconstruction était plus important que la réalisation, en réalité, l'école ne comptera jamais plus de quatorze élèves par an et par promotion, soit quarante-deux au total), a été construit sur les ruines d'un ancien château Renaissance. Des bâtiments d'exploitation *"spacieux, bien disposés et presque neufs entourent le vieux château"* et sont donc parfaitement utilisables. Il semble d'après le texte de la notice de présentation que ces nouveaux bâtiments aient été reconstruits pour l'accueil de cette ferme modèle.

*"Pour faire concevoir aux cultivateurs qu'il y a des avantages réels dans leur instruction... il fallait la leur offrir entièrement gratuite. C'est le parti auquel s'est arrêté l'école pratique de Sallegourde."*

Les élèves sont donc admis sans rétribution ; ils y reçoivent l'instruction, la nourriture, l'entretien et tous les soins de la famille. On peut concevoir ceci dans la mesure où la quasi totalité du travail est assurée par les élèves. L'emploi du temps particulièrement chargé, ferait bien frémir nombre de nos élèves aujourd'hui !

Lever à 6 heures du matin et travaux pratiques sur la ferme, avec quelques aspects théoriques jusqu'à 19 heures. Les meilleurs d'entre eux reçoivent des *"bons d'encouragements"* destinés à exciter leur émulation et à réaliser un petit pécule à la fin de leur formation. L'école dispose de quatre professeurs et, est dirigée par M. Alfred de Lentilhac.

A côté des démonstrations, dont nous avons déjà parlé, la ferme modèle présente ou perfectionne de nouveaux matériels, par exemple, une charrue américaine dite de Sallegourde. C'est une charrue comparable à la charrue Dombasle, mais qui selon ses concepteurs, présente des avantages supplémentaires : plus grande simplicité, mancherons plus solidement attachés, régulateur plus facile à mettre en jeu, etc. La herse immédiate (herse accrochée à la charrue), l'appareil Bourdeau pour battre les fers, le semoir Hugues, sont autant de matériels mis au point ou perfectionnés à Sallegourde. Mieux encore, la ferme école fabrique aussi dans un atelier des instruments d'agriculture. Toute cette partie est dirigée par M. Lechelle, agriculteur industriel, auparavant directeur de la partie agricole d'une sucrerie de betteraves à Bergerac. Cet agriculteur est le premier à avoir introduit la charrue dans le département en 1836, et notamment à Bergerac où elle s'est développée avant les autres régions.

*"Le général Bugeaud, l'une des notabilités en agronomie a vu fonctionner en septembre dernier cette charrue à la ferme modèle de Sallegourde. Il a déclaré qu'elle était supérieure à toutes celles qui lui étaient connues et voulut qu'on lui en expédiât une dans l'instant. Après avoir examiné le fonctionnement entre les mains de ses laboureurs, il en a demandé encore quatorze<sup>23</sup>."*

### De la ferme modèle à la ferme école

Un arrêté ministériel du 12 mai 1847 confirmé par un arrêté du 15 avril 1849, transforme la ferme modèle en ferme école. Elle reçoit ainsi une reconnaissance officielle, qu'elle n'avait pas encore. Elle est destinée à : *"former de bons chefs de cultures, contremaîtres, en un mot des agents éclairés à hâter les progrès de l'agriculture locale."*

On notera ainsi que cette institution a pour objet de préparer ce que nous pourrions appeler, l'encadrement agricole pour les grandes propriétés foncières, et non la masse des petits cultivateurs propriétaires ou *a fortiori* métayers<sup>24</sup>.

Le personnel est composé d'un directeur exploitant à ses risques et périls le domaine, chargé de surveiller et diriger l'enseignement, d'un chef de pratique qui assistera le directeur dans ses explications, d'un surveillant comptable, d'un jardinier pépiniériste et d'un vétérinaire. Tous participent à la formation des apprentis agriculteurs, mais aussi, sont chargés d'assister le directeur dans la gestion de la ferme.

Le montant global de la pension des élèves est couvert par le travail de ceux-ci et une somme de 125 F est allouée par le gouvernement. Celui-ci verse

23. *Nouveau guide du Quercy et du Périgord* (Aubardier-Binet-Mandon), p. 94.

24. *Annales de la Dordogne de 1839*, collection de la SHAP.

également une somme de 75 F par élève et par an, qui sert à l'entretien du trousseau de l'apprenti, et le solde constitue un pécule qui sera remis à la fin des études. Cette somme est versée globalement à l'établissement qui la répartira en fonction "du zèle, de la bonne conduite, de l'habilité des jeunes gens."

Le directeur et les quatre enseignants sont payés par l'Etat sur un crédit de l'enseignement professionnel agricole. Enfin, le directeur est nommé par le ministre, mais d'autre part la qualité de "fermier exploitant" du domaine, sur lequel l'école est établie et qui est un domaine privé. Ce directeur devra : "*obtenir chaque année après le laps de temps jugé nécessaire pour qu'il soit en roulement normal un produit net au moins égal à celui fourni par les autres exploitants de la même région en tenant compte des circonstances différentes*"<sup>25</sup>.

Enfin, le recrutement des apprentis, et les examens de fin d'année ont lieu sous la responsabilité d'un jury composé du directeur et de quatre membres nommés par le ministre, sur proposition du préfet.

Si l'on excepte la ferme privée et non publique, le statut de fermier exploitant du directeur, le travail quasi salarié des élèves, on constate, bien évidemment en tenant compte du contexte très différent de l'époque, certains points communs dans les objectifs assignés au domaine de la ferme école et aux domaines annexés à nos lycées. Démonstration, développement, expérimentation, équilibre financier, support de la formation pratique sont aussi des mots qui font le quotidien d'un directeur de lycée agricole d'aujourd'hui.

Faut-il donc voir, dans le système des exploitations agricoles annexées aux lycées, une conséquence du mode de fonctionnement des fermes écoles, avec toutes les modifications introduites par 150 ans supplémentaires d'enseignement agricole ? Sans doute oui.

### **La loi du 3 octobre 1848 : construction de l'enseignement agricole**

La seconde République a porté une attention tout à fait particulière à l'enseignement agricole. Il s'agit selon Maurice Agulhon d'une conséquence directe du problème paysan de l'époque : la crise que connaissent les campagnes, mais aussi le poids que représente désormais la paysannerie avec l'instauration du suffrage universel.

La loi du 3 octobre 1848 joue un rôle fondamental dans la mise en place de l'enseignement agricole. Elle définit une structure dont les grandes lignes seront conservées jusqu'aux lois d'orientation agricole de 1964, dites lois Pisani et construisant l'enseignement agricole d'aujourd'hui. Cette loi fut proposée par le ministre de l'Agriculture, M. Touret et organise l'enseignement en trois niveaux :

25. *Ibid.*

- A la base, les fermes écoles, sur le modèle que nous avons déjà décrit pour la Dordogne. Ces fermes écoles remplacent, nous l'avons vu, les fermes modèles, mais la Dordogne avait anticipé, puisqu'elle avait déjà en 1847 transformé sa ferme modèle en ferme école.

- Les écoles régionales d'agriculture forment le deuxième degré de l'enseignement agricole. Leur but est double, ce sont d'abord des écoles d'agriculture théorique et pratique, où les études durent deux ans au moins et trois ans au plus. Ce sont aussi des centres d'expérimentation faits pour éclairer les agriculteurs qui se trouvent dans les mêmes conditions de climat, de sol et de culture. Au départ, chacune de ces écoles devait constituer le pôle d'attraction agronomique pour une petite région culturale formée de 3 à 5 départements. Un périmètre théorique d'influence leur était d'ailleurs dévolu. A terme, la France aurait dû disposer d'une vingtaine d'institutions de ce type. En fait, la loi de 1848 n'accorde le statut d'école régionale qu'à quatre établissements et aucune création nouvelle n'interviendra par la suite. Aussi, les écoles régionales existantes ont, de fait, un recrutement national. Un nouveau découpage du territoire est organisé en fonction de cette réalité. Cela a peu de conséquences pratiques, à part, pendant quelques années, l'attribution de bourses aux seuls élèves respectant cette sorte de "carte scolaire". Par ailleurs beaucoup d'étudiants étrangers viennent suivre les cours. Les écoles régionales sont transformées en "écoles nationales" à la chute de ce régime. Le mot "national" signifie donc clairement "qui appartient à la nation". Il n'implique rien, à cette époque, concernant le

rayonnement des établissements !

Grandjouan en Loire-Inférieure (Atlantique) près de Nozay, à 40 km au nord de Nantes. Cette école sera transférée à Rennes en 1895.

Grignon en Seine-et-Oise (Yvelines) à 35 km de Paris.

La Saulsaie dans l'Ain à 30 km au nord-est de Lyon. Celle-ci sera déplacée à Montpellier en 1870.

Saint-Angeau dans le Cantal près de Riom-ès-Montagne. Elle aura une existence tumultueuse et très brève puis sera fermée dès 1852.

- Enfin, au sommet de la pyramide, la loi de 1848 crée l'Institut d'agronomie de Versailles sur les terres et forêts du château. Dans cet institut, on formera "des



*propriétaires éclairés, d'habiles théoriciens, des hommes tout façonnés pour leur application de la Science pure*" (comte de Gasparin, 1851). Les établissements régionaux déjà présentés sont priés de s'en tenir à un niveau de formation inférieur et d'abandonner en particulier l'étude des plantes, des animaux ou des roches dont la connaissance n'est pas strictement nécessaire à la pratique agricole. En clair, on réserve l'enseignement supérieur à l'Institut d'agronomie de Versailles. Mais les débuts de celui-ci furent difficiles : suppression dès 1852, et réouverture à Paris en 1876. La période pendant laquelle il manqua fut opportunément utilisée par les écoles régionales pour se développer, démontrer leur valeur et leur intérêt spécifique.

### **Critiques pour ces moyens de diffusion du progrès et d'enseignement dans les fermes modèles.**

Même si le souci de favoriser les progrès de l'agriculture est incontestable, le système qui s'est forgé et qui a été mis en place, comices et fermes modèles, puis fermes écoles, soulève des observations et critiques chez certains.

En Dordogne, le porte-parole de cette contestation est un conseiller général, député de Bergerac, M. J.-E. Dezeimeris. Voici ce qu'il dit dans un rapport au conseil général : *"Ces moyens (d'introduire de grandes améliorations dans cette agriculture défectueuse) sont les fermes modèles et les comices agricoles. Des fermes modèles, il sort rarement de simples agriculteurs, car c'est surtout de la science qu'elles s'occupent plus que de la pratique et de l'art. Or, des agronomes, il en faut quelques-uns dans le pays, il ne peut y en avoir qu'un petit nombre, quelques écoles suffiraient à les former. Mais des cultivateurs, c'est une multitude qu'il en faut, c'est la pratique qui est leur école, la pratique habituelle, la pratique de tous les jours, la pratique sur le lieu d'habitation... Les fermes écoles ne sauraient suffire à l'introduction du progrès."*

Cette analyse est pertinente quand il s'agit de dénoncer le peu d'agriculteurs formés. Elle l'est cependant moins, quand elle indique que ce dont ont besoin les futurs cultivateurs, ce n'est pas de la théorie, mais de la pratique et de la pratique habituelle. C'est le meilleur moyen de perpétuer des modèles préexistants, si cette pratique n'est pas étayée soit par un encadrement technique, soit par des possibilités d'observation.

L'efficacité des fermes écoles, leur pérennité sont dépendantes de phénomènes, liés à leur organisation même et qui peuvent survivre à tout moment. L'organisation est trop liée à la personne du directeur, si celui-ci disparaît et ne renouvelle pas le bail... la ferme école n'existe plus.

Lorsque la ferme école n'est pas rentable, le risque est grand de développer le travail des apprentis au détriment de la formation. De même, si

la rentabilité se réduit, il est tentant d'éclaircir la soupe de midi pour renflouer l'exploitation.

Contrairement à d'autres fermes écoles qui rapidement ont eu mauvaise réputation pour ces différentes raisons, celle de Dordogne en a gardé une bonne jusqu'à sa disparition en 1884. Pour d'autres raisons, semble-t-il, nous le verrons un peu plus loin. La permanence du directeur A. de Lentilhac, puis E. de Lentilhac sont sans doute pour beaucoup dans cette situation.

Les comices, autre moyen de diffusion du progrès, font aussi l'objet de vives critiques de Demeizeris en Dordogne :

*"Tout ce qui tend à éveiller l'esprit d'amélioration... ne peut être qu'avantageux au progrès de l'art. Les comices sont donc une institution extrêmement utile. Mais leur existence, leur zèle, leur activité suffisent-ils pour substituer une bonne agriculture à l'agriculture défectueuse d'aujourd'hui ? Et bien non, Messieurs, la bonne agriculture ne se devine pas, les comices ne l'enseignent point et ne peuvent l'enseigner... car ils sont circonscrits dans la mission d'encourager..."*

Et il poursuit en indiquant que le comice ne saurait introduire le progrès auprès du monde paysan. Ce député fait aussi des observations fort pertinentes et encore d'actualité. En substance, il indique qu'il ne suffit pas d'encourager l'introduction d'une culture, les productions fourragères, et de perfectionner les procédés de culture, mais *"qu'il n'y a point de grandes améliorations agricoles si ce n'est celle qui résulte de la substitution d'un bon système d'agriculture et d'un système complet au système défectueux que l'on suit."*

Voilà tout simplement une analyse systémique ou approche globale de l'exploitation comme nous dirions de nos jours. Il est vraiment curieux de constater que pratiquement, 150 ans après, nous avons eu et nous avons toujours les mêmes débats : approche par culture, par opposition à l'approche globale ou l'étude d'une filière de production au lieu d'une connaissance d'ensemble du petit territoire.

Il poursuit en disant que c'est par l'exemple seul que l'on peut faire l'éducation du plus grand nombre d'agriculteurs. Il préconise la mise en place de ce que nous appelons aujourd'hui les "champs de démonstration" en grand nombre et au plus près des agriculteurs.

*"Si jamais l'on eut pu croire que le cultivateur dans l'espoir de s'éclairer se déciderait à aller à 10 ou 12 lieues prendre des leçons dans une ferme modèle, l'expérience a dû bien vite dissiper une telle illusion."*

Il faut que cet exemple soit complet et comprenne tout l'ensemble du système que l'on veut introduire et *"non l'offrir en lambeaux"*. Enfin, il termine en disant que l'exemple doit être donné *"sur*

*des propriétés de l'espèce la plus commune*" et non sur des exploitations à grands frais. Passant de la théorie à la pratique, Demeizeris propose ensuite tout un système global d'exploitation, mettant en application ses théories. Système que nous ne renierons pas actuellement. La lecture de ce rapport au conseil général ne manque pas de souligner l'opposition qu'il semble y avoir entre la conception des grands propriétaires, bourgeois et aristocrates, et une conception plus large, plus étendue aux masses du progrès agricole. N'oublions pas que nous sommes à la veille de la Révolution de 1848 et que M. Demeizeris est un républicain.

La très brève II<sup>e</sup> République, marque donc une étape très importante dans la construction de l'enseignement agricole. Mais toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a globalement vu se produire un effort remarqué pour l'amélioration de l'agriculture. Qu'en sera-t-il de la période suivante, sous le second Empire et le début de la III<sup>e</sup> République ?

(à suivre...)

M.C.

# Les dossiers de Vincennes

par Pierre POMMAREDE

## Origine :

*Au cours de l'hiver 1992, je travaillais aux archives militaires de Vincennes. Je cherchais les étapes de la carrière d'un officier sarladais, Delpy de la Cipièrre. Ayant appris que son nom avait été donné à un site algérien, en gratitude de ses faits d'armes, je demandais à la documentaliste s'il n'y avait pas de registres de reconnaissance ; je me suis vu remettre un catalogue de reconnaissances, où j'eus la surprise de découvrir des noms de communes périgourdines. Intrigué, je demandais à consulter de volumineux cartons. Ils renfermaient, en fait, des reconnaissances militaires, exercices d'école effectués par les officiers de l'état-major de la 20<sup>e</sup> division militaire de Périgueux. Un mini-sondage me montrait l'intérêt de ces archives, qui rassemblaient des états de stratégie militaire, et des renseignements non négligeables et inédits sur le Périgord : non seulement l'état des routes, des chemins, des ponts au début et durant la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi, d'une manière inégale, des notes d'ordre sociologique et économique. Le tout accompagné de plans et de croquis de grand intérêt.*

*J'ai fait part de cette trouvaille aux collègues de notre Société lors de notre séance du 6 janvier 1993<sup>1</sup>.*

1. Bulletin, Tome CXX, année 1993, pp. 5-6.

**Premiers travaux :**

*Comprenant tout le bénéfice que l'on pouvait tirer de ces reconnaissances, le directeur des Archives départementales, notre collègue François Bordes, décida de faire réaliser des micro-films, aujourd'hui déposés aux Archives départementales<sup>2</sup>. L'instrument de travail était prêt, après tirage des micro-films. Trente-neuf dossiers étaient relégués dans les archives de Vincennes<sup>3</sup>. Vingt-quatre, qui présentent le plus d'intérêt, datent de 1821 à 1832 ; les autres s'échelonnent de 1842 à 1852.*

*Des groupes de travail se sont constitués depuis quatre ans, avec des rencontres plus ou moins régulières ; ils ont sensibilisé une vingtaine de nos sociétaires. Quelques-uns (Mme Nectoux, M. Caignard, le colonel de Montaudry) nous ont trop tôt quittés ; d'autres, devant l'intérêt relatif des dossiers les plus récents, ont montré moins d'enthousiasme.*

*Voici grâce au travail réalisé par François Bordes, les 'bordereaux d'analyse' qui sont précieux. Ils seront suivis d'études plus précises réalisées par nos collègues MM. Décima et Gaillard*

*A tous, et spécialement à M. Bordes parti vers Toulouse, j'exprime la reconnaissance - celle du cœur et non du terrain - de notre Compagnie.*

P.P.

# 1<sup>ère</sup> série :

## reconnaisances

## années 1820

CARTON 1258  
I MI 551

2. 1 MI 551, 1 MI 552.  
3. Cartons Reconnaissances 1258 et 1259.

### 1) Reconnaissance des routes de Périgueux à Sorges et de Périgueux à Savignac-les-Eglises

Auteur : capitaine Bonjouan de la Varenne

Date : 1822

Analyse : - Mémoire général (ordre de mission, description physique, renseignements économiques (marchés, usages, agriculture et élevage, etc.), considérations stratégiques, notes historiques générales)

- Tableau statistique (nombre de feux dans les communes traversées: Champcevinel, Agonac, Cornille, Sorges, Ligueux, Trélissac, Antonne, Trigonant, Sarliac, Savignac-les-Eglises)

Documents figurés : Carte de la reconnaissance; dessins de profils de route, d'un retranchement et d'une redoute

Intérêt : les statistiques, comportant notamment une étude sur la truffe; la description physique; l'historique (révolte de 1653)

### 2) Reconnaissance de la route de Grignols à Périgueux

Auteur : capitaine Perrin-Solliers

Date : 1821-1822

Analyse : - Mémoire général (considérations stratégiques, notes historiques générales, notes historiques et statistiques sur l'arrondissement de Périgueux)

Documents figurés : Carte de la reconnaissance; plan sud de la ville de Périgueux [voir aussi 13]

Intérêt : statistiques (population en 1822, en particulier dans l'arrondissement de Périgueux) ; état d'avancement des travaux routiers; travaux sur l'Isle pour la rendre navigable

### 3) Mémoire à l'appui du levé de la position de Marsac

Auteur :

Date :

Documents figurés : plan

Intérêt :

### 4) Reconnaissance de la route de Périgueux à Saint-Méard

Auteur : lieutenant Swanton

Date : 1825

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, analyse des statistiques, description de l'itinéraire, considérations stratégiques, notes historiques, aperçu de la suite du trajet vers Angoulême par Ribérac et La Roche-Chalais)

- Tableau statistique des communes traversées (Chancelade, Mensignac, Saint-Apre, Tocane, Douchapt, Saint-Méard)
- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Carte de la reconnaissance ; profils de la route; croquis des ponts et d'un défilé.

Intérêt : Procédé Brard de reconnaissance du calcaire de qualité; notes historiques (bataille de Chantegéline en 1568) ; tableau statistique; considérations psychologiques

### **5) Reconnaissance de la route de Périgueux à Fossemagne<sup>1</sup>**

Auteur : lieutenant Destabenrath

Date : 1822-1832

Analyse : - Mémoire sur les deux routes anciennes de Périgueux à Fossemagne et sur la route actuelle (description physique, renseignements économiques, notes stratégiques)

Documents figurés : levé à vue de l'itinéraire; levé à vue de Fossemagne à la Maison du Manoir", par le capitaine Lalande (1822)

Intérêt : Renseignements généraux sur le secteur

### **6) Reconnaissance de la route de Bordeaux à Paris, depuis le passage du ruisseau le Vern jusqu'à Périgueux, en y comprenant la rivière Isle à commencer du château de Neuvic**

Auteur : lieutenant de Toulyères

Date : 1825

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, commentaires des statistiques)

- Tableau descriptif de l'itinéraire

- Tableau statistique des communes traversées (Neuvic, Saint-Léon-sur-l'Isle, Montrem, Razac, Marsac)

Documents figurés : Levé à vue de la route de Périgueux à Saint-Léon-sur-l'Isle; croquis de l'itinéraire descriptif

Intérêt : Description du secteur

### **7) Reconnaissance de la route de Thiviers à Firbeix (route de Paris à Barèges)**

Auteur : capitaine Bonjouan de La Varenne

Date : 1825

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, commentaires des statistiques, considérations stratégiques, commentaires des statistiques)

<sup>1</sup>. Le dossier 1259/2 est constitué par le levé à vue de la route de Fossemagne à la maison du Manoir.

- Tableau statistique sur les communes traversées : Thiviers, Chalais, Sainte-Marie-de-Frugie, Frugie, Firbeix
- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire; croquis de la gendarmerie de Thiviers, de l'aqueduc près de Thiviers et du pont de Firbeix

Intérêt : statistiques, renseignements sur les forges, hauts-fourneaux, fours à chaux

### **8) Reconnaissance de la route de Campsegret à Bordas**

Auteur : capitaine Estignard

Date : 1825

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, renseignements économiques, voies de communication, notes stratégiques)

- Tableau descriptif de l'itinéraire
- Tableau statistique sur les communes traversées: Campsegret, Saint-Georges-de-Monclard, Douville, Beauregard, Saint-Maime-de-Péreyrol

Documents figurés : levé à vue de l'itinéraire

Intérêt : statistiques, renseignements économiques (notamment sur Bergerac)

### **9) Reconnaissance de la route de Sorges à Thiviers**

Auteur : capitaine Bonjouan de La Varenne

Date : 1824

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire

- Tableau descriptif de l'itinéraire
- Tableau statistique sur les communes traversées : Sorges, Négrondes, Eyzerac, Nanteuil, Thiviers.

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire; plan de Thiviers

Intérêt : statistiques économiques

### **10) Reconnaissance de la route de Périgueux à Fossemagne**

Auteur : lieutenant de Toulgoët

Date : 1824

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, hydrographie, climat, voies de communication, agriculture, commerce, notes stratégiques)

- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire de Périgueux à Saint-Crépin-d'Auberoche

Intérêt : cours d'eau, ponts, chemins

**11) Reconnaissance de la route de Bordas à Périgueux**

Auteur : capitaine Estignard

Date : 1824

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, renseignements économiques, voies de communication, notes stratégiques)

- Tableau statistique sur les communes traversées : Périgueux, Coulounieix, Notre-Dame-de-Sanilhac, Chalagnac, Grun, Bordas.

- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire

Intérêt : renseignements économiques, statistiques

**12 et 14) Reconnaissance de la route de Périgueux à La Rochebeaucourt**

Auteur : lieutenant Swanton

Date : 1824

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, renseignements économiques, notes stratégiques)

- Tableau statistique et commentaires sur les communes traversées : Château-l'Evêque, Biras, Puy-de-Fourches, Valeuil, Brantôme, La Gonterie, Saint-Crépin-de-Richemont, Saint-Félix, Monsec, Vieux-Mareuil, Jeune-Mareuil, Saint-Priey-de-Mareuil, Sainte-Croix-de-Mareuil, Argentine, La Rochebeaucourt, Combiers (Charente).

- Tableau descriptif de l'itinéraire (4 sections : Périgueux - Puy-de-Fourches, Puy-de-Fourches - Brantôme, Brantôme - Vieux-Mareuil, Vieux-Mareuil - La Rochebeaucourt)

Documents figurés : Levé à vue de la route de Périgueux à Puy-de-Fourches (carte de Belleyme) ; croquis du pont coudé de Brantôme

Intérêt : statistiques, paysage, carrières

**13) Carte de la reconnaissance de la route de Grignols à Périgueux (avec plan sud de la ville de Périgueux) [voir 2]****15) Reconnaissance de la route de Périgueux à Brive (section de Fossemagne à Terrasson)**

Auteur : capitaine Lalande

Date : c. 1822

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, commentaires statistiques, voies de communication, notes stratégiques)

Documents figurés : levé à vue de l'itinéraire  
Intérêt : renseignements économiques (mine du Lardin), anciennes voies de communication

**CARTON 1259**  
**1 MI 552**

**1) Reconnaissance de la route de Terrasson à Brive**

Auteur : capitaine Lalande-Laborie

Date : 1826

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (ordre de mission, description physique, commentaires statistiques, voies de communication)  
 - Tableau statistique  
 - Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : carte (à partir de celle de Cassini); vue perspective de Terrasson

Intérêt : renseignements sur l'industrie (filature de coton, fayenceries); croyances et superstitions, loisirs, costumes

**2) Levé à vue de la route de Fossemagne à la maison du Manoir<sup>2</sup>**

Auteur : capitaine Lalande

Date : 1822

**3) Reconnaissance de la route de Mussidan à Saint-Léon**

Auteur : lieutenant de Toulgoët

Date : 1826

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, cultures, voies de communication, grands travaux)  
 - Tableau statistique (concerne essentiellement Neuvic et Sourzac)  
 - Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de la vallée de l'Isle entre Mussidan et Saint-Léon ; croquis des ponts

Intérêt :

**4) Reconnaissance de la route de Bergerac à Campsegret**

Auteur : capitaine Lopez

Date : 1826

2. Ce plan devrait faire partie du dossier 1258/5.

Analyse : - Mémoire sur l'itinéraire (description physique, renseignements agricoles, voies de communications, notes stratégiques, notes historiques)

- Tableau statistique des communes traversées : Bergerac, Lembras, Lamonzie, Queyssac, Campsegret
- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire; croquis

Intérêt : statistiques, voies de communication (en particulier construction de la nouvelle route de Bergerac à Périgueux)

### **8) Reconnaissance de la route de Bayonne à Paris, de la limite départementale de la Dordogne à la limite communale de Montpon (Le Pizou, Ménesplet)**

Auteur : capitaine Moudé

Date : 1828

Analyse : - Mémoire général (description physique, statistiques, voies de communication)

- Tableau statistique sur les communes traversées : Le Pizou, Ménesplet
- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : Levé à vue de l'itinéraire ; ponts

Intérêt : statistiques

### **9) Reconnaissance de la route de Montpon à Mussidan**

Auteur : capitaine Moudé

Date : 1827

Analyse : - Mémoire général (description physique, statistiques, communications, considérations stratégiques)

- Tableau statistique sur les communes traversées : Montpon, Saint-Martial-d'Artenset, Saint-Médard
- Tableau descriptif de l'itinéraire

Documents figurés : levé à vue de l'itinéraire; ponts

Intérêt : statistiques ; navigation sur l'Isle

**2<sup>e</sup> série :**  
**reconnaisances**  
**années 1840**

**CARTON 1259****1 MI 552****5) Mémoire sur l'arrondissement de Sarlat, canton de Domme**Auteur : capitaine ConteauxDate : 1843Analyse :Documents figurés : ØIntérêt :**6) Mémoire sur le département de la Dordogne**Auteur : lieutenant SungitDate : 1843Analyse : - Description physique  
- Statistiques  
- Communications  
- Considérations stratégiquesDocuments figurés : ØIntérêt : renseignements sur les sources minérales et salées et l'équipement industriel ; considérations ethnologiques ; description de la grotte de Miremont**7) Mémoire sur tout le cours de la Dordogne**Auteur : capitaine LoreilheDate : 1842Analyse : Chapitre premier de l'étude (seul rédigé ?), qui détaille le cours de la rivière de sa naissance jusqu'à Libourne, en prenant en compte de tous ses affluents et des routes alentourDocuments figurés : ØIntérêt : faible**10) Mémoire à l'appui de la reconnaissance des environs de Périgueux**Auteur : capitaine DeshortiesDate : 1852Analyse : - Description physique  
- Statistiques  
- Voies de communication  
- Considérations militairesDocuments figurés : 2 cartes de Périgueux et des environsIntérêt :

**11) Mémoire sur les environs du Bugue**

Auteur : lieutenant Billard

Date : 1847

Analyse : - Description physique  
- Statistiques  
- Communications  
- Histoire générale et archéologie

Documents figurés : schéma d'utilisation des courants par les gabarres

Intérêt : renseignements ethnologiques et archéologiques (description d'édifices religieux comme Cadouin et Saint-Cyprien)

**12) Reconnaissance des environs de Mussidan et de Montpon**

Auteur : capitaine Deshorties

Date : 1847

Analyse : - Description physique  
- Statistiques  
- Communications  
- Considérations militaires  
- Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt : description de tous les villages de la Double ; renseignements sur l'abbaye de Vaublanc et les églises de Sourzac et de Saint-Louis ; intérêt général pour cette région

**13) Mémoire sur les environs de Lalinde**

Auteur : lieutenant Debize

Date : 1847

Analyse : - Description physique  
- Statistiques  
- Communications  
- Considérations militaires  
- Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt : industrie papetière ; pêche des saumons ; truffes ; renseignements sur le canal de Lalinde

**14) Mémoire d'ensemble sur les levés de la 1ère subdivision comprenant la feuille de Bergerac**

Auteur : colonel Saint-Hypolite

Date : 1846

Analyse : - Description physique  
- Statistiques

- Communications
- Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt : statistiques sur l'enseignement

### **15) Mémoire sur les environs de Vern**

Auteur : capitaine Ribourt

Date : 1846

Analyse : - Description physique  
 - Statistiques  
 - Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt : renseignements sur les forges ; statistiques sur la population ; notes archéologiques

### **16) Mémoire sur les environs de Bergerac**

Auteur : du Fresnel

Date : 1846

Analyse : - Description physique  
 - Statistiques  
 - Communications  
 - Considérations militaires  
 - Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt : renseignements ethnologiques ; instruction publique ; barrage de Tuilières ; pépinières

### **17) Mémoire sur les environs de Ribérac**

Auteur : lieutenant Deshorties

Date : 1846

Analyse : - Description physique  
 - Statistiques  
 - Communications  
 - Considérations militaires  
 - Histoire et archéologie

Documents figurés : plan des ruines du château de Ribérac

Intérêt :

### **18) Mémoire d'ensemble sur les levés de la 1ère subdivision comprenant la feuille de Périgueux**

Auteur : lieutenant-colonel Saint-Hypolite

Date : 1845

Analyse : - Description physique  
 - Statistiques  
 - Communications  
 - Considérations militaires  
 - Histoire et archéologie

Documents figurés : Ø

Intérêt :

### **19) Mémoire sur les environs d'Excideuil**

Auteur : Cassaigne

Date : 1845

Analyse :

Documents figurés :

Intérêt :

### **20) Mémoire sur les environs de Mareuil**

Auteur : Martinet

Date : 1845

Analyse : - Mémoire sur les environs de Mareuil

- Statistiques des communes (Champagne, Argentine, La Rochebeaucourt, Champeaux, La Chapelle-Pommier, Gouts)

Documents figurés : Ø

Intérêt : statistiques sur la population, les métiers, l'élevage, l'agriculture ; renseignements ethnologiques et archéologiques (château de Mareuil)

### **21) Mémoire sur les environs de Hautefort**

Auteur : capitaine Ribourg

Date : 1844

Analyse : - Description physique

- Statistiques

Documents figurés : Ø

Intérêt : renseignements ethnologiques ; mines et carrières ; population ; statistiques sur l'instruction.

**DANS NOTRE ICONOTHÈQUE  
ET NOTRE BIBLIOTHÈQUE :**

**Les figures humaines  
paléolithiques**

(à propos de deux ouvrages récents)

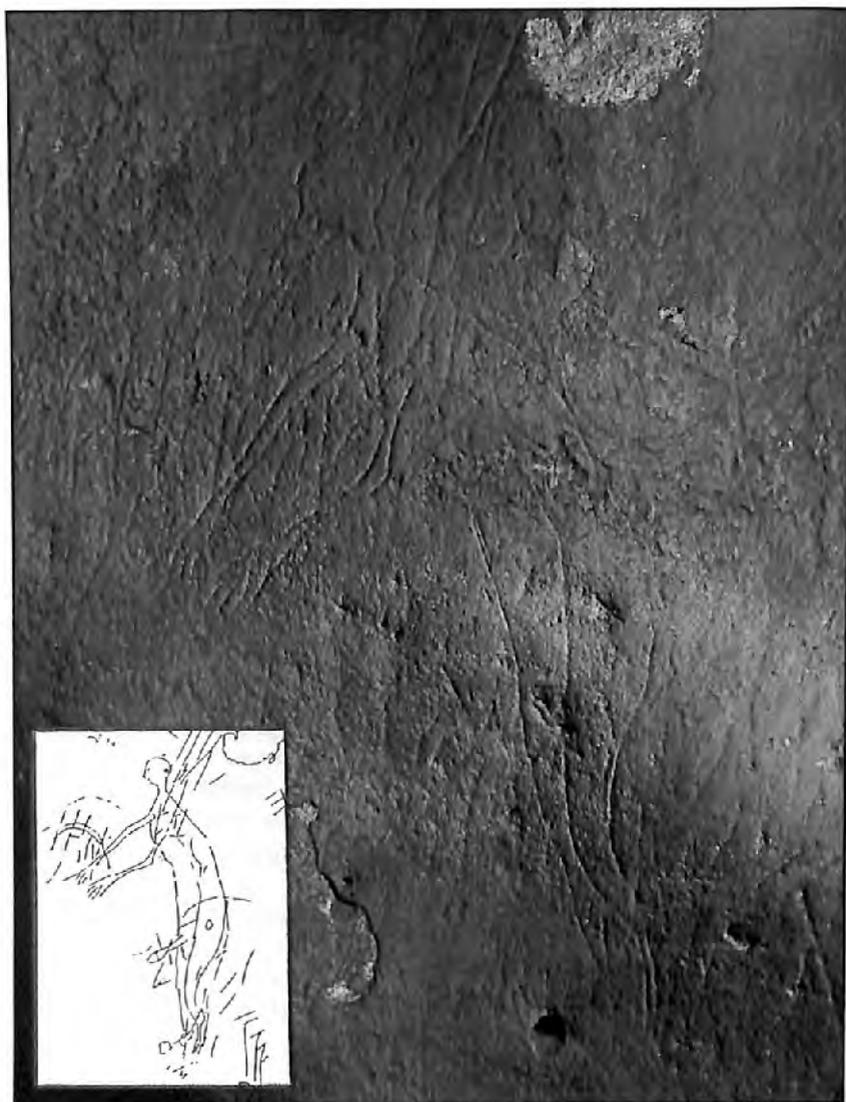
par Brigitte et Gilles DELLUC

Deux ouvrages récents viennent d'être consacrés aux si nombreuses figures, gravées, sculptées et peintes, de l'art paléolithique.

*La Dame de Brasempouy*, tel est le titre des actes du colloque organisé en 1994, dans ce lieu de la Chalosse, par Henri Delporte, pour commémorer le centenaire de la découverte par E. Piette de la célèbre "dame à la capuche".

Les principaux spécialistes mondiaux ont étudié les figures humaines françaises et étrangères, tant pariétales que mobilières. Pour le Périgord, on note la contribution d'A. Roussot sur les aspects connus et inconnus des femmes de Laussel (p. 221-238) et celle de B. et G. Delluc sur les figures humaines des parois des grottes et abris, qui rend compte de leur fréquence particulière dans notre région, enrichie encore par les découvertes récentes, dans le haut Périgord, de figures féminines schématiques par le spéléologue Christian Carcauzon (p. 41-54).

Cela aboutit à un fort volume où le lecteur va de l'Espagne à la Sibérie, du Paléolithique au Néolithique : il peut faire ainsi le point actuel sur la question. Une vraie somme. Mais c'est aussi un bel exemple de célérité



*Figure 1 - L'homme de la grotte de Sous-Grand-Lac (Meyrals), une des figures pariétales les plus typiques (cliché et relevé Delluc).*

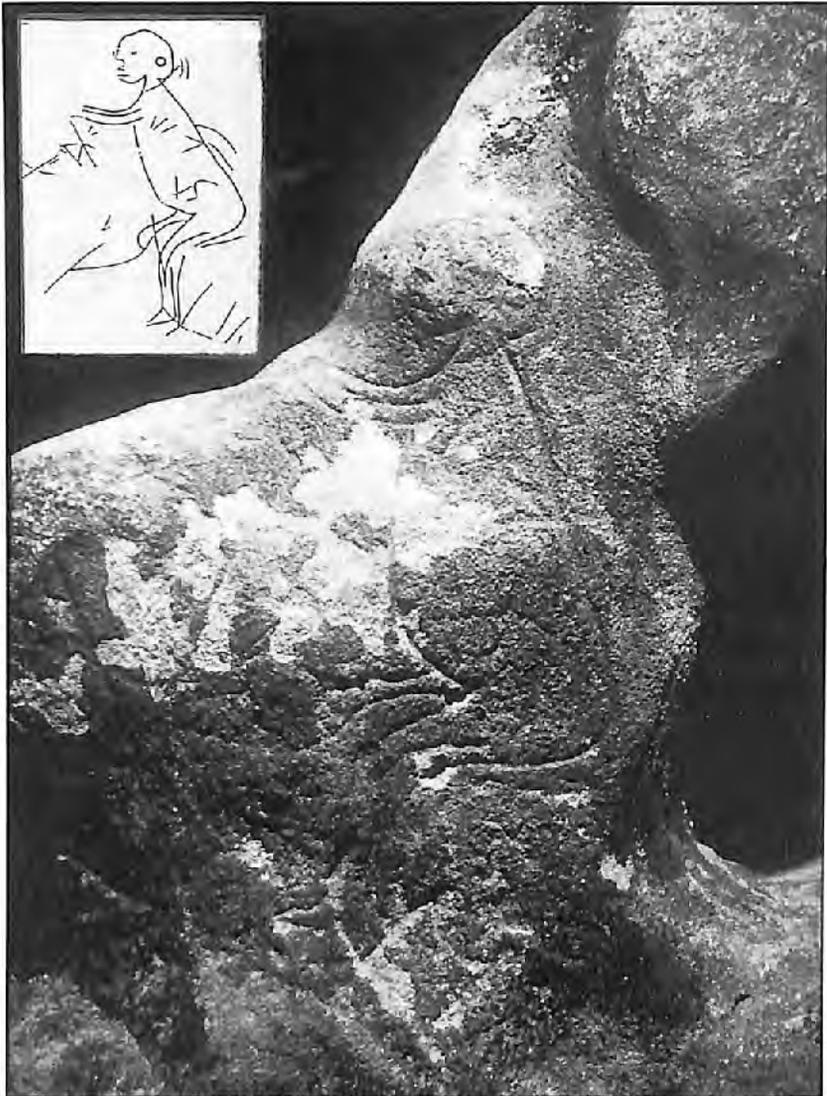
dans la publication et d'esprit scientifique européen dans la réalisation : ce colloque landais, qui s'est tenu du 19 au 29 juillet 1994, voit ses actes publiés en 1995 à l'université de Liège dans la collection dirigée par Marcel Otte. On se prend à souhaiter une publication prochaine des actes du colloque de Montignac, qui marqua en septembre 1990 le cinquantième anniversaire de la découverte de Lascaux.

Le second livre se nomme *Réalisme de l'image masculine paléolithique*. Il est dû à notre collègue Jean-Pierre Duhard.

Le premier livre de cet auteur était venu éclairer d'un jour nouveau la pénombre dans laquelle ronronnaient les spécialistes de l'image de la femme paléolithique. En effet, dans son *Réalisme de l'image féminine paléolithique* (Duhard, 1993, C.N.R.S., Paris), synthèse et résumé de sa thèse de doctorat en anthropologie-préhistoire, l'auteur, de son état médecin gynécologue-obstétricien, révisait de façon analytique et critique, avec l'aide de ses connaissances anatomiques et physiologiques, notre approche des sculptures, gravures et parfois peintures à thème féminin de France (et de Grimaldi en Ligurie). Ce corpus de quelque 200 figures détaillait les circonstances de découverte, l'aspect des supports et des traits, souvent éclairé d'un relevé de la main de l'auteur, avec une analyse quasi clinique, implacable, du contenu graphique. Une cinquantaine de pages de commentaires étaient de surcroît consacrées au réalisme anatomique et physiologique de ces figures, bref au corps féminin et à son langage dans l'art paléolithique. C'était là une démarche analytique nouvelle, dont les premiers textes avaient d'ailleurs été donnés à notre compagnie lors du colloque sur la *Sculpture rupestre* de Brantôme de 1989, puis dans notre *Bulletin*. Cette recherche originale venait compléter le beaucoup plus classique ouvrage de H. Delporte, dont le champ d'étude s'étendait de l'Espagne à la Sibérie : *L'Image de la femme dans l'art préhistorique* (Delporte, 1979, 1993, Picard, Paris).

Le deuxième livre du Dr J.-P. Duhard concerne un sujet un peu plus mineur de l'art paléolithique : l'image masculine. Encore faut-il s'entendre sur la définition, le "diagnostic positif et différentiel" de masculinité. C'est à cela que s'emploie l'auteur dans de belles pages pertinentes, définissant les caractères sexuels primaires, secondaires et tertiaires, qui lui permettent de revenir sur diverses appellations (anthropomorphes, humanoïdes et composites), d'éliminer de la catégorie homme bon nombre de figures faussement humaines, asexuées ou même plus probablement féminines (comme le supposé "chasseur" de Laussel).

Il se fonde sur des "indices sexuels de masculinité ou de féminité". Parmi les premiers se rangent la pilosité faciale, la morphologie thoracique, le port d'une arme ou l'affrontement à un animal, le port de trophée d'animaux, le pénis figuré ; parmi les seconds, on retiendra le triangle pubo-génital, le pelvis large, la saillie fessière, le port d'une parure, le gros ventre gravide, la



*Figure 2 - L'humain gravé de la grotte de Saint-Cirq (Saint-Cirq-du-Bugue)  
(cliché et relevé Delluc).*

vulve et le sein figurés. Le Dr Duhard ne conserve, en principe, dans son corpus que de vrais hommes, encore que l'on puisse s'interroger sur quelques têtes "virilisées" par quelques traits évanescents ou douteux, supposés dessiner la barbe, ou sur des sujets dont "le sexe ne peut être déduit que par analogie".

Ces hommes, en France du moins, seraient au nombre de 73 : parfois isolés, mais souvent associés à d'autres personnages (comme sur la pendeloque de Raymond) ou à des animaux (comme l'homme du Puits de Lascaux, celui de Villars ou de Roc de Sers).

Pour chaque graphisme, l'auteur fournit une bonne étude des circonstances de découverte (avec une précieuse bibliographie), une analyse minutieuse des traits, d'après l'original et avec l'aide de relevé provenant souvent des publications fondamentales, des commentaires cliniques sur le réalisme anatomique et physiologique. Comme dans l'ouvrage précédent, on regrette un peu l'absence de photographies.

Ce qui est encore plus nouveau, ici, par rapport à *Réalisme de l'image féminine au Paléolithique*, c'est que le Dr J.-P. Duhard s'avance plus loin - certains jugeront peut-être un peu trop loin - dans ses commentaires. Il envisage divers "réalismes" qui nous font voyager dans l'époque paléolithique, proposant diverses réflexions, par exemple, sur l'environnement des humains, les questions touchant la chasse ou les trop célèbres sorciers, la dichotomie sociale (rôles masculins et féminins) et même le langage, artistique ou non, de ces hommes. Mais il n'est point interdit, au terme d'un travail solidement charpenté d'essayer de dépasser le stade de l'analyse.

En tous cas, voilà deux ouvrages qui "font le point" et méritent de figurer dans la bibliothèque des amateurs de préhistoire, périgordins ou non.

B. et G. D.

DELPORTE H. (sous la direction de) 1995 : *La Dame de Brassempouy*, actes du colloque de Brassempouy, juillet 1994, Etudes et recherches archéologiques de l'université de Liège, service de Préhistoire, place du XX août, 7, bât.A1, B-4000 Liège, 298 p., ill., 23 communications avec ill. et bibliographie.

DUHARD J.-P. 1996 : *Réalisme de l'image masculine paléolithique*, Jérôme Millon, 3 rue Vaucanson, 38000 Grenoble, 245 p., 101 fig., 3 listes, bibliographie.

## VIENT DE PARAÎTRE

# La victoire de Castillon 17 juillet 1453

par Jacques LAGRANGE

*Jean BARTHE. La victoire de Castillon, 17 juillet 1453, éditions Sud Ouest, 170x240, 128 p., nombreuses illustrations, précieux index. Travail de recherche historique en trois parties :*

- *Bergerac à travers la guerre de Cent Ans*
- *Finis Aquitaniae, la victoire de Castillon*
- *Un complément qui ne s'écarte pas du sujet.*

*L'ouvrage est disponible au prix de 50 F + 19 F de port auprès du Bureau d'accueil de la chambre de commerce et d'industrie de Bergerac, 16, bd Maine-de-Biran 24100 - Bergerac.*

Dans les grands faits de l'histoire, nul n'omet de citer la bataille de Castillon, surtout lorsqu'il se dit Périgordin ! Qui contesterait qu'elle se déroula sur le territoire de l'actuel département de la Dordogne ; donc, elle nous concerne. Ne mit-elle pas un point final à la guerre de Cent Ans ; et à la division entre Français légitimistes et Gascons pro-Anglais ? La Sainte Epine, que portait sur sa poitrine John Talbot, comte de Shuewsbury, est aujourd'hui présentée dans la chapelle du château de Montréal, à Issac. Ce qui n'empêcha pas le général anglais de perdre la vie à Castillon, le 17 juillet 1453.

On sait tout cela, ou presque. Et les reconstitutions historico-scéniques (fort réussies), de la bataille sur la rive droite de la Dordogne, peuvent nous aider à reprendre le fil d'une mémoire défaillante.

Il fallait plus ! La chose est faite grâce à M. Jean Barthe. Durant des décades ce Bergeracois éveilla à l'histoire des générations de lycéens. En son temps, cet ancien vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord fut l'instigateur du développement de notre patrimoine local avec l'Office de tourisme de Bergerac. Cet érudit aux précieuses connaissances s'est fait une spécialité de l'étude de la guerre de Cent Ans en Aquitaine. Il lui appartenait de faire le point par la documentation réunie sur l'ultime conflit entre les partis français et plantagenêt.

Dans cet opportun recueil qui vient de paraître, l'auteur passe de l'anecdote à l'événement important par des transitions, non sans humour. Par exemple, avait-on souvenance que la reine Elisabeth II portait encore le titre de "dame de Bergerac", attaché à la couronne d'Angleterre depuis 1361 par le duché de Lancastre ? En fait Jean Barthe sait conduire son lecteur, tel un guide sur le terrain. Grâce à lui, nous entrons dans Bordeaux, le 23 septembre 1452, sur les pas du "roi Talbot" et de ses trois mille hommes de troupe débarqués au Verdon quelques jours auparavant. Dans ce Bordeaux rivé à son précieux négoce des vins, inquiet des menaces pesant sur ses activités lucratives. Nous devenons acteur, tel le soldat de Castillon, terrorisé par les progrès de l'artillerie française imaginée par Jean Bureau. Avec les troupes nous observons la pause pour la messe célébrée au Prieuré avant le temps venu de s'étriper. Et puis il y a toujours ce Talbot superbe, Talbot sur sa hapenée blanche, sans armure contrairement à la légende, qui n'a plus que quelques minutes à vivre.

Car il faut au profane les clés nécessaires au décryptage des codes de Castillon, tant les choses sont brouillées. Les Anglos-Gascons s'entremêlent aux Bretons ; Jean de Bucil joue les passifs, La Palisse est blessé, Jacques de Chabannes se lance à corps perdu dans la mêlée. Et Jean Barthe analyse les conséquences politiques de ce dernier affrontement, tout autant que le malaise économique lié à l'exode vers l'Angleterre des marchands bordelais. En fait, la guerre de Cent Ans se résumerait-elle à une affaire de pots de vin ?

L'auteur se fait aussi enquêteur pour retrouver les restes du corps de Talbot disparu dans la sanglante mêlée. "Le héraut de Talbot qui eut peine à reconnaître son maître, jusqu'à ce qu'il eût pu constater l'absence d'un dent du côté gauche de la mâchoire." La victoire de Castillon est dans ces pages une évocation historique précise, sérieuse, documentée ; le curieux trouvera là des pistes pour des études multiples et passionnées. M. Barthe vient de nous rappeler que la relation des faits du passé ne souffre pas l'à peu près.

## **LES PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **VIE DE LA SOCIÉTÉ**

- **Nos prochaines soirées** à 18h30 au siège : 13 mai et 8 juillet 1998. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés lors des réunions mensuelles et dans la presse.

- **L'index analytique des années 1985-1994** vient de paraître. Il a été distribué début janvier avec la 4<sup>e</sup> livraison de notre bulletin. Un grand merci aux auteurs Jacques Lagrange, Jeannine Rousset et Marie-Pierre Mazeau-Thomas ainsi qu'à leurs collaborateurs Brigitte Delluc et Hervé Lapouge.

- L'étude des **monuments aux Morts de la Guerre 1914-1918** progresse. Le père Pommarède et le colonel Santenard demandent aux personnes qui avaient accepté d'y collaborer de prendre contact avec eux pour faire le point de l'avancement de leur travail, de façon à pouvoir en programmer la publication à la fin de l'année 1998, date du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice.

### **COURRIER DES LECTEURS**

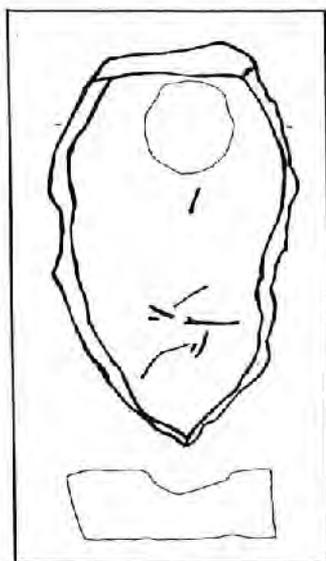
- M. Sébastien Panzini (8745 Frontenac J2S 7A9 Saint Hyacinthe Canada), après avoir lu avec intérêt l'étude de MM. Chiotti et Nespoulet sur les fouilles de l'Abri Pataud, se souvient qu'il était "présent sur les lieux lors de la découverte d'un crâne humain par le Professeur Movius... Monsieur l'abbé Breuil, éminent préhistorien, fut convoqué sur place pour donner son avis. Nous appartenions au Spéléo-Club de Périgueux et étions étudiants... Un camarade, reporter et correspondant d'un journal régional (il s'agit de Jacques Lagrange, qui était correspondant de Sud-Ouest) fit des photographies pour cette circonstance. On y voit le Professeur, Monsieur l'abbé Breuil, M. Ardillier et moi-même. Une autre photographie représente

le Professeur Movius tenant le crâne, dont la calotte fut brisée mais entière (la partie supérieure désolidarisée des parties temporales). Il fut dit que ce crâne avait glissé dans une couche géologique qui ne lui était pas propre... Avez-vous une réponse à cela ?". Les circonstances de la découverte du crâne humain en 1958 sont aujourd'hui bien connues et bien expliquées. A l'époque de la découverte, ce crâne paraissait solitaire. C'est seulement en 1964 que la suite du squelette a été découverte dans une zone située immédiatement au nord de celle où avait été découvert le crâne. Il s'agit des restes d'une jeune femme morte à l'âge de 16 ans et enterrée avec son bébé nouveau-né. A l'époque de la mort de cette jeune femme, l'abri était déjà pratiquement comblé. Le crâne, pour des raisons que la fouille n'a pas élucidées, a été déplacé et placé entre des blocs de pierre, assez longtemps après la mort car les vertèbres cervicales étaient restées en place, à l'extrémité de la colonne vertébrale, mais néanmoins pas très longtemps après car tous ces vestiges appartiennent à la même couche archéologique. Cette disposition du crâne protégé entre des blocs de pierre explique son bon état de conservation. Plusieurs dates C14 ont été réalisées sur la faune de la couche 2, dans laquelle fut découvert le squelette de cette jeune femme : environ 20.500 ans B.P. (note de B. Delluc).

- M. Alain Roussot en complément de l'article de B. et G. Delluc sur la grotte du Serpent à Saint-Avit-Sénieur (B.S.H.A.P., 1997, 4<sup>e</sup> livraison, p. 591-599), nous signale une autre plaque de calcaire qui semble avoir été recueillie par Paul Fitte dans cette grotte et qui mérite attention. Voici la description d'A.

Roussot accompagnée de son dessin : Plaque calcaire, épaisse de 35 à 40 mm, semblant avoir été épannelée sur tout le pourtour (218 mm sur 123,5 mm). Elle présente une cuvette plus ou moins circulaire, un peu ovalisée, dans l'axe longitudinal de la plaquette (40 à 45 mm de diamètre et 13 mm de profondeur maximum), avec un concrétionnement qui couvre plus de la moitié de la surface.

- M. Pierre Brulant (19, rue Dolet-Blanchou, 24450 La Coquille) nous envoie une référence bibliographique pour les personnes qui s'intéressent à Médéric Rolle de Goursollas, gouverneur de la Martinique (voir *Le Périgord et les Amériques*, B.S.H.A.P., 1992) : *Généalogies limousines et marchaises*, tome IX, Editions Régionales de l'Ouest, Mayenne, qui publie une généalogie de la famille Rolle et sa destinée aux Antilles.



- Un courrier venu d'Ecosse (M. Prévôt-Leygonie, 104 Hamiltar Place, Aberdeen AB155BB), parmi beaucoup d'autres, apporte d'élogieux compliments pour la qualité de notre Bulletin et nous fait plaisir : "Sachez que le bulletin est pour nous, expatriés, non seulement une source de connaissance de nos racines mais aussi un lien bien agréable avec notre Périgord".

### DEMANDES DES CHERCHEURS

- Certains monuments aux morts portent des inscriptions surprenantes, comme "Esprit es-tu là ?" (Gallimard, 1957, p. 68 et 98) ou "Attends-moi le plus longtemps possible". P. Pommarède demande à nos collègues de lui signaler d'éventuels faits analogues en Périgord.

- On nous demande souvent les anciens numéros de notre *Bulletin*. Si vous en possédez et que vous n'en avez plus l'utilité, vous pouvez les remettre généreusement ou à petit prix à notre trésorier.

- Mme Ronot (B.P. 49, 3, rue A.-France, 24 Mussidan) recherche toute documentation sur le château de Mussidan.

- M. Ph. Van Damme (Labatut, 24110 Saint-Astier, tél. : 05.53.07.87.56 pendant les vacances) recherche l'histoire de sa propriété dont le nom s'écrit Labatut ou Labattut. Il s'intéresse particulièrement à la chapelle située dans la tour dont les origines remonteraient au XII<sup>e</sup> siècle.

- Mme Céline Deguire Boutin (316, chemin Regimbald, St-Donat, Québec, JOT 2C0 Canada) recherche des informations sur son ancêtre François Guire dit Larose, né en 1641, arrivé en Nouvelle France en 1665 avec le régiment de Carignan-Salières, dans la compagnie du capitaine Sorel ou Saurel. Son frère Sicaire Guire l'avait précédé au Canada. Cette famille Guire serait d'origine périgourdine.

- M. Pierre Sardin (3, quare des Villebenettes, 78160 Marly-le-Roi, tél. 01.39.58.96.74) recherche toutes informations sur les ponts antiques en France (ponts mégalithiques, gaulois, romains, même dits romains) : localisation, description, dessins cotés, références bibliographiques...

- M. Jérôme Lecerf (5, rue de Juillet, 35000 Rennes, tél. 02.99.35.08.76), étudiant en maîtrise, entreprend un travail sur le royaume d'Araucanie et de Patagonie. Il recherche toute information sérieuse sur ce sujet et en particulier sur Orélie-Antoine I. La bibliographie est riche. On peut citer les travaux de M. Philippe Boiry, actuel prince d'Araucanie, et ceux de Roland Vergnaud /qui a mené, il y a une dizaine d'années, à Nanterre, des travaux universitaires sur un thème voisin de celui choisi par M. Lecerf/. Notre Bulletin a publié plusieurs travaux sur le sujet. Rappelons que la *Mémoire du Périgord* (index pour les années 1874-1984) et son complément pour les années 1985-1994 (qui vient de paraître) sont des outils indispensables pour les chercheurs et qu'ils peuvent être consultés en bibliothèque.

## APPEL A BONNE VOLONTE

- Le colonel Santenard (au siège) recherche toute bonne volonté pour l'aider à remplir les notices des monuments aux morts de la Dordogne.

## INFORMATION

- Les membres de notre compagnie sont invités à participer au prochain congrès de la Société française d'archéologie qui se déroulera en Périgord du 7 au 12 septembre prochain.

Lundi 7 septembre : 9h, séance d'ouverture au théâtre municipal, avec une conférence introductive de Mme Higounet et une intervention du président de notre compagnie, le père Pommarède. Après-midi, visites de l'église Saint-Étienne, de la cathédrale Saint-Front et présentation du secteur sauvegardé par M. Melon.

Mardi 8 septembre : Chancelade (église et chapelle Saint-Jean), Brantôme (abbatiale et ville), Villars (abbaye de Boschaud et château de Puyguilhem), Saint-Jean-de-Côle (église et bourg).

Mercredi 9 septembre : Antonne-et-Trigonant (château des Bories), Excideuil (château), Tourtoirac (abbaye de Saint-Pierre-es-Liens), Hautefort (hôpital, château).

Jeudi 10 septembre : Grand-Brassac (église), Bourdeilles (château médiéval et château Renaissance), Mareuil (château), Saint-Crépin-de-Richemont (château de Richemont présenté par D. Audreie), Merlande (chapelle).

Vendredi 11 septembre : Sarlat (hôtel Plamont, ville, hôtels, cathédrale) sous la conduite de Mme Bénéjean, Salignac-Eyvigues (château de Salignac-Fénelon), Sireuil (château de Commarque).

Samedi 12 septembre : Molières (église et place), Monpazier (église, bastide), Beaumont (église et bastide), Bannes (château).

- Vient de paraître un ouvrage à compte d'auteur qui intéressera les amateurs de grottes : il s'agit de l'*Inventaire des phénomènes souterrains du département de la Dordogne* par Ch. Sanchez, qui recense 7302 phénomènes karstiques (2440 grottes, 470 gouffres, 1013 cluzeaux, 131 abris, sans parler des trous et des sources), avec les références bibliographiques correspondantes. Préface de Gilles Delluc. On peut se le procurer auprès de M. Ch. Sanchez Les Faures 24470 Sorges (85 F + 24 F de port).

- L'association Les Amis de la chapelle d'Auberoche (mairie du Change, 24640 Le Change) souhaite entreprendre de nouvelles actions pour la sauvegarde et la mise en valeur de cet édifice, aujourd'hui sauvé de la ruine, mais retombé en sommeil depuis la fin des travaux de conservation. Elle fait appel à toutes les bonnes volontés intéressées par ce haut-lieu de notre patrimoine.

B. D.

**CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

**OUVRAGES DIVERS**

E. Espérandieu, Inscriptions antiques du musée de Périgueux, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.

*La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vézère. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.*

**100 F**

P.-J. Lavialle, Notre-Dame des Vertus, Périgueux, 1924, 50 p.

*L'histoire de Notre-Dame-de-Sarilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.*

**10 F**

J. Roux, Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, Périgueux, 1934, 189 p.

*Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".*

**50 F**

F. Fournier de Laurière, Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX<sup>e</sup> siècle, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.

*A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIX<sup>e</sup> siècle ont concrétisé les vœux du baron Haussmann. Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie et donne les plans des rues qui existaient auparavant.*

**60 F**

A. de Fayolle, Topographie agricole du département de la Dordogne, Périgueux, 1939, 139 p.

*L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.*

**100 F**

J. Maubourguet et J. Roux, Le livre vert de Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p.

*De 1618 à 1716, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'extérieur. Au jour le jour, la gazette de Périgueux !*

**120 F**

Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux, 1989.

*Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.*

**250 F**

Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.

*A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".*

**100 F**

Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6<sup>e</sup> colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.

*A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XX<sup>e</sup> siècle.*

**70 F**

R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.

*Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.*

**100 F**

Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.

*Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.*

**320 F**

Le Périgord et les Amériques, Périgieux, 1992, 151 p., illustrations.

*Pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont uni notre région et les îles.*

100 F

## RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5<sup>e</sup> congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgieux, 1913), Périgieux, 1913, 190 p., illustrations.

*Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les églises d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.*

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgieux, 1960, 164 p., illustrations.

*Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'antiféodalisme.*

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgieux, 1964, 187 p., illustrations.

*Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.*

80 F

Cent portraits périgourdiens, Périgieux, 1979, 207 p., illustrations.

*Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.*

150 F

Périgieux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgieux, 1978), Périgieux, 1981, 366 p., illustrations.

*De l'urbanisme de Périgieux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.*

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgieux, 1988, 283 p., illustrations.

*Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.*

150 F

La sculpture rupestre en France de la Préhistoire à nos jours, actes du 5<sup>e</sup> colloque de Brantôme (1988), Périgieux, 1989, 204 p., illustrations.

*Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique (de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (du Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).*

150 F

J. Maubourquet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgieux, 1955, 158 p.

*Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions féodales.*

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgieux, 1963, 44 p.

*Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier : l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.*

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgieux, 1972, 160 p.

*Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un legitimiste du Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous le monarchin de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui reprendra de son dévouement lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.*

60 F

Pour expédition, frais postaux en sus.